

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

ISBN : 978-2-9564440-4-6

Dépôt légal : Mars 2019

Seconde édition, revue et corrigée par Mohamed Nadhir.

Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés pour  
tous pays.

**Éditions Ribât**

**[www.ribateditions.com](http://www.ribateditions.com)**

النور المبين  
في قواعد عقائد الدين

La lumière éclatante des  
fondements de la croyance  
religieuse

Muḥammad ibn Aḥmad ibn Muḥammad Ibn Juzay Al-Kalbī Al-  
Gharnāṭī Al-Mālikī

Traduit de l'arabe par Mohamed Nadhir Al-Khannoussi

(Din ul-Qayyima)



# Transcription

Arabe	Français
أ	‘
ب	<i>b</i>
ت	<i>t</i>
ث	<i>th</i>
ج	<i>j</i>
ح	<i>ḥ</i>
خ	<i>kh</i>
د	<i>d</i>
ذ	<i>dh</i>
ر	<i>r</i>
ز	<i>z</i>
س	<i>s</i>
ش	<i>ch</i>
ص	<i>ṣ</i>

Arabe	Français
ض	<i>ḍ</i>
ط	<i>ṭ</i>
ظ	<i>dh</i>
ع	‘
غ	<i>gh</i>
ف	<i>f</i>
ق	<i>q</i>
ك	<i>k</i>
ل	<i>l</i>
م	<i>m</i>
ن	<i>n</i>
ه	<i>h</i>
و	<i>w</i>
ي	<i>y</i>

Les voyelles longues لا et ي ont été transcrites par ā, ي par ī et و par ū. Les lettres ذ et ظ ont été transcrites de la même manière au vu de leur similitude dans la prononciation.



## Le mot de l'éditeur

Dans le cadre de l'œuvre de réappropriation de l'histoire et de l'héritage de la civilisation islamique dans laquelle nous nous sommes – modestement et parmi beaucoup d'autres – engagés, c'est avec un grand plaisir que les éditions Ribât lancent leur nouvelle collection « Patrimoine », dont cet ouvrage sera le premier opus.

Nous nous associons, ici, avec notre noble frère et prédicateur Mohamed Nadhir Al-Khannoussi – qu'Allâh le récompense pour son effort de traduction – et sa plateforme Din ul-Qayyima pour faire découvrir au public francophone une modeste partie de l'immense œuvre de l'illustre *imâm* Abû-l-Qâsim ibn Juzay, grande figure intellectuelle et théologique d'al-Andalus aussi célèbre pour sa contribution remarquable dans tous les champs des sciences islamiques que pour son engagement héroïque dans la défense de sa patrie.

Notre nouvelle collection aura donc pour vocation de dépoussiérer des trésors méconnus du patrimoine islamique, notamment européen, qu'il s'agisse de travaux de grands savants ou d'intellectuels engagés pour la cause de l'islâm. Il s'agira, aussi et peut-être surtout, de proposer des ouvrages qui soient pertinents dans notre contexte contemporain : et « La lumière éclatante des fondements de la croyance religieuse » l'est sans aucun doute, tant par son sujet – fondamental –, la *'aqida*, que par la volonté affichée de l'auteur de le traiter sous un angle visant à réunir les musulmans autour d'une seule Parole, celle d'Allâh, au-delà des conflits stériles en la matière.

Puisse Allâh agréer cette œuvre et en faire une source de bénéfique pour Ses serviteurs. Louange à Lui, et que la paix et les bénédictions soient sur Son Prophète et Messenger Muhammad !

'Issâ Meyer, 23 *jumâda ath-thâni*' 1440, 28 février 2019.



# Avant-propos

La louange est à Allāh le Seigneur des Univers, l'Agent suprême des cieux et des terres, et que les salutations soient sur notre pieux Prophète qui nous a laissés sur la voie limpide et claire, et sur sa famille, tous ses compagnons et ses frères.

Ceci dit,

Voici un modeste effort de traduction proposé ici, afin de faire connaître à la communauté musulmane francophone l'immense œuvre de l'illustre imām andalou, le grand érudit Abu-l-Qāsim Ibn Juzay, qui a laissé un héritage exceptionnel mais pourtant malheureusement négligé aujourd'hui, et en particulier ce trésor sous forme d'ouvrage dans le dogme islamique qu'il a nommé : « **An-Nūr Al-Mubīn fī qawā'īdi 'aqā'id ad-dīn** », titre que nous avons traduit ici par : « La lumière éclatante des fondements de la croyance religieuse ».

Ce livre, comme l'auteur l'expliquera lui-même dans l'introduction de son ouvrage, est d'autant plus remarquable qu'il a été écrit dans une saine intention, qui est de réunir la communauté dans ce sujet qui a longtemps été l'objet de toutes ses discordes et qui pourtant devrait être le socle de son unité, qui est le dogme et la croyance ; et ce en rattachant cette dernière directement au Livre d'Allāh et en évitant l'évocation des disputes et des dissensions entre les différents courants. Ceci dans le but de réhabiliter la croyance authentique des premières générations de l'Islām et des pieux prédécesseurs et de lier le cœur des gens à la parole de leur Seigneur dans ce sujet fondamental qu'est la foi.

D'autre part, cet ouvrage, ainsi que ses semblables, se distingue par la plume exceptionnelle de l'auteur, autant rigoureuse qu'agréable, qui

entraînera son lecteur dans des réflexions rationnelles avec lesquelles il verra indéniablement son intellect se renforcer et ses connaissances croître et se raffermir, à la lumière toujours des textes sacrés de notre religion.

C'est donc un ouvrage qu'il est impératif de lire, d'étudier et d'enseigner, voire de mémoriser, tant il est précieux pour les générations présentes et futures de la communauté, dans son contenu comme dans sa méthodologie.

Dans mon modeste effort de traduction, j'ai tenté du mieux que j'ai pu de retranscrire les propos et les pensées de l'auteur afin d'être le plus fidèle à l'original et que le lecteur puisse profiter des enseignements de l'auteur sans être perturbé par l'intermédiaire qu'est l'interprétation. Mais si, comme le veut le célèbre adage, chaque traducteur est fatalement condamné à trahir ce qu'il traduit, il convient de préciser quelques points concernant notre traduction :

- Ibn Juzay étant, comme nous l'avons mentionné, un auteur exceptionnellement pointilleux dans son approche et sa méthodologie, il se peut que certains passages techniques de ses propos soient lourds ou pâteux une fois traduits en français, notamment les passages où il enchaîne plusieurs fois des expressions comme : « Parmi eux... » (traduction littérale de وَمِنْهَا « wa minhā ») pour citer plusieurs éléments d'une même argumentation. Néanmoins, à défaut de prendre l'initiative de rendre la traduction plus légère au risque de dénaturer le texte de son origine, nous avons préféré rester le plus fidèle possible, quitte à ce que la lecture en soit légèrement plus lourde.

- Certains termes risquant d'être dénaturés partiellement ou totalement par la traduction ont été laissés comme tels, puis l'équivalent commun a été mentionné entre parenthèses ; c'est le cas notamment des noms des prophètes (exemple : « 'Īssā (Jésus) ») ou des Livres saints (exemple : « Tawrāt (Torah) »). Pour d'autres, pour

qui la traduction donne une idée proche mais qui ne peuvent être saisis pleinement que par leur terme en arabe, nous avons d'abord devancé la traduction, puis mis le terme arabe entre-parenthèses (comme « anthropomorphisme (tachbīh) »). Il se peut néanmoins que, si le terme est répété plusieurs fois, la traduction (ou l'équivalent) ne soit pas mentionnée, ou qu'on se contente au contraire de la traduction sans citer le mot original.

- Il se peut également que la traduction d'un texte ait besoin de clarification supplémentaire, dans ce cas nous rajouterons les clarifications entre crochets afin de distinguer entre le texte initial et les mots rajoutés pour le clarifier.

- Le lecteur pourra remarquer qu'à plusieurs passages, l'auteur se contente, après avoir cité un morceau de verset de dire « jusqu'à la fin du verset » (traduction littérale de l'expression : <sup>أَيُّهَا</sup> « al-āyah »), ce qui signifie qu'il invite le lecteur à compléter lui-même le verset en question. Cette pratique est très certainement due à une volonté de concision de l'auteur qui souhaitait que son épître soit accessible sans trop l'alourdir. Elle est également due au fait que, notamment aux époques précédentes, les gens susceptibles de lire ces livres étaient les étudiants en sciences islamiques, et que l'étudiant commençait à l'époque par la mémorisation intégrale du Qur'ān avant d'entamer les sciences, de sorte qu'il n'était pas imaginable que l'un d'entre eux s'engage dans l'étude des sciences religieuses avant d'avoir complété la mémorisation du Qur'ān. Ainsi, le lecteur est censé, dans la perception de l'auteur, connaître les versets en question ; il n'y a donc pas lieu selon lui de les mentionner en entier. Remarquons qu'il agit parfois de même pour les récits prophétiques (ḥadīth). Néanmoins, pour que la lecture soit la plus confortable et profitable possible, nous rajouterons quand cela est nécessaire les versets et ḥadīth complets auxquels il est fait référence en note.

- Afin d'être le plus en phase avec les paroles de l'auteur et le sens qu'il a voulu y exposer, nous nous sommes aidés pour la traduction de

ses autres ouvrages dans lesquels il peut détailler ce qu'il évoque de manière concise ici, dont nous en avons parfois traduit ici les passages correspondant pour le noble lecteur que nous avons mis en note de bas de page ; tout particulièrement son exégèse du Qur'ân qu'il a nommé « At-Tashîl li 'ulûm at-Tanzîl ». De même, nous avons parfois rajouté des exemples en note aidant à comprendre les propos de l'auteur, notamment des ḥadīth ou des versets qu'il aura pris en référence.

Pour finir, je demande à Allāh d'accepter cette modeste œuvre et de me pardonner les écarts que j'y ai commis, puis je demande au noble lecteur de se montrer indulgent et bon conseiller dans la lecture de cet effort et de se rappeler que nulle œuvre ne saurait être parfaite après le Livre d'Allāh. Ainsi, ce qui est de bon ici provient d'Allāh, et ce qui est erroné ne provient que de ma personne et du diable, desquels je demande à Allāh de me préserver.

C'est Allāh qui sait mieux.

Mohamed Nadhir, Médine, 29 *Jumāda Al-Ūlā* 1440, 5 février 2019.

# Biographie de l'imām Abu-l-Qāsim Ibn Juzay

Muḥammad ibn Aḥmad ibn Muḥammad ibn Juzay Al-Kalbi, surnommé Abu-l-Qasim, est un célèbre savant andalou de Grenade, né en 693 de l'Hégire (1294 du calendrier grégorien). D'une famille de noblesse composée de grands érudits, il fut éduqué dans les sciences religieuses dès son plus jeune âge et est passé maître dans les diverses matières et disciplines de la science religieuse telles que l'arabe, la jurisprudence (fiqh) et ses fondements (uṣūl), les lectures canoniques (qirā'āt) du Qur'ān, le ḥadīth, la littérature (adab) ou l'exégèse du Qur'ān (tafsīr).

Il prit très jeune la fonction de khaṭīb (orateur) dans la grande mosquée de Grenade et fut reconnu par ses pairs comme étant doté d'une grande maîtrise.

## • Ses professeurs :

Il étudia avec le professeur Abū Ja'far Az-Zubayr (m.708H) et prit de lui les sciences de la langue arabe, de la jurisprudence (fiqh), du ḥadīth et du Qur'ān, de même qu'avec le cheikh Abū 'AbdiLlāh ibn Al-Kammād (m.712H) ; il fréquenta longuement le noble cheikh, le khaṭīb Abū 'AbdiLlāh ibn Ruchayd (m.721H) ainsi que le cheikh Abu-l-Majd ibn Al-Aḥwas, le Qāḍī Abū 'AbdiLlāh ibn Burṭāl, le professeur Abu-l-Qāsim Qāsim ibn 'AbdiLlāh ibn Ach-Chāṭ.

## • Ses élèves :

Il forma également de nombreux savants, parmi eux Lisān-ud-Dīn ibn Al-Khaṭīb (m.776H), Muḥammad ibn Muḥammad Al-Anṣārī connu sous le nom d'Ibn Al-Khachāb (m.774H), Abū ‘AbdiLlāh Ach-Chadīd (m.776H), ainsi que ses propres fils qui sont Abū ‘AbdiLlāh ibn Muḥammad (Ibn Juzay) Al-Kātib (m.757H), Abū Bakr Aḥmad ibn Muḥammad (Ibn Juzay) Al-Qāḍī (m.785H) et Abū Muḥammad ‘Abd Allāh ibn Muḥammad (Ibn Juzay).

• **Ses ouvrages :**

Ibn Juzay se distingue comme étant un savant ayant laissé un fabuleux héritage de science à travers les différents livres qu'il a écrits, dans son style caractéristique de grande pédagogie et d'étonnante maîtrise. Parmi les ouvrages les plus connus qu'il a laissés, on trouve :

- Son exégèse (tafsīr) du Qur’ān nommé : « **At-Tashīl li ‘ulūm at-Tanzīl** ».
- Son livre regroupant les ḥadīth (récits prophétiques) qu'il a sélectionnés dans l'ensemble des sujets de la religion, tels que la croyance, le droit, les transactions, la spiritualité et autre : « **Al-Anwār as-Saniyya fil-alfādh as-Sunniyya** ».
- Son exceptionnel livre de jurisprudence (fiqh) : « **Al-Qawanīn al-Fiḥhiyya** » dans lequel il a résumé l'école de l'imām Mālik en mentionnant également de manière concise les divergences avec les autres écoles.
- Son livre dans les fondements de la jurisprudence (uṣūl al-fiqh) : « **Taqrīb al-Wuṣūl ilā ‘ilm al-Uṣūl** ».
- Son livre dans la lecture canonique de l'imām Nāfi‘ : « **Al-Mukhtaṣar al-Bāri‘ fī qirā'ati Nāfi‘** ».
- Son livre dans la croyance : « **An-Nūr Al-Mubīn** » qui est le livre que nous traduisons ici.

Ainsi que d'autres livres malheureusement jusqu'ici introuvables tels que son résumé du Ṣaḥīḥ de Muslim intitulé « **Wassīlat al-Muslim fi tahdhībi Ṣaḥīḥ Muslim** », son livre traitant des six lectures canoniques autres que celle de l'imām Nāfi' nommé : « **Uṣul al-Qurrā' as-Sitta ghayra Nāfi'** » et son livre citant les erreurs répandues chez les gens de la masse : « **Al-Fawā'id al-Āmmah fi laḥn al-Āmmah** », de même qu'un recueil de ses nombreuses chaînes de transmissions qui est également perdu jusqu'ici.

- **Sa spiritualité :**

Ibn Juzay était connu pour être un fervent adorateur en plus d'être un illustre savant, et s'est distingué par sa grande piété, sa sincérité et sa qualité de dévot. Il marquait un point d'honneur à prendre part aux combats armés, jusqu'à obtenir - si Allāh le veut - le martyre le jour de la bataille de Tarifa (Batalla del Salado) en l'an 741 de l'Hégire (1340 du calendrier grégorien) qui opposa la coalition musulmane mérinido-nasride, composée des Andalous dirigés par le grand Yusuf Ier de Grenade et des Mérinides dirigés par Abu-l-Ḥassan ibn 'Uthmān Al-Marīnī à la coalition castillano-portugaise composée des armées castillanes d'Alphonse XI et portugaises d'Alphonse IV.



# La lumière éclatante des fondements de la croyance religieuse

*Écrit par l'imām Muḥammad ibn Aḥmad ibn  
Muḥammad Ibn Juzay Al-Kalbī Al-Gharnāṭī Al-Mālikī  
(mort en 741 H)*



# Introduction de l'auteur

Au Nom d'Allāh le Tout-Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Que les éloges d'Allāh soient sur notre maître Muḥammad ainsi que sur sa famille, ses compagnons, et qu'Il les salue abondamment.

L'éminent juriste (faqīh), le professeur, le savant des fondements (uṣūl) et de l'exégèse (tafsīr), le maître des disciplines, l'illustre, le conseiller, le noble Abu-l-Qāsim, fils du juriste (faqīh) l'illustre, le noble Abū Ja'far Aḥmad fils du juriste (faqīh), du savant noble Aḥmad ibn Abi-l-Qāsim Al-Kalbī - qu'Allāh soit satisfait de lui - dit :

« La louange est à Allāh qui nous a guidés à la Foi et nous a enseignés le Qur'ān. Que les éloges d'Allāh soient sur notre maître Muḥammad qui nous a appelés à la meilleure des religions, qui fut envoyé pour les hommes comme pour les djinns, ainsi que sur sa famille, ses compagnons et ceux qui l'ont suivi de la meilleure des manières.

Ceci dit, voici un livre dans lequel nous avons évoqué le dogme religieux auquel il est impératif pour tout musulman d'apporter foi, que nous avons étayé de preuves rationnelles péremptoires, tirées des sciences transmises et rapportées<sup>1</sup>, inspirées des lumières agréées,

---

<sup>1</sup> L'auteur fait ici le lien entre « **al-ʿulūm as-samʿiyya an-naqliyya** » qui désigne dans la terminologie scientifique religieuse les sciences traditionnelles scripturaires, textuelles, rapportées par chaînes de transmission, telles que le Qur'ān et la Sunna (*cf note suivante*) et « **al-ʿulūm al-aqliyya** » qui désigne les sciences rationnelles, basées sur la réflexion et l'intellect, telle que le mantiq (logique). C'est par l'articulation de ces deux

dans lequel nous avons suivi ce qui est rapporté dans le Livre (Qur'ān) et la Sunna (tradition prophétique)<sup>2</sup>, et par lequel nous avons honoré la voie des Salaf Ṣāliḥ (pieux prédécesseurs)<sup>3</sup> de cette communauté.

---

types de savoir qu'Ibn Juzay va démontrer les sujets de la croyance, en étayant les preuves scripturaires par les raisonnements logiques qui en découlent, ce que nous verrons d'ailleurs dans sa méthodologie tout au long du livre, NdT.

<sup>2</sup> **Le Coran**, ou « Qur'ān » est le Livre d'Allāh, Sa Parole qu'Il a prononcée et transmise aux hommes sous forme de miracle éternel. Bien que l'Islām reconnaisse tous les Livres saints révélés aux prophètes du monothéisme, ce terme désigne spécifiquement la révélation qui fut donnée au Prophète Muḥammad. On l'appelle également parfois « le Livre » (al-Kitāb) comme ici, du fait que c'est le principal Livre et le plus important, qui abroge tous les autres.

**La Sunna**, littéralement : « voie » ou « tradition », désigne tout l'héritage du Prophète Muḥammad - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui -, c'est-à-dire tout ce qui nous a été rapporté de lui comme faits, paroles, approbations ou description physique ou morale. On parlera également de **ḥadīth** pour désigner ces éléments rapportés du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui -. Ces deux éléments constituent les deux principales sources de loi en Islām, NdT.

<sup>3</sup> Dans la théologie musulmane, les « **Salaf Ṣāliḥ** », littéralement : « pieux prédécesseurs », désignent les trois premières générations des musulmans, qui ont été annoncées par le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - comme étant les meilleures générations : la génération des compagnons du Prophète (ṣaḥāba), leurs élèves (tābi'ūn) et les élèves de leurs élèves (atbā' at-tābi'in). Les représentants de ces générations sont ainsi considérés par l'ensemble des musulmans comme un exemple et un modèle absolus.

Le terme « **salaf** » est généralement opposé au terme « **khalaf** », qui désigne les générations venues après eux. Nous traduirons ce-dernier par « les successeurs ».

Ce qui nous a poussé à écrire ce livre se résume en trois objectifs, qui comptent, pour celui à qui Allāh aura donné la réussite, parmi les plus illustres enseignements :

**Le premier objectif** : évoquer les preuves et arguments étayant les croyances religieuses, afin que celui qui les lit s'élève du suivi aveugle (taqlīd) à la science certaine ('ilm al-yaqīn).

**Le deuxième objectif** : le fait que ces preuves et arguments soient tirés du Qur'ān, qui est la Preuve majeure provenant d'Allāh ainsi que Son câble ferme, et afin de montrer clairement que ce Livre contient la connaissance des générations passées et futures.

**Le troisième objectif** : le fait que nous nous sommes contentés d'évoquer les principaux sujets qui ont été cités par la Charī'a<sup>4</sup> et qui ont été mentionnés par les prédécesseurs, délaissant ce qui est survenu après eux comme disputes et débats, de même que nous n'avons pas évoqué les sujets à propos desquels divergent les différents groupes, afin que celui qui obtient ce livre soit sur la voie blanche et pure<sup>5</sup>, attaché à l'anse la plus solide<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> La « Charī'a », littéralement « voie », désigne l'ensemble des lois et des informations qui composent la révélation divine. Elle peut être utilisée pour désigner toute la religion (comme dans la sourate Al-Jāthiya verset 18) comme pour désigner spécifiquement les lois de celle-ci. Ainsi, nous nous contenterons pour la suite de traduire ce terme directement par « législation », qui est, semble-t-il, le terme le plus proche en langue française.

<sup>5</sup> Référence au ḥadīth rapporté par Ibn Mājah n°43 selon Al-'Irbād ibn Sāriya dans lequel le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - dit : « Je vous ai certes laissés sur la voie blanche et pure (al-bayḍā'), sa nuit est comme son jour [elle reste claire et ne change pas]. Ne s'en égare qu'une personne vouée à la destruction », NdT.

<sup>6</sup> Référence au verset 256 de la sourate Al-Baqara dans lequel Allāh dit : « Celui qui mécroit au Ṭāghūt et croit en Allāh se sera certes cramponné à

Ce livre est composé de trois fondements ainsi que d'une conclusion :

1. **Premier fondement** : de la croyance au Divin.
2. **Deuxième fondement** : de la croyance aux prophètes, aux anges, aux dirigeants et aux compagnons.
3. **Troisième fondement** : de la croyance à la Demeure Future.
4. **Conclusion** : recommandation bénéfique conforme au but du livre.

---

l'anse la plus solide, qui ne peut se rompre. Allāh est Audient, Omniscient. », NdT.

# Premier fondement : de la croyance au Divin

*Ce fondement est composé de quatre chapitres.*



---

# Premier chapitre : de la démonstration de l'existence d'Allāh le Très-Haut, qui est le Seigneur des Mondes et le Créateur de toutes les créatures

Sache que les preuves démontrant l'existence d'Allāh - qu'Il soit sanctifié - sont trop nombreuses pour être évoquées entièrement et de manière exhaustive, car toute chose qui existe est une preuve de son existence et ramène à Lui.

Résumons donc notre propos en **trois topiques essentiels** :

- **Premier topique : utiliser comme preuve ce qu'Allāh a placé comme signe à travers toutes les catégories de choses qui existent**

Telles que la terre, les cieux, les animaux, les plantes, les montagnes, les océans, les vents, les pluies, le soleil, la lune, la nuit, le jour et autre que cela comme créatures. Toutes ces créatures indiquent qu'elles ont un Concepteur qui les a conçues et un Créateur qui les a créées.

Ceci est le sens de la Parole du Très-Haut : « Ô Hommes ! Adorez votre Seigneur qui vous a créé ainsi que ceux qui étaient avant vous » ainsi que le verset suivant <sup>7</sup> (sourate Al-Baqara versets, 21-22).

Ainsi que de Sa Parole - qu'Il soit exalté - : « Il y a certes dans la création des cieux et de la terre... » jusqu'à la fin du verset : «...des signes pour un peuple qui réfléchit » <sup>8</sup> (sourate Al-Baqara, verset 164).

Ainsi que de Sa Parole - qu'Il soit exalté - : « Parmi Ses signes : Il vous a créés de terre » (sourate Ar-Rûm, verset 20) ainsi que les cinq versets suivants. <sup>9</sup>

---

<sup>7</sup> Les versets en entier : « Ô Hommes ! Adorez votre Seigneur qui vous a créé ainsi que ceux qui étaient avant vous. Ainsi atteindriez-vous à la piété. C'est Lui qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toit ; qui précipite la pluie du ciel et par elle fait surgir toutes sortes de fruits pour vous nourrir, ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela). ».

<sup>8</sup> Le verset en entier : « Certes dans la création des cieux et de la terre, dans l'alternance de la nuit et du jour, dans le navire qui vogue en mer chargé de choses profitables aux gens, dans l'eau qu'Allâh fait descendre du ciel, par laquelle Il rend la vie à la terre une fois morte et y répand des bêtes de toute espèce dans la variation des vents, et dans les nuages soumis entre le ciel et la terre, en tout cela il y a des signes, pour un peuple qui raisonne. ».

<sup>9</sup> Les versets en entier : « Parmi Ses signes : Il vous a créés de terre, - puis, vous voilà des hommes qui se dispersent [dans le monde] -. Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent. Et parmi Ses signes la création des cieux et de la terre et la variété de vos idiomes et de vos couleurs. Il y a en cela des preuves pour les savants. Et parmi Ses signes votre sommeil la nuit et le jour, et aussi votre quête de Sa grâce. Il y a en cela des preuves pour des gens qui entendent. Et parmi Ses signes Il vous montre l'éclair avec crainte (de la foudre) et espoir (de la pluie), et fait descendre du ciel une eau avec laquelle Il redonne la vie à la terre après sa mort. Il y a en cela des preuves pour des gens qui raisonnent. Et parmi Ses signes le ciel et

De même que c'est le sens de Sa Parole - qu'Il soit exalté - : « N'avons-Nous pas fait de la terre une couche ? » et ce jusqu'au verset : « et des jardins luxuriants » (sourate An-Naba', versets 6 à 16).<sup>10</sup>

Tout ce qui est cité dans le Qur'ān mentionnant les différentes créatures existantes indique ce sens, et ceci y est mentionné à de très nombreux passages.

Observe donc - qu'Allāh t'accorde la réussite - la chose qui t'est la plus proche, qui est ta personne : tu y verras une création étonnante et un assemblage impressionnant, constituant une preuve indiscutable. C'est pour cela qu'Allāh a Lui-même rappelé Sa création de l'être humain à de nombreux passages de Son Livre comme lorsqu'Il dit : « Nous avons créé l'homme d'un extrait d'argile » (sourate Al-Mu'minūn, verset 12) ainsi que les versets suivants jusqu'au verset : « Et puis, après cela, vous mourrez »<sup>11</sup> (sourate Al-Mu'minūn, verset 15). Il dit aussi : « Et [il y a des preuves] en vous-même ! Ne voyez-vous donc vous pas ? » (sourate Adh-Dhāriyāt, verset 21).

---

la terre sont maintenus par Son ordre ; ensuite lorsqu'Il vous appellera d'un appel, voilà que de la terre vous surgirez. ».

<sup>10</sup> Les versets en entier : « N'avons-Nous pas fait de la terre une couche ? et (placé) les montagnes comme des piquets? Nous vous avons créés en couples, et désigné votre sommeil pour votre repos, et fait de la nuit un vêtement, et assigné le jour pour les affaires de la vie, et construit au-dessus de vous sept (cieux) renforcés, et [y] avons placé une lampe (le soleil) très ardente, et fait descendre des nuées une eau abondante pour faire pousser par elle grains et plantes et jardins luxuriants. ».

<sup>11</sup> Les versets en entier : « Nous avons créé l'homme d'un extrait d'argile, puis Nous en fîmes une goutte de sperme dans un reposoir solide. Ensuite, Nous avons fait du sperme une adhérence ; et de l'adhérence Nous avons créé un embryon; puis, de cet embryon Nous avons créé des os et Nous avons revêtu les os de chair. Ensuite, Nous l'avons transformé en une tout autre création. Gloire à Allāh le Meilleur des créateurs. Et puis, après cela vous mourrez. ».

Quelle étonnante constitution que celle de l'être humain, formé à la base d'une eau vile<sup>12</sup> ; quel étonnant assemblage que celui de ses os et ses veines dans leur disparité, qu'il est étonnant que chacun d'entre eux soit spécifiquement dédié à un service, que les nutriments parcourent le corps pour atteindre chaque membre en lui donnant ce dont il a besoin, que les forces qui y sont créées soient si différentes, que l'être humain soit spécifié par la raison avec laquelle il se distingue des animaux ! Qu'il est étonnant qu'il observe avec ses deux yeux, qu'il entende avec ses oreilles, qu'il s'exprime avec sa langue, qu'il attrape avec sa main, et toutes ces autres merveilles infinies qui ne peuvent être dénombrées, quand bien même nous passerions plusieurs vies à cela ! Nul doute donc qu'il y a obligatoirement besoin d'un Agenceur qui a agencé ces choses-là, d'un Créateur qui les a créées à la perfection.

Puis observe encore : tu verras dans l'univers des créatures existantes ô combien plus grandes que l'être humain, telles que le ciel, la terre et autres. Ces créatures qui sont d'une telle grandeur et dont la composition est d'une telle sagesse qu'il est impossible de concevoir cela rationnellement.

Allâh a indiqué cet enseignement dans Sa Parole : « Êtes-vous plus durs à créer? ou le ciel, qu'Il a pourtant construit ?... » dans la suite de versets jusqu'à Sa Parole : «...et quant aux montagnes, Il les a ancrées, pour votre jouissance, vous et vos bestiaux. »<sup>13</sup> (sourate An-Nāzi'āt, versets 27 à 33), ainsi que Sa Parole - qu'Il soit exalté - : « La création des cieus et de la terre est quelque chose de plus grand que la création des gens. » (sourate Ghāfir, verset 57).

---

<sup>12</sup> Le sperme, NdT.

<sup>13</sup> Les versets en entier : « Êtes-vous plus durs à créer ? ou le ciel, qu'Il a pourtant construit ? Il a élevé bien haut sa voûte, puis l'a parfaitement ordonné ; Il a assombri sa nuit et fait luire son jour. Et quant à la terre, après cela, Il l'a étendue. Il a fait sortir d'elle son eau et son pâturage, et quant aux montagnes, Il les a ancrées, pour votre jouissance, vous et vos bestiaux. »

Puis observe toute chose, petite comme grande, inanimée comme animée : tu y verras des signes merveilleux de sagesse et d'agencement. Toute chose que tu vois ou entends est à elle seule une preuve indiscutable de l'existence de Celui qui l'a créée. Comme est immense l'argument d'Allāh ! Et comme sont nombreuses les preuves amenant à Lui !

**Une personne pourrait néanmoins poser ici trois questions :**

- **Première question** : si l'on dit : « quelle est la preuve que toutes ces créatures existantes ont été créées après avoir été néant ? ».

**La réponse** : la preuve de cela est de deux aspects :

1. **Le premier aspect** est que ces créatures ont des caractéristiques changeantes, tantôt statiques, tantôt mouvantes, ainsi que d'autres états auxquels elles sont soumises ; or ceci rend impossible le fait qu'elles soient éternelles, et établit indiscutablement qu'elles sont créées.

C'est cela qu'Ibrāhīm l'ami intime d'Allāh - qu'Allāh couvre d'éloges Muḥammad ainsi que lui - a utilisé comme preuve dans ce qu'Allāh le Très-Haut nous évoque, lorsqu'Il dit : « Quand la nuit l'enveloppa, il observa une étoile, et dit : «Voilà mon Seigneur!» Puis, lorsqu'elle disparut, il dit : «Je n'aime pas les choses qui disparaissent»...» dans la suite de versets jusqu'à Sa Parole : «...Je tourne mon visage exclusivement vers Celui qui a créé (à partir du néant) les cieux et la terre » <sup>14</sup> (sourate Al-An'ām, versets 76 à 79).

---

<sup>14</sup> Les versets en entier : « Quand la nuit l'enveloppa, il observa une étoile, et dit : «Voilà mon Seigneur!» Puis, lorsqu'elle disparut, il dit : «Je n'aime pas les choses qui disparaissent». Lorsqu'ensuite il observa la lune se levant, il dit : «Voilà mon Seigneur!» Puis, lorsqu'elle disparut, il dit : «Si mon Seigneur ne me guide pas, je serai certes du nombre des gens égarés». Lorsqu'ensuite il observa le soleil levant, il dit : «Voilà mon Seigneur! Celui-ci est plus grand »

Car lorsqu'il vit l'étoile, la lune et le soleil disparaître et donc changer de leur premier état, il sut que c'était des créatures, et se basa sur cela pour prouver l'existence de leur Créateur.

Cette histoire survint à Ibrāhīm lors de son enfance, avant qu'il ne soit pubère et responsable. Certains exégètes disent qu'il dit plutôt cela pour prouver à son peuple la fausseté de leur croyance et pour leur répliquer<sup>15</sup>.

---

Puis lorsque le soleil disparut, il dit : « Ô mon peuple, je désavoue tout ce que vous associez à Allāh. Je tourne mon visage exclusivement vers Celui qui a créé (à partir du néant) les cieux et la terre ; et je ne suis point de ceux qui Lui donnent des associés. ».

<sup>15</sup> Les exégètes divergent quant à l'interprétation de ces versets : étaient-ce des paroles que Ibrāhīm s'adressait à lui-même, alors enfant, pour répondre à son questionnement spirituel dans sa recherche d'Allāh ? Ou bien était-ce au contraire des faux-semblants qu'Ibrāhīm prétendait pour défier son peuple et leur prouver la caducité de leur adoration ? C'est le deuxième avis qui est retenu par les savants, notamment Ibn Juzay, qui dit à ce propos dans son exégèse : « Il est possible que cette histoire qui est survenue à Ibrāhīm avec l'étoile, la lune et le soleil, se soit déroulée avant qu'il ne soit pubère et responsable. Il est en effet rapporté que sa mère l'a enfanté dans une grotte par peur du Namrūd [tyran de l'époque], car il assassinait les enfants après avoir été informé par les devins que ce sera un enfant qui détruira son royaume. De même, il est possible que cette histoire soit survenue après qu'il soit pubère et responsable, et qu'il ait dit cela à son peuple pour leur répliquer et les blâmer. Ceci est l'avis le plus juste, du fait qu'il dira après cela : « Je désavoue tout ce que vous associez à Allāh » (sourate Al-An'ām, versets 78), or il n'est pas concevable qu'il le dise tout seul dans la grotte, car cette parole implique un débat et une réplique adressée à son peuple. Et ce car ils adoraient les idoles, le soleil, la lune et les astres : il voulut ainsi leur montrer leur erreur dans leur religion, et leur démontrer que ces choses ne peuvent aucunement être des divinités du fait qu'il est prouvé qu'elles sont créées. C'est Celui qui les a créées, organisant leur lever, leur coucher, leur apparition et leur disparition qui est le Dieu véritable unique. Ainsi, sa parole : « Voilà mon Seigneur ! » est une manière de reprendre les arguments de

2. **Le deuxième aspect** est que tout un chacun sait qu'il a existé après avoir été néant, de même qu'il peut observer cela chez les autres êtres. Allāh le Très-Haut dit : « S'est-il écoulé pour l'homme un laps de temps durant lequel il n'était même pas une chose mentionnable ? » (sourate Al-Insān, verset 1).

Le Très-Haut dit également : « Je t'ai créé par le passé alors que tu n'étais rien » (sourate Maryam, verset 9).

De même que l'on observe les plantes exister après le néant. Allāh le Très-Haut a dit : « De même tu vois la terre desséchée : dès que Nous y faisons descendre de l'eau elle remue, se gonfle, et fait pousser toutes sortes de splendides couples de végétaux. » (sourate Al-Ḥajj, verset 5).

- **Deuxième question** : si l'on dit : « quelle est la preuve que ces créatures ont besoin d'un créateur et qu'elles ne se créent pas elles-mêmes ? ».

**La réponse** à cela s'articule sur trois aspects :

1. **Le premier aspect** est que le fait qu'une chose se crée elle-même est strictement impossible, car le créateur doit impérativement exister avant la créature ; or une chose ne peut exister avant elle-même. Allāh a indiqué la nullité de cela en disant : « Ont-ils été créés de rien ? Ou bien est-ce eux les créateurs ? » (sourate At-Ṭūr, verset 35).

Prends comme preuve ta personne : tu n'étais pas conscient de ta personne avant qu'elle n'existe, comment se pourrait-il que tu l'aies toi-même créée ? C'est en ce sens qu'Allāh le Très-Haut dit : « Je ne les

---

l'opposant de manière équitable tout en sachant que c'est une erreur, car c'est plus à même de l'attirer vers la vérité et de le faire revenir » (cf. : « *At-Tashīl li 'ulūm at-Tanzīl* » p.259, de l'auteur), NdT.

ai pas pris comme témoins de la création des cieux et de la terre, ni de la création de leurs propres personnes. » (sourate Al-Kahf, verset 51).

2. **Le deuxième aspect** est que les choses conçues sont de deux types : certaines peuvent être conçues par les humains, comme le livre, la construction et autre ; d'autres ne peuvent pas être conçues par l'humain, comme de créer un être humain à partir d'eau, extraire un fruit d'une branche etc. Nul doute que le premier type a besoin d'un concepteur ; lorsque tu vois un livre, tu sais qu'il a un auteur, lorsque tu vois une maison bâtie, tu sais que ses murs et son toit ne se sont pas faits seuls.

Il en est ainsi aussi pour le deuxième type qui prouve son concepteur obligatoirement, et même à plus forte raison, car sa conception est encore plus étonnante, et les signes de la sage création sont encore plus apparents. Allāh le Très-Haut a dit : « Tu ne peux voir quelque disproportion en la création du Tout Miséricordieux. Ramène [sur elle] le regard. Y vois-tu une brèche quelconque ? Puis, retourne ton regard à deux fois : le regard te reviendra humilié et frustré. » (sourate Al-Mulk, verset 3 à 4). Le Très-Haut dit aussi : « N'ont-ils donc pas observé le ciel au-dessus d'eux, comment Nous l'avons bâti et embelli » jusqu'à la fin du verset <sup>16</sup> (sourate Qāf, verset 6).

3. **Le troisième aspect** est qu'il est possible rationnellement que l'univers en entier soit existant, comme il est possible rationnellement qu'il soit inexistant. Or le fait qu'il soit existant rend obligatoire le fait qu'il y ait quelqu'un qui ait choisi son existence plutôt que son inexistence. Allāh a dit : « Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et Il choisit » (sourate Al-Qaṣaṣ, verset 68).

- **Troisième question** : si l'on dit : « quelle est la preuve que le Créateur de ces créatures existantes est Allāh le Très-Haut ? ».

---

<sup>16</sup> Le verset en entier : « N'ont-ils donc pas observé le ciel au-dessus d'eux, comment Nous l'avons bâti et embelli ; et comment il est sans fissures? ».

**La réponse** est que Ses créatures ne peuvent être créées par autre que Lui - exalté soit-Il -. La preuve de cela est que toute créature existante est soit vivante douée de raison comme l'être humain, soit vivante non-douée de raison comme les bestiaux, soit sous forme inanimée, non-douée de vie, comme les cieux, la terre, les astres, le soleil, la lune, les planètes, les natures etc.

Or nul doute que le vivant doué de raison ne peut former un être humain à partir d'eau, ni extraire un fruit d'une branche, ni autre que cela des types de création. Si le vivant doué de raison ne peut pas accomplir cela, alors *a fortiori* et encore moins le vivant qui n'est pas doué de raison. Et si le vivant en est incapable alors *a fortiori* et encore moins le non-vivant. Ceci prouve que le Créateur des créatures ne peut en aucun cas être de leur catégorie, et transcende obligatoirement toute ces catégories : c'est Allāh le Très-Haut.

Il est d'ailleurs connu que les créatures, si elles se rassemblaient pour créer une chose parmi les plus petites créatures, comme la fourmi par exemple, en seraient incapables. Si elles sont incapables de créer les plus petites créatures, alors elles sont incapables de créer les plus grandes *a fortiori*. C'est en ce sens qu'Allāh dit : « Certes, ceux que vous invoquez en dehors d'Allāh sont incapables de créer une mouche, quand bien même ils s'y rassembleraient » (sourate Al-Ḥajj, verset 73) jusqu'à la fin du verset <sup>17</sup>.

Allāh le Très-Haut a démontré qu'Il était le seul à créer en disant : « Voyez-vous ce que vous éjaculez ? Est-ce vous qui l'avez créé ? Ou sommes-en Nous les créateurs ? » (sourate Al-Wāqī'a, versets 57 à

---

<sup>17</sup> Le verset en entier : « Ô hommes ! Une parabole vous est proposée, écoutez-la : « Ceux que vous invoquez en dehors d'Allāh ne sauraient même pas créer une mouche, quand même ils s'uniraient pour cela. Et si la mouche les dépouillait de quelque chose, ils ne sauraient le lui reprendre. Le solliciteur et le sollicité sont [également] faibles !». ».

59) jusqu'aux versets : « Glorifie le Nom de ton Seigneur le Grand » (sourate Al-Wāqī‘a, verset 74).<sup>18</sup>

Ainsi que dans Sa Parole : « Lequel est meilleur : Allāh ou bien ce qu’ils Lui associent? N’est-ce pas Lui qui a créé les cieux et la terre... » jusqu'au verset : « Dis : « Ramenez vos preuves si toutefois vous êtes véridiques ! »<sup>19</sup> (sourate An-Naml, versets 59 à 64).

---

<sup>18</sup> Les versets en entier : « C’est Nous qui vous avons créés. Pourquoi ne croiriez-vous donc pas [à la résurrection] ? Voyez-vous donc ce que vous éjaculez : est-ce vous qui le créez ou [en] sommes Nous le Créateur? Nous avons prédéterminé la mort parmi vous. Nous ne serons point empêchés de vous remplacer par vos semblables, et vous faire renaître dans [un état] que vous ne savez pas. Vous avez connu la première création. Ne vous rappelez-vous donc pas ? Voyez-vous donc ce que vous labourez ? Est-ce vous qui le cultivez ? ou [en] sommes Nous le cultivateur ? Si Nous voulions, Nous le réduirions en débris. Et vous ne cesseriez pas de vous étonner et [de crier] : «Nous voilà endettés ! ou plutôt, exposés aux privations». Voyez-vous donc l’eau que vous buvez ? Est-ce vous qui l’avez fait descendre du nuage ? ou [en] sommes Nous le descendeur ? Si Nous voulions, Nous la rendrions salée. Pourquoi n’êtes-vous donc pas reconnaissants ? Voyez-vous donc le feu que vous obtenez par frottement ? Est-ce vous qui avez créé son arbre ou [en] sommes Nous le Créateur ? Nous en avons fait un rappel (de l’Enfer), et un élément utile pour ceux qui en ont besoin. Glorifie donc le nom de ton Seigneur, le Très Grand ! ».

<sup>19</sup> « Dis : « Louange à Allāh et paix sur Ses serviteurs qu’Il a élus!» Lequel est meilleur : Allāh ou bien ce qu’ils Lui associent ? N’est-ce pas Lui qui a créé les cieux et la terre et qui vous a fait descendre du ciel une eau avec laquelle Nous avons fait pousser des jardins pleins de beauté. Vous n’étiez nullement capables de faire pousser leurs arbres. Y a-t-il donc une divinité avec Allāh ? Non, mais ce sont des gens qui Lui donnent des égaux. N’est-ce pas Lui qui a établi la terre comme lieu de séjour, placé des rivières à travers elle, lui a assigné des montagnes fermes et établi une séparation entre les deux mers, - Y a-t-il donc une divinité avec Allāh ? Non, mais la plupart d’entre eux ne savent pas. N’est-ce pas Lui qui répond à l’angoissé quand il L’invoque, et qui enlève le mal, et qui vous fait succéder sur la terre, génération après

De même que dans Sa Parole : « Si tu leur [ô Muḥammad] demandes: «Qui a créé les cieux et la terre, et assujetti le soleil et la lune?», ils diront très certainement: « Allāh ». » (sourate Al-‘Ankabūt, verset 61); et dans d'autres versets.

- **Deuxième topique : utiliser comme preuve les informations des prophètes**

Sache que les Prophètes - que la paix soit sur eux - ont appelé toutes les créatures à croire en Allāh, et sont apparus de leurs mains des miracles que ne peuvent réaliser les êtres humains comme de faire sortir une chamelle d'un rocher, de transformer un bâton en serpent, de faire revivre les morts, de fendre la lune en deux, de faire couler l'eau entre ses doigts et autre que cela comme phénomènes qui prouvent clairement leur véracité. Il est donc alors obligatoire de croire au Dieu auquel ils appellent, et de croire en ce à quoi ils appellent.

Certaines personnes, après ces phénomènes, les ont crus, et d'autres les ont accusés de mensonge.

Ceux qui les ont accusés de mensonge ont péri par des types de destruction que seul Allāh peut réaliser, comme Allāh a dit : « Il y en eut sur qui Nous envoyâmes un ouragan ; il y en eut que le Cri saisit;

---

génération, - Y a-t-il donc une divinité avec Allāh ? C'est rare que vous vous rappeliez ! N'est-ce pas Lui qui vous guide dans les ténèbres de la terre et de la mer, et qui envoie les vents, comme une bonne annonce précédant Sa grâce. - Y a-t-il donc une divinité avec Allāh ? Allāh est Très Elevé au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent. N'est-ce pas Lui qui commence la création, puis la refait, et qui vous nourrit du ciel et de la terre. Y a-t-il donc une divinité avec Allāh ? Dis : « Apportez votre preuve, si vous êtes véridiques ! ». ».

il y en eut que Nous fîmes engloutir par la terre; et il y en eut que Nous noyâmes. » (sourate Al-‘Ankabūt, verset 40).

Tandis que les Prophètes ainsi que ceux qui les ont cru furent sauvés, comme Allāh a dit : « Ensuite, Nous délivrerons Nos messagers et les croyants. » (sourate Yūnus, verset 103).

Ceci prouve donc la véracité de ce qu'ils ont dit et que Celui à qui ils appellent est véritablement le Seigneur. Allāh mentionne cela dans les versets où Il dit : « Le peuple de Nūḥ (Noé), les ‘Ād, les Thamūd avant eux, ont aussi crié au mensonge (à l’égard de leurs messagers), de même que le peuple d’Ibrāhīm (Abraham), le peuple de Lūṭ (Lot), et les gens de Madyan. Et Mūssā (Moïse) fut traité de menteur. Puis, J’ai donné un répit aux mécréants ; ensuite Je les ai saisis. Et quelle fut Ma réprobation ! » (sourate Al-Ḥajj, versets 42 à 44) ainsi que dans les autres histoires des générations passées.

Tout ce qui est rapporté dans le Qur’ān comme informations relatives aux Prophètes - paix sur eux - implique ce sens, et l'on retrouve ceci à de très nombreux passages du Qur’ān.

Parmi les choses qui prouvent également la validité de ce topique, le fait que les sorciers de Pharaon crurent en Allāh le Très-Haut à l’instant même où ils virent le miracle de Mūssā (Moïse) - paix sur lui.

**Question** : si l'on dit : « les informations relatives aux Prophètes ne sont connues qu’à travers ce dont le Législateur a informé, comment peut-on donc les utiliser pour répliquer à celui qui renie la législation ? »

**La réponse** à cette question se décline en deux aspects :

1. **Le premier aspect** est que les miracles des prophètes ainsi que la destruction de ceux qui les ont accusés de mensonge sont connus à travers la législation comme à travers autre que la législation ; car

cela fait partie des énormes phénomènes qui ne peuvent être cachés. Allāh le Très-Haut les a évoqués dans le Qur'ān ainsi que dans d'autres livres qu'Il a révélés, et les différentes communautés telles que les gens du Livre, les sages, les historiens, les poètes et autres se les sont transmis de manière incommensurable.

De même que les traces de leur existence prouvent cela, comme le Très-Haut a dit : « Dis : « Parcourez la terre, puis observez ce qu'il est advenu de ceux qui traitaient la vérité de mensonge » (sourate Al-An'ām, verset 11). Le Très-Haut dit aussi : « De même (Nous anéantîmes) les 'Ād et les Thamūd. - Vous le voyez clairement à travers [les ruines de leurs anciennes] demeures » (sourate Al-'Ankabūt, verset 38). Il dit aussi - qu'Il soit exalté - : « Ils sont passés par la cité sur laquelle est tombée une pluie de malheurs. Ne la voient-ils donc pas ? » (sourate Al-Furqān, verset 40). La preuve est donc établie sur ceux qui renient la législation comme ceux qui ne la renient pas.

2. **Le deuxième aspect** : est que nous allons, dans ce qui suit, prouver irrévocablement le caractère véridique du Législateur dans ce dont Il informe. Il est donc obligatoire de croire à ce que transmettent les prophètes ; ainsi, notre argumentation est correcte.

- **Troisième topique** : que l'existence d'Allāh est prouvée par la saine nature humaine.

L'esprit, de manière naturelle, le prouve : tout être humain ressent en son for intérieur le besoin intrinsèque d'adorer, de même qu'il sent qu'il est sous l'emprise d'une Seigneurie absolue. Il sait donc impérativement que ce Royaume grandissime nécessite un Roi grandissime, et que cet agencement parfait a besoin de Celui qui l'aura agencé d'une sagesse parfaite.

Allāh le Très-Haut a dit : « Dirige tout ton être vers la religion exclusivement [pour Allāh], telle est la nature qu'Allāh a originellement donnée aux hommes » (sourate Ar-Rūm, verset 30). Le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - a dit : « Tout nouveau-né naît sur la saine nature originelle (fiṭra) »<sup>20</sup>.

C'est ce sens qu'Allāh le Très-Haut a indiqué disant : « Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Ādam et les fit témoigner sur eux-mêmes : « Ne suis-Je pas votre Seigneur ? » Ils répondirent: « Mais si, nous en témoignons... » » (sourate Al-A'raf, verset 172) jusqu'à la fin du verset <sup>21</sup>.

C'est pour cette connaissance naturelle d'Allāh sur laquelle les êtres ont été créés que les Messagers - que la paix soit sur eux - ont dit à leur peuple : « Y a-t-il au sujet d'Allāh un doute, Lui, le Créateur des cieux et de la terre ? » (sourate Ibrāhīm, verset 10).

Si toutefois la personne est insouciante quant à cela dans ses moments d'aisance, il est obligatoire qu'elle s'en rappelle dans les moments de difficulté, comme Allāh le Très-Haut a dit : « Et quand un mal touche les gens, ils invoquent leur Seigneur en revenant à Lui repentants. » (sourate Ar-Rūm, verset 33). Le Très-Haut a dit aussi : « Dis : « Qui vous délivre des ténèbres de la terre et de la mer ? » Vous l'invoquez humblement et en secret » (sourate Al-An'am, verset 63).

---

<sup>20</sup> Rapporté par Al-Bukhārī n°1319 et Muslim n°2658.

<sup>21</sup> Le verset en entier : « Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux-mêmes: « Ne suis-Je pas votre Seigneur?» Ils répondirent : «Mais si, nous en témoignons... » - afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection: « Vraiment, nous n'y avons pas fait attention. » ».

---

## Deuxième chapitre : de l'Unicité (Tawḥīd) d'Allāh ; qui est la signification de la parole: « Lā ilāha illa Allāh » (nulle divinité n'est digne d'être adorée sauf Allāh)

Sache qu'Allāh est le Seul Dieu, nulle divinité à part Lui, Il n'a pas d'associé ni d'égal, Il n'a pas d'enfant ni de père ni de compagne, comme Allāh a dit : « Dis : « C'est Lui, Allāh, l'Unique » jusqu'à la fin de la sourate <sup>22</sup> (sourate Al-Ikhlāṣ, verset 1).

La preuve de son Unicité - qu'Il soit exalté - se décline en de très nombreux aspects que le Qur'ān a indiqués ; et il n'y a aucune démonstration de l'Unicité plus éloquente que celle d'Allāh :

1. **Le premier aspect** est que toute chose créée ne peut être créée que par un seul créateur, car un seul acte ne peut être accompli en même temps par deux acteurs. Ceci prouve que le Créateur est unique : c'est Allāh le Très-Haut.

En ce sens, Allāh le Très-Haut nous dit : « Mais ils ont adopté en dehors de Lui des divinités qui, étant elles-mêmes créées, ne créent rien » (sourate Al-Furqān, verset 3). Le Très-Haut dit : « Dis : « Voyez-vous vos associés que vous invoquez en dehors d'Allāh? Montrez-moi ce qu'ils ont créé de la terre. Ont-ils été associés à la création des cieux? » (sourate Fāṭir, verset 40). Le Très-Haut dit également :

---

<sup>22</sup> La sourate en entier : « Dis: « Il est Allāh, Unique. Allāh, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui ».

« «Voilà la création d'Allāh. Montrez-Moi donc ce qu'ont créé, ceux qui sont en dehors de Lui? » » (sourate Luqmān, verset 11).

2. **Le deuxième aspect** : est qu'il est prouvé que toute chose existante autre qu'Allāh le Très-Haut est créée et conçue ; qui plus est par Allāh le Très-Haut. Or la créature ne peut être l'associée de son Créateur, ni même L'égaliser ou Lui ressembler, car c'est Son serviteur ; Il l'a créée quand Il a souhaité, et Il la détruira quand Il le souhaitera.

C'est en ce sens que le Très-Haut dit : « Ceux que vous invoquez en dehors d'Allāh sont des serviteurs comme vous » (sourate Al-A'raf, verset 194). Le Très-Haut dit également : « Dis: «Chercherais-je un autre Seigneur qu'Allāh, alors qu'Il est le Seigneur de toute chose? » (sourate Al-An'am, verset 164).

3. **Le troisième aspect** : est que si nous prétendons l'existence de deux dieux, si l'un d'entre eux souhaite donner la mort à quelqu'un, et l'autre souhaite le garder en vie ; ou si l'un d'entre eux souhaite bouger une créature et l'autre souhaite la garder statique, cette situation ne peut donner que trois cas de figure :

A. **Soit la volonté de chacun d'eux se réalise en même temps**, or ceci est impossible parce que la personne en question ne peut être vivante et morte en même temps, de même que le mouvement et l'immobilité ne peuvent être rassemblés.

B. **Soit la volonté d'aucun d'eux ne se réalise**, ce qui amène à déclarer leur faiblesse et leur déficience. Or ceci est impossible également, parce que la créature doit obligatoirement être soit vivante soit morte, et les corps sont obligatoirement soit en mouvement soit statiques.

C. **Soit c'est la volonté de l'un d'eux qui est réalisée au détriment de l'autre**, et dans ce cas, celui dont la volonté sera réalisée sera

lui le véritable Dieu, et celui qui verra sa volonté rejetée ne pourra être Dieu, car il est impossible qu'Il soit vaincu et dominé.

Il est donc ainsi établi qu'il n'y a qu'un seul Dieu ; ceci est le sens de la Parole du Très-Haut : « S'il y avait dans le ciel et la terre des divinités autres qu'Allāh, tous deux seraient certes dans le désordre. » (sourate Al-Anbiyā', verset 22), ainsi que Sa Parole - exalté soit-Il - : « Dis: «S'il y avait des divinités avec Lui, comme ils le disent, elles auraient alors cherché un chemin [pour atteindre] le Détenteur du Trône». » (sourate Al-Isrā', verset 42).

4. **Le quatrième aspect** : est que si l'on prétend l'existence de deux dieux créateurs, nous admettrions que chacun d'entre eux a ses propres créatures isolées de celles du deuxième ; et les créatures de l'un seraient différentes de celles de l'autre. Or nous observons que toutes les créatures de l'univers sont liées les unes aux autres, et soumises au même agencement et ordre parfait. Ceci prouve que leur créateur, leur possesseur et celui qui les a agencées est unique: c'est Allāh le Très-Haut.

La preuve que les créatures sont toutes liées les unes aux autres est que l'être humain, ainsi que tous les animaux se nourrissent des plantes qui sortent de la terre ; la terre, quant à elle, se nourrit de l'eau de pluie qui descend du ciel de par les nuages qui sont constitués par les vents. Le soleil et la lune tournent dans l'univers selon une orbite bien tracée, de même qu'ils sont la cause de bénéfices tels que la croissance des plantes, l'alternance de la nuit et du jour, l'alternance des saisons, la connaissance des années et des mois... Observe donc ces liens entre les animaux, les plantes, le ciel, la terre, les nuages, les vents, le soleil, la lune, la nuit et le jour, et tu verras clairement que tout cela est agencé par la puissance du Seigneur, l'Unique, le Contraignant.

Parmi les éléments qui prouvent ceci, le fait qu'il est impossible de concevoir que deux rois gouverneraient une seule cité ; or étant donné que l'univers est à l'image d'une cité dans son ordre et les liens qui

lient ses différentes parties, il est obligatoire qu'il n'y ait qu'un Seigneur qui le gère, qui est Allāh le Très-Haut. Ceci est le sens de la Parole du Très-Haut : « Allāh ne S'est point attribué d'enfant et il n'existe point de divinité avec Lui ; sinon, chaque divinité s'en irait avec ce qu'elle a créé, et certaines seraient supérieures aux autres. » (sourate Al-Mu'minūn, verset 91).

- **Topique : de la réplique aux chrétiens**

Sache que 'Īssā ibn Maryam (Jésus fils de Marie) - que les éloges d'Allāh soient sur Muḥammad ainsi que sur lui - est un serviteur parmi les serviteurs d'Allāh et un messenger parmi ses messagers. Allāh l'a créé dans le ventre de sa mère Maryam la Véridique sans l'intervention d'un père. Se sont produits à travers lui des miracles qui prouvent la véracité de sa prophétie et de son Message. Ce sont ces miracles qu'Allāh a évoqués dans le Qur'ān, tels que le fait qu'il parle dans son berceau, qu'il fasse revivre les morts et autre que cela. Tous ces miracles se sont produits par la Volonté d'Allāh et Sa Puissance.

Mais les chrétiens ont fait preuve d'exagération le concernant, et ont ainsi mécréu d'une mécréance que ni la raison ne peut accepter ni les religions ne peuvent cautionner. Allāh les a appelés à revenir de leur mécréance et de leurs supercheries en disant - exalté soit-Il - : « Ô gens du Livre (Chrétiens), n'exagérez pas dans votre religion, et ne dites d'Allāh que la vérité. Le Messie Jésus, fils de Marie, n'est qu'un Messenger d'Allāh, Sa parole qu'Il envoya à Marie, et un souffle (de vie) venant de Lui. » (sourate An-Nissā', verset 171), jusqu'au verset où Il

dit : « Jamais le Messie ne trouve indigne d'être un serviteur d'Allāh, ni les Anges rapprochés [de Lui] » (sourate An-Nissā', verset 172) <sup>23</sup>.

Le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - les a également appelés à la mubāhala<sup>24</sup> mais ils refusèrent car ils savaient qu'ils n'étaient pas sur la vérité et craignirent que ne descende sur eux un châtement divin. Certains d'entre eux à qui Allāh accorda la réussite se convertirent tels que le Najāchi (Négus) et d'autres.

---

<sup>23</sup> Les versets en entier : « Ô gens du Livre (Chrétiens), n'exagérez pas dans votre religion, et ne dites d'Allāh que la vérité. Le Messie Jésus, fils de Marie, n'est qu'un Messager d'Allāh, Sa parole qu'Il envoya à Marie, et un souffle (de vie) venant de Lui. Croyez donc en Allāh et en Ses messagers. Et ne dites pas «Trois». Cessez ! Ce sera meilleur pour vous. Allāh n'est qu'un Dieu unique. Il est trop glorieux pour avoir un enfant. C'est à Lui qu'appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre et Allāh suffit comme protecteur. Jamais le Messie ne trouve indigne d'être un serviteur d'Allāh, ni les Anges rapprochés [de Lui]. Et ceux qui trouvent indigne de L'adorer et s'enflent d'orgueil... Il les rassemblera tous vers Lui. »

<sup>24</sup> La « mubāhala », littéralement « demande de malédiction » est un principe coranique semblable à une déclaration publique où deux parties en confrontation, ne trouvant pas de solution à leur débat théologique, ramèneraient leurs enfants et leurs épouses sur une même place puis invoqueraient tous Allāh ensemble pour qu'Il abatte sa malédiction sur les menteurs. Elle est évoquée dans le verset 61 de sourate 'Āli 'Imrān qui dit : « A ceux qui te contredisent à son propos, maintenant que tu en es bien informé, tu n'as qu'à dire : « Venez, appelons nos fils et les vôtres, nos femmes et les vôtres, nos propres personnes et les vôtres, puis proférons exécration réciproque en appelant la malédiction d'Allāh sur les menteurs. ». Ce verset fut initialement révélé pour le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - concernant un débat qu'il eut avec les chrétiens de Najrān ; mais ceux-ci prirent peur et refusèrent le défi de la mubāhala. C'est cet épisode de l'histoire prophétique auquel fait référence Ibn Juzayy ici, NdT.

Aussi, constatons que les propos des chrétiens divergent sur la personne de 'Īssā - paix sur lui - parce qu'il n'avaient pas connaissance de sa véritable qualité, ni même de preuve sur laquelle se baser ; plutôt ils prirent leur religion corrompue de certaines personnes non-dignes de confiance, et la bâtirent sur des mensonges, des songes et autres éléments totalementement invalides : c'est pour cette raison qu'Allāh les a nommés « égarés »<sup>25</sup>.

Certains d'entre eux dirent : « 'Īssā est le Fils d'Allāh », comme Allāh cita leur parole en disant : « Et ils ont dit : « Allāh s'est donné un fils » ! Gloire à Lui ! » (sourate Al-Baqara, verset 116).

D'autres dirent : Allāh est 'Īssā, comme Allāh le rapporta d'eux dans Sa Parole : « Certes sont mécréants ceux qui disent : « Allāh, c'est le Messie, fils de Marie! » » (sourate Al-Mā'ida, verset 17).

D'autres encore optèrent pour le dogme de la trinité, comme Allāh le Très-Haut le rapporte en disant : « Ce sont certes des mécréants, ceux qui disent : « En vérité, Allāh est le troisième de trois. » », et Allāh est bien au-dessus des infamies qu'ils prétendent !

- La preuve de la caducité de ce qu'ils affirment en disant : « 'Īssā est le fils d'Allāh » se décline en quatre aspects :

1. **Le premier aspect** est qu'Allāh le Très-Haut est capable de créer l'enfant sans père, comme Il fut capable de créer Ādam sans mère ni père, et ceci est le sens de la Parole du Très-Haut : « Pour Allāh, 'Īssā (Jésus) est comme Ādam qu'Il créa de poussière, puis Il lui dit: «Sois»: et il fut. » (sourate 'Āli 'Imrān, verset 59).

---

<sup>25</sup> Référence au dernier verset de la sourate Al-Fātiha : « non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés ». Ibn Juzay dit en explication de ce verset : « « Ceux qui ont encouru la colère » sont les juifs, et « les égarés » sont les chrétiens. Ce fut mentionné par Ibn 'Abbās, Ibn Mas'ūd et d'autres, et c'est rapporté du Prophète ﷺ » (cf. : « *At-Tashīl li 'ulūm at-Tanzīl* » p.50, de l'auteur).

2. **Le deuxième aspect** est que l'enfant est obligatoirement de la nature de son père, de même que la femme doit être de la nature de son époux. Or rien n'est semblable à Allāh le Très-Haut, et 'Īssā et sa mère étaient de nature humaine. Ceci implique qu'il est obligatoire qu'Allāh n'ait ni enfant ni épouse.

C'est le sens de la Parole du Très-Haut : « Le Messie, fils de Marie, n'était qu'un Messager. Des messagers sont passés avant lui. Et sa mère était une véridique. Et tous deux consommaient de la nourriture. » (sourate Al-Mā'ida, verset 75).

3. **Le troisième aspect** est que l'on cherche à avoir une femme et un enfant lorsque l'on en ressent le besoin ; or il est impossible de prétendre qu'Allāh le Très-Haut ait besoin de quoi que ce soit ou de qui que ce soit. Ainsi, impossible de prétendre qu'Allāh ait besoin d'avoir un enfant ou une femme.

C'est exactement le sens de la Parole d'Allāh le Très-Haut : « Ils disent: « Allāh S'est donné un enfant ». Gloire et Pureté à Lui! Il est Le Riche par excellence. A Lui appartient tout ce qui est aux cieux et sur la terre » (sourate Yūnus, verset 68).

4. **Le quatrième aspect** est que toute chose existante autre qu'Allāh le Très-Haut est différente de Lui, car c'est Lui qui l'a créée et faite exister ; cela ne peut donc pas être son enfant. Le Très-Haut dit : « Il ne convient nullement au Tout Miséricordieux d'avoir un enfant! Tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre se rendront auprès du Tout Miséricordieux, [sans exception], en serviteurs. » (sourate Maryam, verset 92-93).

- Quant à la parole de ceux qui disent : « Allāh est le Messie fils de Marie », elle est caduque de plusieurs aspects :

1. **Le premier aspect** est que le Messie adorait Allāh.

2. **Le deuxième** est qu'il mangeait et buvait, ressentait la faim et la soif, dormait et subissait tous les phénomènes humains. Or ceci est impossible à l'égard d'Allāh le Très-Haut.
3. **Le troisième** est que les chrétiens prétendent qu'il s'est fait crucifier et tuer, or ceci s'oppose totalement à leur prétention que c'est Allāh le Très-haut ! Car Allāh est vivant et ne meurt pas ! Ils mentent en prétendant que 'Īssā a été crucifié et tué. Plutôt, ils ont pris cela des mensonges des juifs, Allāh le Très-Haut dit à ce sujet : « Or, ils ne l'ont ni tué ni crucifié ; mais ce n'était qu'un faux semblant ! » (sourate An-Nissā', verset 157). Le Très-Haut dit également : « (Rappelle-toi) quand Allāh dit : « Ô Jésus, certes, Je vais mettre fin à ta vie terrestre et t'élever vers Moi » (sourate 'Āli 'Imrān, verset 55). Puis ils construisirent sur ce mensonge à propos de la crucifixion l'adoration même du crucifix, ce qui fit de leur religion une aberration bâtie sur une aberration elle-même bâtie sur une autre aberration ! Mais à la fin des temps, 'Īssā descendra sur Terre et détruira la croix.
4. **Le quatrième aspect** est que 'Īssā était enfant puis grandit, or Allāh est exempt de tout cela.
  - Quant à la parole de ceux d'entre eux qui prétendent qu'Allāh est le « troisième de trois », elle est caduque de trois aspects :
    1. **Le premier aspect** est dans tout ce que nous avons précédemment mentionné comme preuves du Tawhīd (Unicité) et de l'impossibilité d'avoir deux divinités.
    2. **Le deuxième aspect** est que 'Īssā et Maryam adoraient tous deux Allāh le Très-Haut, priant et jeûnant. Or s'ils avaient été deux divinités, ils n'auraient pas adoré autre qu'eux. Mais 'Īssā reconnaissait qu'Allāh est son Seigneur, comme Allāh le Très-Haut dit de lui : « Alors que le Messie a dit : « Ô enfants d'Israël, adorez Allāh, mon Seigneur et votre Seigneur ». » (sourate Al-Mā'ida, verset

72). Ceci est également présent dans les évangiles qu'ils ont entre les mains.

3. **Le troisième aspect** est que ʿĪssā et Maryam subissaient les phénomènes humains, or il est impossible que cela convienne au Divin.

- **Topique : de la réplique aux adorateurs des idoles**

La preuve de la caducité de leur religion se décline en quatre aspects :

1. **Le premier aspect** est que les idoles sont créées, car ils les façonnent eux-même de leurs mains. Or le créé ne peut être divin. C'est pour cette raison qu'Ibrāhīm - paix sur lui - les a blâmés en disant : « Il dit : « Adorez-vous ce que vous façonnez ? Alors qu'Allāh vous a créé ainsi que ce que vous faites ? » » (sourate As-Saffât, versets 95 et 96).
2. **Le deuxième aspect** est que ces idoles n'ont aucune caractéristique de seigneurie, tel que la vie, le savoir, la puissance et autre. C'est pour cela qu'Ibrāhīm dit à son père dans ses propos qu'Allāh nous conte : « Ô mon père, pourquoi adores-tu ce qui n'entend ni ne voit, et ne te profite en rien ? » (sourate Maryam, verset 42). Allāh dit aussi - exalté soit-Il - : « Si tu leur demandais : « Qui a créé les cieux et la terre? », Ils diraient assurément: « Allāh ». Dis: « Voyez-vous ceux que vous invoquez en dehors d'Allāh; si Allāh me voulait du mal, est-ce que [ces divinités] pourraient dissiper Son mal? Ou s'Il me voulait une miséricorde, pourraient-elles retenir Sa miséricorde ? » » (sourate Az-Zumar, verset 38).
3. **Le troisième aspect** est que ces idoles sont soumises à la disparition et à la destruction ; ne vois-tu pas comment Ibrāhīm les a réduites en poussière pour établir la preuve contre son peuple ?!

Lorsque le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - a libéré la Mecque, il y est rentré et y vit autour de la Demeure Sacrée des statues attachées avec du plomb. Le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - commença alors à pointer les statues d'un bâton qui était dans sa main en disant : « La Vérité est venue, et le faux a disparu. Le faux est effectivement voué à disparaître ! ». Il ne pointa pas une statue sur sa face sans qu'elle ne s'écroule sur son dos, ni sur son dos sans qu'elle ne s'écroule sur sa face, jusqu'à ne pas laisser une statue sans l'avoir faite s'écrouler<sup>26</sup>.

4. **Le quatrième aspect** est dans ce que nous avons déjà mentionné comme preuves du Tawḥīd.

- **Topique : de la réplique aux zoroastriens**

Et ce dans leur croyance que la lumière crée le bien, et les ténèbres créent le mal. Réplique concernant également ceux qui ont adoré le feu, le soleil et autre.

La preuve de la caducité de leur croyance se décline en deux aspects :

1. **Le premier aspect** est dans ce que nous avons déjà mentionné comme preuves du Tawḥīd.

2. **Le deuxième aspect** est qu'il est clairement visible que le soleil, la lune, les planètes, la lumière, les ténèbres et autres sont des créatures. Observe comment Ibrāhīm - paix sur lui - utilisa comme preuve le fait qu'elles disparaissent pour prouver que ce ne sont pas des divinités. Observe également ce que ces créatures subissent comme modifications, telles que l'éclipse et autre. Il te sera alors

---

<sup>26</sup> Cf. « *As-Sīra An-Nabawiyya* » d'Ibn Hichām, vol.2 p.317. Voir également le Ṣaḥīḥ Muslim, ḥadīth n°1780.

clair que ce sont des éléments créés qui ont besoin d'un créateur ; or tout ce qui est ainsi ne peut en aucun cas être divin ou même créateur de quoi que ce soit.

Allāh le Très-Haut a dit : « Louange à Allāh qui a créé les cieux et la terre, et établi les ténèbres et la lumière. Pourtant, les mécréants donnent des égaux à leur Seigneur. » (sourate Al-An'ām, verset 1).

Il dit également - exalté soit-Il - : « Ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allāh qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez » (sourate Fuṣṣilat, verset 37).

Et malgré tout cela, leur parole reste une pure prétention qui n'est soutenue par aucune preuve.

- **Topique : de la réplique à ceux qui croient aux pouvoirs de la « Nature ».**

La preuve de la caducité de leur croyance se décline en deux aspects :

1. **Le premier aspect** est de dire que la nature n'a pas comme attribut la vie, ni la puissance, ni la volonté ; il n'est donc pas correct de lui attribuer quelconque acte.
2. **Le deuxième aspect** est de dire que les différences entre les éléments qui composent la nature prouvent que celle-ci n'a aucun impact car - si elle produisait quoi que ce soit d'elle-même - elle ne pourrait produire que des éléments d'un seul type. Médite la Parole d'Allāh le Très-Haut lorsqu'Il dit : « N'as-tu pas vu que, du ciel, Allāh fait descendre l'eau ? Puis Nous en faisons sortir des fruits de couleurs différentes. » (sourate Fāṭir, verset 27) de même que Sa Parole : « [Les fruits sont] arrosés de la même eau, cependant Nous rendons supérieurs les uns aux autres quant au goût. » (sourate Ar-Ra'd, verset 4).



---

## Troisième chapitre : de l'affirmation des Attributs d'Allāh le Très-Haut

Sache qu'Allāh - qu'Il soit glorifié - est Vivant et ne meurt pas ; c'est le Premier qui était avant toute chose, et le Dernier qui sera après la disparition de toute chose. Il sait toute chose, Il connaît le secret et ce qui est plus caché encore<sup>27</sup>, et « absolument rien ne se cache d'Allāh de ce qui existe sur la terre ou dans le ciel » (sourate 'Āli 'Imrān, verset 5). C'est par Sa Volonté que les créatures existent : « Ton Seigneur réalise parfaitement ce qu'Il veut » (sourate Hūd, verset 107) ; ainsi, rien ne survient dans l'Univers sans Son commandement, Son ordre et Sa volonté. Tout ce qu'Il veut est, et tout ce qu'Il ne veut pas n'est pas. Il - qu'Il soit exalté - est capable de toute chose, Il parle, entend et voit : Il entend absolument tout et voit absolument tout.

La preuve de l'affirmation de ces attributs se décline en trois aspects :

1. **Le premier aspect** est que ces caractéristiques sont des caractéristiques de perfection et de majesté : ses opposés sont des caractéristiques de faiblesse, telles que l'incapacité ou l'ignorance. Or il est impossible de décrire Allāh par des attributs d'imperfection, il est donc obligatoire de Lui attribuer l'opposé de ces attributs d'imperfection.

---

<sup>27</sup> Référence au verset 7 de sourate Ṭā-Hā, dont voici l'exégèse des propos de l'auteur : « Les secrets sont les paroles chuchotées, et ce qui est plus caché encore désigne ce qui est dans le for intérieur de la personne. D'autres savants disent que le secret est ce qui est dans l'esprit des hommes, et ce qui est plus caché encore est ce qu'Allāh seul sait » (cf. : « *At-Tashīl li 'ulūm at-Tanzīl* » p.499, de l'auteur).

Médite sur la parole d'Allāh le Très-Haut : « Ils attribuent à Allāh ce qu'ils répugnent » (sourate An-Naḥl, verset 62). Tout attribut d'imperfection que l'homme répugne pour lui-même, Allāh en est exempté, et est décrit par les plus Hauts Attributs.

2. **Le deuxième aspect** est que ces attributs ont été rapportés dans la législation : il est donc impératif d'y croire. Le Très-Haut dit concernant l'attribut de la Vie : « Place ta confiance en le Vivant qui ne meurt pas » (sourate Al-Furqān, verset 57).

Il dit concernant l'attribut de la Connaissance : « Allāh est parfaitement connaisseur de toute chose » (sourate Al-Baqara, verset 286).

Il dit concernant la Volonté : « Ton Seigneur réalise parfaitement ce qu'Il veut » (sourate Hūd, verset 107).

Il dit concernant la Parole : « Allāh parla à Mūssā distinctement » (sourate An-Nissā', verset 164).

Il dit concernant l'Ouïe et la Vue : « Allāh est Audient, Clairvoyant » (sourate Al-Ḥajj, verset 75).

De nombreux passages du Qur'ān attribuent ces qualificatifs à Allāh le Très-Haut.

3. **Le troisième aspect** est de considérer chaque attribut avec la preuve qui le soutient.

Et ce car Ses inventions - exalté soit-Il - sont façonnées avec la plus grande sagesse, et créées à la perfection, comme Allāh le Très-Haut : « Celui qui a fait à la perfection tout ce qu'Il a créé » (sourate As-Sajda, verset 7).

Cette gestion qu'Allāh accorde aux créatures, cet agencement de Son royaume qu'est l'univers, cette préservation des ciels et de la terre prouvent Sa Vie. Le Très-Haut a dit : « C'est Lui, le Vivant, Al-Qayyūm

» (sourate Al-Baqara, verset 255). Le sens d'Al-Qayyūm est : Celui qui gère toute chose par Sa Puissance et Sa Parfaite Connaissance.

Sa Création prouve Sa Puissance, le Très-Haut nous enseigne cela en disant : « Et c'est Lui qui de l'eau a créé une espèce humaine qu'Il unit par les liens de la parenté et de l'alliance. Et ton Seigneur demeure Omnipotent. » (sourate Al-Furqān, verset 54). Il dit également : « A Lui appartient la souveraineté des cieux et de la terre. Il fait vivre et il fait mourir, et Il est Omnipotent. » (sourate Al-Ḥadīd, verset 2).

Cette perfection dans Sa création prouve Sa Science et Sa Clairvoyance. Le Très-Haut nous dit : « Ne connaît-Il pas ce qu'Il a créé (...) ? » (sourate Al-Mulk, verset 14).

La spécification de chaque créature par un modèle et une période spéciale prouve Sa Volonté, Allāh le Très-Haut dit : « Il crée ce qu'Il veut. Il fait don de filles à qui Il veut, et don de garçons à qui Il veut » (sourate Ach-Chūrā, verset 49) ; « Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et Il choisit » (sourate Al-Qaṣaṣ, verset 68).

Sa Révélation des Livres, Ses Ordres et Ses Interdits prouvent Sa Parole, Allāh a dit : « (...) accorde-lui l'asile, afin qu'il entende la parole d'Allāh » (sourate At-Tawbah, verset 6).

Sa réponse aux invocations prouve Son Ouïe, le Très-Haut dit en ce sens : « N'est-ce pas Lui qui répond à l'angoissé quand il L'invoque (...) ? » (sourate An-Naml, verset 62).

- **Topique**

À Allāh appartiennent les plus beaux noms et les attributs de perfection avec lesquels Il s'est décrit Lui-même et avec lesquels le

Messenger d'Allāh - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui -  
L'a décrit.

Allāh le Très haut a dit : « C'est à Allāh qu'appartiennent les noms les  
plus beaux. Invoquez-Le par ces noms » (sourate Al-A'raf, verset 180).

Le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - a dit :  
« Allāh a quatre-vingt dix-neuf noms, celui qui les apprend rentrera au  
Paradis »<sup>28</sup>.

---

<sup>28</sup> Rapporté par Al-Bukhārī n°6410 et Muslim n°2677.

---

## Quatrième chapitre : de l'exemption d'Allāh le Très-Haut

Sache qu'Allāh - qu'Il soit sanctifié - a la plus illustre majesté, et la perfection absolue. Il est exempt de tout défaut et de tout manque. Ceci est le sens de la Parole : « Subḥān Allāh ».

De même, nulle incapacité ni faiblesse ne le touchent. Allāh le Très-Haut a dit : « Et rien, dans les cieux ni sur terre ne saurait réduire l'autorité d'Allāh. Car il est certes Omniscient, Omnipotent. » (sourate Fāṭir, verset 44).

Le Très-Haut a dit : « En effet, Nous avons créé les cieux et la terre et ce qui existe entre eux en six jours, sans éprouver la moindre lassitude. » (sourate Qāf, verset 38). Le terme arabe « lughūb »<sup>29</sup> signifie l'incapacité et fatigue.

Il n'est jamais distrait et ne dort pas. Le Très-Haut dit : « Nulle somnolence ni sommeil ne Le saisissent » (sourate Al-Baqara, verset 255).

Ne le concernent pas l'erreur ou l'oubli. Le Très-Haut dit : « Mon Seigneur [ne commet] ni erreur ni oubli. » (sourate Ṭā-Hā, verset 52).

Tous ses jugements et ses actes ne sont que justice : Il n'est jamais injuste ni tyrannique.

Tout bienfait venant de Lui est une grâce, et toute punition venant de Lui est une justice ; car Il est le Maître de toute chose, et tout maître a

---

<sup>29</sup> Traduit ici par lassitude, NdT.

le droit de faire de sa possession ce qu'il veut, et de traiter ses esclaves comme il le souhaite. Le Très-Haut a dit : « Il n'est pas interrogé sur ce qu'Il fait, mais ce sont eux qui devront rendre compte [de leurs actes]. » (sourate Al-Anbiyā', verset 23).

Il n'est semblable à rien, de même que rien ne Lui ressemble. Il - exalté soit-Il - dit : « Il n'y a rien qui Lui ressemble ; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant. » (sourate Ach-Chūrā, verset 11). Le Très-Haut dit également : « Celui qui crée est-il semblable à celui qui ne crée rien ? Ne vous souvenez-vous pas ? » (sourate An-Naḥl, verset 17).

- **Remarque et conseil**

Sache qu'il est rapporté dans le Qur'ān et dans les ḥadīth des paroles dont le sens apparent peut induire à l'anthropomorphisme, tel que le verset : « Il s'est établi (istawā) sur le Trône » (sourate Ṭā-Hā, verset 5), ou le ḥadīth de la descente<sup>30</sup>, ou autre que cela.

Il est obligatoire pour le serviteur de croire en ces textes, sans anthropomorphisme (tachbīh), sans nier leur sens (ta'ṭīl), sans l'interpréter (ta'wīl), et de laisser leur connaissance à Allāh le Très-Haut en disant : « J'ai cru en ce qu'Allāh le Très-Haut a dit, et en ce que son Messager - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - a dit, dans le sens qu'ont voulu Allāh et son Messager - que les éloges

---

<sup>30</sup> Le ḥadīth en question est le ḥadīth rapporté par Al-Bukhāri n°1145 et Muslim n°758 ; citant que le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - a dit : « Notre Seigneur - glorifié et exalté - descend toutes les nuits au ciel de ce bas-monde, lorsqu'il ne reste de la nuit que son dernier tiers, et dit : « Qui M'invoque, que Je l'exauce ? Qui Me demande, que Je lui donne ? Qui Me demande pardon, que Je lui accorde ? ».

d'Allāh et son salut soient sur lui -, et Allāh et son Messager savent mieux ».

Telle est la voie de l'acceptation (at-taslīm) qui conduit au salut (as-salāma). C'est celle dont Allāh le Très-Haut a loué les partisans dans Sa parole – exalté soit-Il – : « Mais ceux qui sont bien enracinés dans la science disent : "Nous y croyons : tout est de la part de notre Seigneur!" » (sourate 'Āli 'Imrān, verset 85).

C'est la voie sur laquelle étaient les compagnons, leurs élèves (tābi'ūn), et les imām des musulmans aussi, à l'instar d'Ach-Chāfi'i, Aḥmad ibn Ḥanbal, Sufyān, Ibn-ul-Mubāarak et d'autres parmi ceux qu'il est impératif de prendre en exemple et de suivre leur voie.



**Deuxième fondement : de la  
croyance aux prophètes, aux  
anges, aux dirigeants (*imams*)  
et aux compagnons.**

*Ce fondement est composé de quatre chapitres.*



---

## Premier chapitre : de l'affirmation de la prophétie

Sache qu'Allāh a envoyé les Prophètes et les Messagers pour la création, leur a révélé les Livres, les a favorisés vis-à-vis des gens et a favorisé certains d'entre eux vis-à-vis d'autres. Certains d'entre eux ont été évoqués par Allāh dans le Qur'ān, et d'autres ne l'ont pas été. Le premier d'entre eux est Ādam, père de l'humanité, et le dernier d'entre eux est Muḥammad - que les éloges d'Allāh soient sur lui et sur tous les autres -.

Prouve leur véracité dans leur revendication de la prophétie ce qui est apparu de leur mains comme miracles et évènements extraordinaires. Le Très-Haut nous dit : « Nous avons effectivement envoyé Nos Messagers avec des preuves évidentes » (sourate Al-Ḥadīd, verset 25).

Le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - a dit : « Il n'y a pas un prophète qui n'ait été envoyé sans qu'il ne lui ait été donné des miracles que les gens croient »<sup>31</sup>.

**Sache qu'il y a dans l'envoi des prophètes plusieurs aspects de grande sagesse :**

1. **Le premier aspect** est que les esprits des hommes diffèrent, de même que leurs voies divergent. Allāh a ainsi envoyé les prophètes - que la paix soit sur eux - pour qu'ils clarifient aux gens ce dans quoi ils divergeaient. Allāh le Très-Haut a dit : « Les gens formaient (à l'origine) une seule communauté (croyante). Puis, (après leurs

---

<sup>31</sup> Rapporté par Al-Bukhārī n°4981 et Muslim n°152.

divergences,) Allāh envoya des prophètes comme annonciateurs et avertisseurs ; et Il fit descendre avec eux le Livre contenant la vérité, pour régler parmi les gens leurs divergences. » (sourate Al-Baqara, verset 213).

2. **Le deuxième aspect** est qu'Allāh a créé les créatures afin qu'elles L'adorent, Il leur a légiféré des législations composées d'obligations et d'interdits afin qu'elles s'y maintiennent, et Il a fait que les prophètes soient les intermédiaires entre eux et Lui afin qu'ils leur transmettent ce qu'Il a légiféré pour elles. Si Allāh n'avait pas envoyé les prophètes, toute la création serait égarée et personne n'aurait su comment adorer Allāh, de même que personne n'aurait su quoi faire et quoi ne pas faire. Le Très-Haut a dit : « Nous n'envoyons des messagers qu'en annonciateurs et avertisseurs » (sourate Al-An'ām, verset 48). C'est pour cette raison qu'Allāh a rendu obligatoire à Sa création d'obéir aux messagers, Il dit : « Nous n'avons envoyé de Messenger que pour qu'il soit obéi, par la permission d'Allāh. » (sourate An-Nissā', verset 64).
3. **Le troisième aspect** est qu'Allāh a envoyé les prophètes afin d'établir la preuve vis-à-vis des gens et ainsi couper toute potentielle excuse. Le Très-Haut a dit : « Nous n'avons jamais puni [un peuple] avant de [lui] avoir envoyé un Messenger. » (sourate Al-Isrā', verset 15). Il - exalté soit-Il - dit également : « ...Des messagers, annonciateurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des messagers il n'y eût pour les gens point d'argument devant Allāh. » (sourate An-Nissā', verset 165). C'est pour cette raison qu'Allāh dira dans l'au-delà : « ô communauté des djinns et des humains, ne vous est-il pas venu des messagers, choisis parmi vous, qui vous ont raconté Mes signes et averti de la rencontre de ce jour ? » (sourate Al-An'ām, verset 130).

---

**Deuxième chapitre : de l'affirmation de la prophétie du sceau des prophètes et maître des messagers, le meilleur des premiers et des derniers, la miséricorde pour les univers, Abu-l-Qāsim Muḥammad ibn ʿAbdiLlāh ibn ʿAbdil-Muṭṭalib ibn Hāchim, le Prophète illettré arabe quraychite, qu'Allāh le couvre d'éloges, le salue, le bénisse, lui fasse miséricorde, l'honore et l'anoblisse.**

Sache qu'Allāh le Très-Haut l'a envoyé pour toute l'humanité, arabe comme non-arabe, ainsi que pour les djinns. Il imposa à tous ceux-là d'embrasser sa religion, qui est la religion de l'Islām, la seule à être acceptée par Allāh. Il abrogea également par sa voie toutes les autres voies, Il clôtura par sa législation toutes les autres législations. Allāh le Très-Haut dit : « Ô Hommes ! Je suis le Messenger d'Allāh pour vous tous » (sourate Al-Aʿrāf, verset 158). Le Très-Haut dit également : « Quiconque désire une autre religion que l'Islām, cela ne sera pas accepté de lui, et il sera dans l'au-delà du nombre des perdants » (sourate ʿĀli ʿImrān, verset 85). Le Très-Haut dit aussi : « ...mais c'est plutôt [Muḥammad] le Messenger d'Allāh et le sceau des Prophètes » (sourate Al-Aḥzāb, verset 40).

**De très nombreux arguments prouvent la véracité de son message et de sa prophétie, rassemblons-les en cinq types :**

**Le premier type :** le Qur'an glorieux qu'Allāh lui a révélé : « ...c'est un Livre puissant, qui n'est pas atteint par le faux d'aucune part, ni devant, ni derrière : une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange » (sourate Fuṣṣilat, versets 41 et 42).

Le Qur'an prouve la véracité de sa prophétie - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - de dix aspects :

1. **Le premier aspect** réside dans son éloquence et sa rhétorique qui le distinguent de toutes les autres paroles, et ce de l'aveu de tous ceux qui l'ont entendu parmi les Arabes. De même que son arrangement étonnant entre ses différents versets et leur harmonieuse composition, à tel point que certains savants ont considéré cet arrangement à lui-seul comme étant un autre aspect de son miracle en plus de l'éloquence de ses mots.
2. **Le deuxième aspect** est que le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - a défié toute la création à produire quelque chose de semblable et ils en furent incapables et ne produisirent rien. Et ce malgré les nombreuses raisons qui les motivaient à s'opposer à lui et leurs grands efforts prodigués dans le but de l'accuser de menteur ; malgré aussi la grande éloquence des Arabes à cette époque. Ainsi, s'ils en étaient capables, ils l'auraient certainement fait, et n'auraient pas été satisfaits de se voir tués, emprisonnés, de voir leurs enfants et leurs biens capturés<sup>32</sup>. Ceci prouve donc que les hommes sont incapables de

---

<sup>32</sup> Ce qui signifie que les polythéistes auraient tout mis en œuvre pour montrer la prétendue caducité du message prophétique en particulier lorsque les musulmans ont commencé à les dominer et qu'ils ont connu les échecs face à eux, afin de mettre en déroute leur croyance et de briser leurs rangs ;

l'imiter, le Très-Haut dit : « Si vous avez un doute sur ce que Nous avons révélé à Notre Serviteur, tâchez donc de produire une sourate semblable et appelez vos témoins (les idoles) que vous adorez en dehors d'Allāh si vous êtes véridiques » (sourate Al-Baqara, verset 23). Le Très-Haut informa également qu'ils seraient incapables de cela, disant : « Dis : « Même si les hommes et les djinns s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Qur'ān, ils ne sauraient produire rien de semblable, même s'ils se soutenaient les uns les autres » (sourate Al-Isrā', verset 88).

3. **Le troisième aspect** est dans ce dont il a informé des éléments relatifs aux histoires des communautés passées ou aux paroles des prophètes, choses qu'il n'aurait pu connaître que de par une révélation d'Allāh le Très-Haut, comme Allāh le Très-Haut dit : « Voici quelques nouvelles de l'Inconnaissable que Nous te révélons. Tu ne le savais pas, ni toi, ni ton peuple avant cela » (sourate Hūd, verset 49).
4. **Le quatrième aspect** est dans ce dont il a informé des choses inconnaissables qui ne s'étaient pas encore produites et qui se sont par la suite produites telles qu'il les avait annoncées, comme la parole du Très-Haut : « ...afin que [cette religion] triomphe sur toutes les autres religions » (sourate At-Tawba, verset 33) et : « Vous entrerez dans la Mosquée Sacrée... »<sup>33</sup> (sourate Al-Fath, verset 27) et autre que cela. De même, ce dont il a informé des secrets des gens et de ce qu'ils gardaient enfouis dans leur

---

malgré cela ils n'en firent rien, ce qui prouve que c'était par incapacité et non par choix, NdT.

<sup>33</sup> Ce verset est relatif à la libération de la Mecque, alors détenue par les polythéistes, qui relevait du miracle pour les compagnons à l'époque et qui a pourtant été annoncée ici. L'entrée citée est donc une entrée de libération et non pas dans le sens commun, cf l'exégèse de la sourate Al-Fath. NdT.

poitrine, comme Sa parole : «...et ils disent en eux-mêmes... »<sup>34</sup> (sourate Al-Mujādala, verset 8), « ...qui détournent les mots de leur sens »<sup>35</sup> (sourate An-Nissā', verset 46) et autre que cela.

5. **Le cinquième aspect** est dans ce que le Qur'ān contient comme savoir relatif aux croyances religieuses, des noms d'Allāh le Très-Haut et de Ses attributs, des états de la Demeure future et des preuves à ce propos, de la réponse aux différentes catégories des communautés par des arguments péremptoires et autre que cela ; des éléments que les esprits sont incapables de produire et qui ne peuvent être acquis qu'à travers une révélation venant d'Allāh le Très-Haut.
6. **Le sixième aspect** est dans ce qu'Allāh a placé comme législations dans ce Livre, et ce qu'Il y a exposé du licite et de l'illicite, ainsi que les bons caractères qu'Il y a indiqués qui rassemblent le bien de ce bas-monde et de l'au-delà.
7. **Le septième aspect** est dans le fait qu'il est préservé de toute modification ou falsification, contrairement aux autres livres. Allāh dit : « En vérité, c'est Nous qui avons fait descendre le

---

<sup>34</sup> Le verset en entier : « Ne vois-tu pas ceux à qui les conversations secrètes ont été interdites ? Puis ils retournent à ce qui leur a été interdit et se concertent pour pécher, transgresser et désobéir au Messager. Et quand ils viennent à toi, ils te saluent d'une façon dont Allāh ne t'a pas salué, et disent en eux-mêmes : « Pourquoi Allāh ne nous châtie pas pour ce que nous disons ? ». L'Enfer leur suffira, où ils brûleront. Et quelle mauvaise destination ! ».

<sup>35</sup> Le verset en entier : « Parmi les Juifs, qui détournent les mots de leur sens, et disent : « Nous avons entendu mais vous avons désobéi », « Ecoute sans qu'il te soit donné d'entendre » et « Favorise-nous (Rā'inā) », tordant la langue et attaquant la religion. Si au contraire ils disaient : « Nous avons entendu et nous avons obéi », « Écoute » et « Regarde-nous », ce serait meilleur pour eux et plus droit. Mais Allāh les a maudits à cause de leur mécréance : leur foi est donc bien médiocre ».

Rappel [le Qur’ān], et c’est Nous qui en sommes gardien » (sourate Al-Ḥijr, verset 9).

8. **Le huitième aspect** réside dans sa simplicité de mémorisation, ce qui est un fait observable. Le Très-Haut dit : « Nous avons certes rendu le Qur’ān facile à mémoriser » (sourate Al-Qamar, verset 17).
9. **Le neuvième aspect** est dans le fait que son lecteur comme son auditeur ne se lassent nullement de sa récitation, même souvent répétée.
10. **Le dixième aspect** est dans ce qu’il contient comme formules de conjuration (ruqā) et invocations qui guérissent les maladies et les maux, comme il est rapporté dans le ḥadīth traitant de la guérison de celui qui fut piqué par une bête venimeuse avec la Fātiḥa<sup>36</sup>. De même concernant le ḥadīth rapporté qui cite que la lecture de la fin de sourate Al-Ḥachr est une guérison de tout mal sauf la mort<sup>37</sup>.

---

<sup>36</sup> Référence au ḥadīth que rapportent Al-Bukhārī (n°2276) et Muslim (n°2201) selon Abū Sa’īd Al-Khudrī qui dit : « Durant un voyage, nous nous sommes stationnés à un endroit quand une femme vint nous dire : « Le chef de cette contrée a été piqué par une bête venimeuse. Y a-t-il parmi vous un guérisseur ? ». L’un d’entre nous se leva, dont nous n’avions pas à l’idée qu’il savait guérir, et il le conjura avec l’Ouverture du Livre (Al-Fātiḥa) jusqu’à ce qu’il guérisse... ».

<sup>37</sup> Ḥadīth rapporté dans « Akhbār Asbahān » n°528, que cite l’auteur dans son exégèse en disant : « J’ai récité le Qur’ān au professeur, le pieux allié d’Allāh, Abū ‘Abdīllāh Ibn Al-Kammād, et lorsque je suis arrivé à la fin de sourate Al- Ḥachr il me dit : « Mets ta main sur ta tête.

- Pourquoi cela ? répondis-je.

- Parce que j’ai récité [le Qur’ān] au qādī Abū ‘Alī Ibn Al-Aḥwaṣ et lorsque j’arriva à la fin de sourate Al-Ḥachr il me dit : mets ta main sur ta tête. Il cita alors une chaîne de transmission jusqu’à ‘Abd Allāh ibn Mas‘ud -

**Le deuxième type** : ce qu'il lui a été accordé de réaliser comme miracles impressionnants et signes apparents ; qui sont très nombreux. Certains savants disent que tous ces miracles sont au nombre de mille. Certains autres disent : Allāh n'a pas donné à un Prophète de miracle sans donner ensuite à Muḥammad - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - un miracle dans le même type encore meilleur ou au moins équivalent.

**Parmi ces miracles** : la lune qui s'est fendue pour lui, l'eau qui a jailli d'entre ses doigts, le fait qu'il rassasia un groupe de gens conséquent avec peu de nourriture, qu'il informa de nombreux éléments de l'Inconnaissable qui se déroulèrent ensuite comme il l'avait prédit, les cailloux qui glorifièrent Allāh dans sa main, le rocher qui le salua, l'arbre qui vint à lui et attesta de sa prophétie, la gazelle et l'*uromastyx* qui lui parlèrent et attestèrent de sa prophétie, de même que l'âne et la chamelle qui lui parlèrent et le loup qui attesta de sa prophétie, le tronc de palmier qui se lamenta lorsqu'il se sépara de lui, le nourrisson qui attesta de sa prophétie le jour de sa naissance, le fait qu'il remit l'œil du compagnon Qatādah à sa place alors qu'il était

---

qu'Allāh l'agrée - qui dit : « J'ai récité au Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - et lorsque je suis arrivé à la fin de sourate Al-Ḥaḥr il me dit : « Mets ta main sur ta tête ». Je lui répondis : « Pourquoi cela, ô Messager d'Allāh, puissent mon père et ma mère t'être rançon ? ». Il me dit : « Djibrīl me fit réciter [le Qur'ān] et lorsque j'arrivai à la fin de sourate Al-Ḥaḥr il me dit : mets ta main sur ta tête, ô Muḥammad. Je lui dis : « Pourquoi cela ? ». Il me dit : « Car Allāh le Très-Haut débuta le Qur'ān et y plaça [les versets], puis lorsqu'Il arriva à la fin de sourate Al-Ḥaḥr Il ordonna aux anges de mettre la main sur la tête. Ils dirent : « Ô Seigneur, pourquoi cela ? », et Il leur répondit : « Parce que c'est une guérison de tout mal sauf la mort ». ». Ibn Juzay rajoute à la fin de son ouvrage « Al-Qawānīn Al-Fiqhiyya » (p.296) : « Nous avons essayé [ce ḥadīth] plusieurs fois et avons constaté qu'il était véridique »

sorti de son orbite et qu'il devint le meilleur de ses deux yeux, le fait qu'Allāh ressuscita pour lui les morts, que les morts attestèrent de sa prophétie et qu'Allāh exauça ses invocations pour de nombreuses choses telles que le fait de ramener le soleil après qu'il soit couché, la demande de pluie et la demande d'interruption de la pluie, ainsi que d'autres choses encore.

Sache que ses miracles - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - sont de deux sortes :

- Certains d'entre eux sont connus de manière péremptoire, telle que la scission de la Lune, car le Qur'an en a parlé, or on ne peut détourner le sens apparent des versets qui le mentionnent qu'avec une preuve. Cela a également été mentionné dans les textes authentiques de plusieurs voies. De même pour l'eau qui a jailli d'entre ses doigts et la nourriture qui s'est décuplée, qui sont des faits ayant été rapportés par des gens de confiance très nombreux qui les ont entendus de très nombreuses personnes qui les ont elles-mêmes entendus de très nombreux compagnons, car ce sont des événements qui se sont déroulés devant un large public et une grande foule.
- D'autres de ces miracles sont péremptoires dans leur type, du fait qu'ils se sont déroulés à maintes et maintes reprises, même si chacun des événements où il se sont déroulés n'est pas forcément établi de manière certaine. Et ce comme les informations relatives à l'Inconnaissable ou les invocations exaucées ; ce sont des choses qui se sont produites de très nombreuses fois pour le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - jusqu'à tant que dans l'ensemble ces faits soient catégoriques même si les différents événements au cas-par-cas ne sont pas aussi certifiés. Lorsque l'on rassemble tous ces nombreux événements, ils se renforcent dans le sens, et s'associent dans le caractère miraculeux.

**Le troisième type** : l'argument que constitue ce qu'Allāh lui a donné comme éminents mérites et nobles caractères, de même que ses belles

caractéristiques et ses majestueuses vertus qu'Allāh ne rassemble que pour les plus aimés de ses serviteurs et les plus nobles d'entre eux pour Lui.

**Parmi cela** : sa noble généalogie, sa belle apparence, sa grande intelligence, sa solide logique, son éloquence, la force de ses sens, la profusion de ses connaissances, sa grande dévotion, son bon caractère, sa douceur, sa patience, sa gratitude, son ascétisme, sa justice, son honnêteté, sa véracité, son humilité, sa clémence, sa chasteté, sa générosité, son courage, sa pudeur, son intégrité, sa circonspection, sa prestance, sa loyauté, sa fidélité à ses engagements, son respect des liens de parenté, sa compassion, son bon comportement, sa bonne gestion, etc.

Il avait - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - rassemblé toutes les caractéristiques de perfection et embrassé tous les attributs de grandeur. Il a atteint dans cela les plus hauts degrés et les plus profondes limites, ce qui a été recensé par les narrateurs sans aucune divergence entre eux, et celui qui observe ses récits - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - et les épisodes de sa vie le verra très clairement. Il te suffit pour cela la parole d'Allāh qui dit : « Tu es certes doté d'un caractère éminent » (sourate Al-Qalam, verset 4).

Observe aussi le récit d'Abū Sufyān avec Héraclius, l'empereur byzantin, lorsqu'il le questionna sur les aspects, le comportement et la généalogie du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - et qui, lorsqu'il l'en informa, attesta de la véracité de sa prophétie. C'est un récit authentique que rapportent Al-Bukhārī et d'autres.

‘AbduLLāh ibn Salām<sup>38</sup> dit aussi : « Lorsque le Messenger d'Allāh - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - vint à Médine, j'allai le

---

<sup>38</sup> Un compagnon qui faisait partie des plus grands savants des rabbins avant de se convertir, NdT.

voir. Lorsque je vis son visage je sus que ce n'était pas le visage d'un menteur ».

**Le quatrième type** : les preuves que constituent les signes apparus avant sa prophétie. Parmi ceux-là, il y a ce qui apparut à sa naissance comme choses étonnantes : la lumière qui est sortie au moment de son accouchement, le tremblement du palais de Chosroès, la disparition du feu des Perses et autre que cela.

Parmi eux aussi, l'invocation d'Ibrāhīm et d'Ismā'il - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur eux - qui demandèrent à Allāh de faire que ce Prophète soit de leur descendance. Allāh le Très-Haut rapporte, relatant leur propos : « Notre Seigneur ! Envoie l'un des leurs comme messenger parmi eux » (sourate Al-Baqara, verset 129).

Également, la préservation de sa généalogie - que le salut soit sur lui - de tout défaut, à tel point qu'il naquit dans la plus noble lignée et la plus illustre des familles. Le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - dit : « Allāh a élu parmi les hommes Ādam... »<sup>39</sup> jusqu'à la fin du ḥadīth. 'Ālī ibn Abī Ṭālib dit : « Il n'y a jamais eu de relation illégitime dans notre généalogie : elle est entièrement faite de mariages »<sup>40</sup>.

---

<sup>39</sup> Référence au ḥadīth que rapporte Al-Ḥākim dans son recueil « *Al-Mustadrak* » n°2551 (v. 4 p. 83), selon 'Umar ibn al-Khaṭṭāb qui relate que le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - a dit : « Allāh qu'Il soit glorifié et exalté a créé les cieux et la terre. Il en a choisi le plus haut et y a fait habiter qui Il a voulu de ses créatures. Puis Il a créé les créatures, et a choisi de celles-ci les enfants d'Ādam, puis a choisi des enfants d'Ādam les Arabes, puis a choisi des Arabes Muḍar [un des ancêtres du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui -] puis a choisi de Muḍar Quraych, puis a choisi de Quraych les enfants de Hāchim, et Il me choisit parmi les enfants de Hāchim ». Une autre version de ce ḥadīth est rapportée par Muslim dans son Ṣaḥīḥ n°2276, NdT.

<sup>40</sup> Cité par Al-Qāḍī 'Iyāḍ dans son livre « *Ach-Chifā* » vol. 1 p. 119.

Parmi eux aussi, le fait qu'Allāh repoussa les gens de l'Éléphant<sup>41</sup> et les détruisit pour lui - que le salut soit sur lui -. Le Très-Haut dit : « N'as-tu pas vu comment ton Seigneur a agi envers les gens de l'Éléphant ? » (sourate Al-Fil, verset 1), jusqu'à la fin de la sourate <sup>42</sup>.

Parmi eux également, la prophétie qu'ont faite Mūssā, ʿĪssā ainsi que tous les autres prophètes - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur eux - indiquant sa venue. Le Très-Haut dit : « Et lorsqu'Allāh prit cet engagement des prophètes : « Chaque fois que je vous accorderai un Livre et de la Sagesse et qu'ensuite un messenger vous viendra confirmer ce qui est avec vous, vous devez croire en lui et vous devez lui porter secours » (sourate 'Ālī 'Imrān, verset 81) jusqu'à la fin du verset <sup>43</sup>.

---

<sup>41</sup> Référence à un événement qui s'est déroulé l'année de la naissance du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - à la Mecque. Un roi éthiopien du nom d'Abraha, construisit une gigantesque église qu'il nomma Al-Qullays, et voulut détourner le pèlerinage des Arabes vers elle. Un homme d'entre ces derniers vint alors à cette église et la souilla en y faisant ses besoins, pour la ridiculiser, afin que les Arabes entendent cette histoire et ainsi méprisent l'édifice. En constatant cela, Abraha, fou de rage, décida d'attaquer la Mecque pour détruire la Kaaba. Il prépara pour cela une immense armée dont les Arabes n'avaient jamais vu aucun pareil, et prit avec lui un immense éléphant pour la détruire. Mais alors que les Mecquois avaient pris la fuite, Allāh envoya des nuées d'oiseaux qui mirent en déroute l'armée éthiopienne en la détruisant. Ce fait est relaté notamment par la sourate Al-Fil que l'auteur cite ici, NdT.

<sup>42</sup> La sourate en entier : « N'as-tu pas vu comment ton Seigneur a agi envers les gens de l'Éléphant ? N'a-t-Il pas rendu leur ruse complètement vaine ? et envoyé sur eux des oiseaux par volées qui leur lançaient des pierres d'argile ? Et Il les a rendus semblables à une paille mâchée. ».

<sup>43</sup> Le verset en entier : « Et lorsqu'Allāh prit cet engagement des prophètes : « Chaque fois que Je vous accorderai un Livre et de la Sagesse, et qu'ensuite un messenger vous viendra confirmer ce qui est avec vous, vous devez croire en lui, et vous devrez lui porter secours.» Il leur dit : « Consentez-vous et

Parmi cela aussi, le fait qu'on ait retrouvé sa mention dans la Tawrāt (Torah) et dans l'Injīl (Évangile). Allāh le Très-Haut dit : « Ceux qui suivent le Messenger, le Prophète illettré qu'ils trouvent écrit (mentionné) chez eux dans la Tawrāt (Torah) et l'Injīl (Évangile) » (sourate Al-A'rāf, verset 157).

Parmi eux également, le fait que le Ciel ait été protégé par les étoiles filantes afin d'empêcher les diables d'y voler des informations, et ce depuis son envoi en tant que prophète, comme le Très-Haut dit, rapportant les propos des djinns : « Nous [les djinns] y prenions place [dans le ciel] pour écouter » (sourate Al-Djinn, verset 9) jusqu'à la fin du verset <sup>44</sup>.

Parmi eux aussi, les informations rapportées de plusieurs moines, rabbins et autres érudits des gens du Livre concernant son aspect, l'aspect de sa communauté, son nom et ses signes. A l'instar de Bahīrā, le prêtre qui le reconnut lorsqu'il était enfant, et ce qu'ont reconnu Zayd ibn 'Amr ibn Nufayl<sup>45</sup>, Warāqa ibn Nawfal<sup>46</sup> et d'autres

---

acceptez-vous Mon pacte à cette condition ? » - « Nous consentons », dirent-ils. « Soyez-en donc témoins, dit Allāh. Et Me voici, avec vous, parmi les témoins ».

<sup>44</sup> Le verset en entier : « Nous y prenions place pour écouter. Mais quiconque prêche l'oreille maintenant, trouve contre lui un bolide aux aguets. »

<sup>45</sup> Zayd ibn 'Amr ibn Nufayl fait partie des plus célèbres monothéistes de la période anté-islamique. Le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - le rencontra avant qu'il ne reçoive la prophétie, et relata de lui par la suite certains événements prouvant son monothéisme, tels que le ḥadīth rapporté par Al-Bukhārī n°3827 dans lequel il rapporte qu'il dit : « Ô Allāh ! J'atteste que je suis sur la religion d'Ibrāhīm ». Il était aussi l'oncle de 'Umar ibn al-Khaṭṭāb - qu'Allāh l'agrée - et le père de Sa'īd ibn Zayd, le beau-frère de 'Umar, l'un des dix promis au Paradis, NdT.

<sup>46</sup> Warāqa ibn Nawfal Al-Qurachī était l'un des monothéistes de la période anté-islamique. Cousin de Khadījā - qu'Allāh l'agrée -, c'est à lui qu'elle amena le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - au moment où il reçut la prophétie et que, craintif, il ne savait pas comment

qui ont lu les Livres saints. De même que ce qu'on retrouva dans les poésies des anciens monothéistes tels que Tubba' <sup>47</sup>, Al-Aws ibn Ḥāritha <sup>48</sup> et autres qu'eux, et ce qu'Allāh fit avouer aux mages qui citèrent son récit, tels que Chiq, Saṭīḥ, Khunāfir, Sawād et d'autres <sup>49</sup>.

**Le cinquième type** : les preuves que constituent les signes qui sont survenus après lui - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui -, tels que le triomphe de sa religion sur toutes les autres, conformément à la parole du Très-Haut - exalté soit-Il - : «...afin que

---

interpréter ce qu'il avait vu. Waraqa, qui avait une grande connaissance des écritures saintes, lui dit : « Ceci est le Nāmūs (le Confident, surnom de l'ange Djibrīl) qu'Allāh a envoyé à Mūsā » et confirma ainsi sa prophétie. Le ḥadīth est rapporté par Al-Bukhārī n°3 et Muslim n°160.

<sup>47</sup> Tubba' Al-Ḥimyarī, un des empereurs yéménites qui gouverna aux alentours du quatrième siècle grégorien, et qui fut mentionné par Allāh dans le Qur'ān, au verset 37 de sourate Ad-Dukhān où Il dit : « Sont-ils les meilleurs ou le peuple de Tubba' et ceux qui les ont précédés ? ». Ibn Juzay dit dans l'exégèse de ce verset : « Tubba' était un roi de la tribu de Ḥimyar. Il était croyant et son peuple mécréant ; c'est pour cette raison qu'Allāh blâma son peuple sans le blâmer lui. Il est rapporté du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - qu'il dit : « Je ne sais pas si Tubba' était un prophète ou pas » (rapporté par Al-Ḥākim dans « *Al-Mustadrak* » n°104) ». » (cf. : « *At-Tashīl li 'ulūm at-Tanzīl* » p.785, de l'auteur).

<sup>48</sup> Aws ibn Ḥāritha, fondateur de la célèbre tribu médinoise des Aws. Il faisait partie des monothéistes à la période anté-islamique. Certains prétendent qu'il a rencontré le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - et ainsi obtenu le statut de compagnon, ce qui n'est pas établi avec certitude, NdT.

<sup>49</sup> Ces noms sont des noms de mages et divinateurs de l'époque anté-islamique : Chiq ibn Ṣa'b, Saṭīḥ Rabī' ibn Rabī'a, Khanāfir ibn At-Taw'am Al-Ḥimyarī et Sawād ibn Qārib Al-Azdī, qui annoncèrent tous la venue du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui -. Khanāfir et Sawād embrassèrent l'Islām. Cf : « *Al-Bidāya wan-Nihāya* » d'Ibn Kathīr v. 3 p. 117, « *Wafā' al-Wafā'* » d'As-Samhūdī v. 1 p. 19, « *Ma'rifat aṣ-Ṣaḥāba* » d'Al-Aṣbahānī v. 2 p. 514, NdT

[cette religion] triomphe sur toutes les autres religions » (sourate At-Tawba, verset 33), de même que la domination de l'Orient et de l'Occident par sa communauté conformément à sa parole - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - : « La terre me fut rassemblée : je vis l'Orient et l'Occident. Le royaume de ma communauté s'étendra sur tout ce qui me fut rassemblé »<sup>50</sup>.

Observe comment sa communauté a dominé le royaume de Chosroès, de César et d'autres parmi les rois de la terre, neutralisant ainsi leurs racines alors qu'ils avaient le puissant royaume et les imposantes armées qu'on leur connaissait. Or personne n'est capable de cela sauf de par un décret venant d'Allāh le Très-Haut.

Parmi ces signes également, le fait que perdure sa religion depuis plus de sept cents ans<sup>51</sup>, apparente aux quatre coins du monde, dont les législations sont préservées, ni ses marques n'ont été modifiées, ni ses démarcations n'ont été cachées.

Parmi eux aussi, l'immensité de sa communauté et ses nombreux suiveurs - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - ainsi que l'entrée en masse des gens dans sa religion. Aucune communauté d'aucun prophète avant cela n'a atteint le nombre de cette communauté, comme le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - le dit : « J'espère être celui des prophètes qui aura eu le plus grand nombre de suiveurs le Jour de la Résurrection »<sup>52</sup>.

De même, les effets de ses bénédictions qu'on vit chez ses compagnons - qu'Allāh les agrée - telles que les immenses connaissances qu'il leur a léguées, la compréhension de la religion, la

---

<sup>50</sup> Rapporté par Muslim n°2889.

<sup>51</sup> A l'époque de l'auteur, mort en 741 de l'Hégire, 1340 du calendrier grégorien. Aujourd'hui, c'est après plus de 1400 ans que la religion d'Allāh perdure, par la grâce d'Allāh et son soutien, NdT.

<sup>52</sup> Rapporté par Al-Bukhārī n°4981 et Muslim n°152.

sagesse, la crainte révérencielle d'Allāh - glorifié et exalté soit-Il - et autre que cela des choses auxquelles ils n'auraient pu être menés si ce n'était leur suivi du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui -.

Parmi ces signes également ce qui apparaît à travers les pieux de sa communauté comme prodiges (karāmāt)<sup>53</sup>, invocations exaucées, et événements extraordinaires ; car ils prouvent la véracité de leur Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - et le rang qu'il a auprès d'Allāh le Très-Haut.

- **Topique : de la réplique aux juifs**

Les juifs ont renié la prophétie de notre Prophète Muḥammad - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - par jalousie et rejet de la vérité. Lorsque la preuve de sa véracité fut établie à travers les miracles qui lui furent accordés, ils se sont obstinés à renier l'abrogation de leur législation en disant : il n'est pas possible que soit abrogée la législation de Mūsā - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - par une autre législation, car l'abrogation implique le changement contradictoire (al-badā')<sup>54</sup>, qu'il est impossible d'attribuer à Allāh le Très-Haut.

---

<sup>53</sup> Les « karāmāt » (pluriel de « karāma ») désignent les signes miraculeux, prodigieux, extraordinaires qui sont accordés à autre que les prophètes, parmi les pieux et les saints croyants, NdT.

<sup>54</sup> « Al-Badā' », de la racine « badā » qui signifie « apparaître », est un concept scolastique qui consiste à croire qu'Allah changerait d'avis ou de volonté, et donc que celles-ci ne seraient pas éternelles. Fermement rejeté par le consensus sunnite qui l'assimile à de la mécréance, il fut l'apanage de la doctrine chiïte notamment des Kaysanites qui le défendirent au point de le considérer parmi leurs fondements dogmatiques. L'imām sunnite Ash-

## La réplique à cela se décline en sept aspects :

1. Le premier aspect est que l'abrogation n'implique pas le changement contradictoire. Elle est simplement semblable à un maître qui ordonne à son servent d'accomplir tel ordre, puis lorsque cet ordre a été accompli autant que le maître l'a voulu, il lui ordonne un nouvel ordre. Personne ne peut nier le fait qu'Allāh change ses serviteurs d'une loi à une autre, tout comme Il les change d'un état à un autre.

Ne vois-tu pas comme l'homme est, au début, une goutte de liquide, puis une adhérence, puis il se change après cela en plusieurs autres états, comme Allāh le Très-Haut dit : « Nous avons créé l'homme d'un

---

Shihristānī (m.548H) dit dans son célèbre ouvrage « Al-Milāl wan-Nihāl » (vol. 1 p. 148-149) : « Quant à « Al-Badā' » [le changement], il est de plusieurs types :

– Le changement dans le Savoir, qui est de prétendre qu'Il puisse apprendre des choses à l'opposé de ce qu'Il savait, et je ne pense pas qu'une personne douée de raison pourrait avoir cette croyance.

– Le changement dans la Volonté, de sorte qu'un avis plus juste Lui apparaisse qui serait contraire à ce qu'Il avait précédemment voulu et décrété.

– Le changement dans l'Ordre, de sorte qu'Il ordonne une chose puis en ordonne le contraire ». Ainsi, les juifs prétendent qu'affirmer l'abrogation de la législation, c'est affirmer le changement d'avis et de connaissance, et donc prétendre qu'Allāh ignorerait ce qui est meilleur en décrétant puis en changeant son décret après avoir changé d'avis. Or cette implication est fallacieuse comme va le prouver Ibn Juzay ici. De plus, il est intéressant de noter que les juifs eux-mêmes ont dans leur Torah plusieurs preuves d'abrogation et de changement, comme le souligne l'imām Ibn Ḥazm dans son ouvrage « Al-Faṣl fil Milal wan-Nihāl » (vol. 1 p. 181) disant : « Il y a dans leur Torah des changements (Badā') ce qui est plus grave que l'abrogation, et ce car il y est cité qu'Allāh aurait dit à Mūsā : « Laisse s'allumer contre eux ma colère et que je les anéantisse, tandis que je ferai de toi un grand peuple ! » puis Mūsā n'aurait cessé de supplier Allāh le Très-Haut de ne pas faire cela jusqu'à ce qu'Il lui répondit et ne le fit pas (référence aux versets du Chemot (Exode) 32:9-14). Or ceci est purement un changement d'avis ! ». Puis il cita d'autres exemples d'abrogation de leur législation, montrant que leur prétention à l'égard des musulmans est injustifiée et contradictoire, NdT.

extrait d'argile, puis Nous en fîmes une goutte de sperme dans un reposoir solide. Ensuite, Nous avons fait du sperme une adhérence, et de cette adhérence Nous avons créé un embryon...» jusqu'à ce qu'Il dit : «...puis, au Jour de la Résurrection, vous serez ressuscités » (sourate Al-Mu'minūn, versets 12 à 16) <sup>55</sup>.

De même que les états des plantes, le Très-Haut dit à ce propos : « Ne vois-tu pas qu'Allāh a fait descendre du ciel de l'eau, puis Il l'achemine vers des sources dans la terre. Ensuite, avec cela, Il fait sortir une culture aux couleurs diverses, laquelle se fane ensuite, de sorte que tu la vois jaunie ; ensuite, Il la réduit en miettes » (sourate Az-Zumar, verset 21).

De même que l'alternance de la nuit et du jour, chaque état abrogeant le précédent, et tout cela suivant la volonté d'Allāh le Très-Haut : « Allāh efface ou confirme ce qu'Il veut » (sourate Ar-Ra'd, verset 39), « Il n'est pas interrogé sur ce qu'Il fait, mais ce sont eux qui devront rendre compte [de leurs actes]. » (sourate Al-Anbiyā', verset 23).

**2. Le deuxième aspect** est que leur législation a abrogé les législations précédentes ; preuve en est par exemple le fait qu'un frère épouse sa sœur, chose qui était autorisée à l'époque d'Adam pour la nécessité de faire perdurer l'espèce humaine, puis qui fut interdite. De même que le respect du samedi (sabbat) n'était pas imposé aux communautés qui les ont précédées. Ainsi, tout comme il fut possible que leur législation en abroge d'autres, il est possible qu'une autre législation abroge la leur.

---

<sup>55</sup> Les versets en entier : « Nous avons créé l'homme d'un extrait d'argile, puis Nous en fîmes une goutte de sperme dans un reposoir solide. Ensuite, Nous avons fait du sperme une adhérence ; et de cette adhérence Nous avons créé un embryon ; puis, de cet embryon Nous avons créé des os et Nous avons revêtu les os de chair. Ensuite, Nous l'avons transformé en une tout autre création. Gloire à Allāh le Meilleur des créateurs ! Et puis, après cela vous mourrez. Et puis au Jour de la Résurrection vous serez ressuscités. ».

**3. Le troisième aspect** est que Mūssā - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - a informé de la venue de Muḥammad - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - ce qui fait qu'il leur est obligatoire d'y croire. Avant qu'il soit envoyé, ils informaient de sa venue, comme Allāh le Très-Haut le dit : « ...Alors qu'auparavant, ils cherchaient la suprématie sur les mécréants »<sup>56</sup> (sourate Al-Baqara, verset 89).

Beaucoup d'entre eux ont avoué cela : certains se sont par la suite convertis comme 'AbduLlāh ibn Salām<sup>57</sup>, Ka'b Al-Aḥbār<sup>58</sup> etc ; d'autres ont été empêchés de se convertir à l'Islām par leur jalousie et le destin qui les a condamnés à la peine éternelle. Allāh le Très-Haut a dit : « Ceux auxquels Nous avons donné le Livre savent pertinemment qu'il a été révélé avec la Vérité venant de ton Seigneur » (sourate Al-An'ām, verset 114).

---

<sup>56</sup> Voici l'exégèse du verset des propos de l'auteur : « *Ils cherchaient la suprématie* : c'est-à-dire qu'ils cherchaient du soutien pour vaincre les polythéistes. Lorsqu'ils les combattaient, ils disaient : « Ô Allāh, donne-nous la victoire par le prophète qui sera envoyé à la fin des temps ». Ils disaient également à leurs ennemis : « Voici qu'approche l'époque d'un prophète qui nous viendra, avec lequel nous allons vous détruire comme les peuples de 'Ād et Iram ». D'autres disent que ce verset signifie qu'ils faisaient connaître le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - aux gens » (cf.: « *At-Tashīl li 'ulūm at-Tanzīl* » p.74, de l'auteur), NdT.

<sup>57</sup> Cf. note 23.

<sup>58</sup> Ka'b ibn Mātī' Al-Ḥimyarī, connu sous le nom de Ka'b Al-Aḥbār, était un grand savant parmi les rabbins qui se convertit à l'époque de 'Umar (ou d'Abū Bakr aṣ-Ṣiddīq selon certains), faisant ainsi partie de la génération des tābi'in. Le compagnon Abu-d-Dardā' disait à son propos : « Le fils de la Ḥimryariyya a énormément de science ». Le compagnon Mu'āwiya disait quant à lui : « Ka'b fait assurément partie des savants. Il a un savoir aussi vaste que l'océan, mais nous l'avons vraiment négligé. » (cf. « *Faṭḥ-ul-Bārī* » d'Ibn Ḥajar Al-'Asqalānī vol. 13 p.409), NdT.

Allāh les blâma aussi du fait qu'ils délaissèrent la foi alors qu'ils en avaient pourtant bien connaissance. Allāh le Très-Haut dit : « Ô gens du Livre ! Pourquoi ne croyez-vous pas aux versets d'Allāh, alors que vous en êtes témoins ? Ô gens du Livre, pourquoi mêlez-vous le faux à la vérité, et cachez-vous sciemment la vérité ? » (sourate 'Āli 'Imrān, versets 70, 71).

**4. Le quatrième aspect** est que la religion de l'Islām implique de croire en Mūssā, 'Īssā, Muḥammad, et en tous les prophètes - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur eux tous -, et le Qur'ān confirme la véracité de la Torah et de l'Évangile. Quant à la religion des juifs, elle implique de n'avoir foi qu'en une partie des prophètes, car ils mécroient en 'Īssā et en Muḥammad - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur eux -, de même qu'ils ont assassiné plus d'un prophète, et les ont accusés de mensonge.

Il est connu que la foi complète est meilleure que d'avoir foi en certaines choses et d'en rejeter d'autres. C'est le sens même de la parole d'Allāh le Très-Haut qui dit : « Dites : « Nous croyons en Allāh et en ce qu'on nous a révélé, et en ce qu'on a fait descendre vers Ibrāhīm, Ismā'īl, Ishāq et Ya'qūb et les tribus, et en ce qui a été donné à Mūssā, 'Īssā et en ce qui a été donné aux prophètes, venant de leur Seigneur. Nous ne faisons aucune distinction entre eux. Et à Lui nous sommes Soumis. » (sourate Al-Baqara, verset 136).

**5. Le cinquième aspect** est que les gens des diverses religions parmi les juifs, les chrétiens et les Arabes, sont unanimes pour glorifier Ibrāhīm - que le salut soit sur lui -. Or l'Islām n'est que la religion d'Ibrāhīm : il leur est donc obligatoire de le suivre. Le Très-Haut dit : « La religion de votre père Ibrāhīm » (sourate Al-Ḥajj, verset 78). Le Très-Haut dit aussi : « Ô gens du Livre ! Pourquoi disputez-vous au sujet d'Ibrāhīm alors que la Torah et l'Évangile ne sont descendus qu'après lui ? Ne raisonnez-vous donc pas ? » jusqu'à ce qu'Il dise : « Ibrāhīm n'était ni juif, ni chrétien : il était entièrement

soumis à Allāh (musulman), et il n'était point du nombre des associateurs » (sourate 'Āli 'Imrān, versets 65 à 68).

**6. Le sixième aspect** est dans le fait que les gens du Livre parmi les juifs et les chrétiens avaient falsifié leur religion, la changeant et se disputant à son propos. Ils ont ajouté au Livre d'Allāh des passages comme ils en ont retiré d'autres. Ils ont assassiné des prophètes - que le salut soit sur eux -, les ont accusés de mensonge. Ils ont adoré autre qu'Allāh avec Lui, Lui ont attribué ce qui ne convient pas à son Éminence - glorifié soit-Il - et ont outrageusement désobéi à Allāh le Très-Haut, jusqu'à ce qu'Allāh en châtie certains d'entre eux, les transformant en singes et en porcs<sup>59</sup>.

Allāh envoya donc Muḥammad - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - afin de leur clarifier ce dans quoi ils divergeaient, de les ramener à la Vérité dans ce dans quoi ils l'ont falsifiée, et de les sortir des ténèbres vers la Lumière. Le Très-Haut dit : « Ce Qur'ān raconte aux enfants d'Israël la plupart des sujets sur lesquels ils divergent » (sourate An-Naml, verset 76).

Le Très-Haut dit aussi : « Ô gens du Livre ! Notre Messager (Muḥammad) vous est certes venu, vous exposant beaucoup de ce que vous cachiez du Livre, et passant sur bien d'autres choses » (sourate Al-Mā'ida, verset 15).

---

<sup>59</sup> Référence au verset 60 de la sourate Al-Mā'ida où Allāh dit : « Dis : « Puis-je vous informer de ce qu'il y a de pire, en fait de rétribution, auprès d'Allāh ? Celui qu'Allāh a maudit, celui qui a encouru Sa colère, et ceux dont Il a fait des singes, des porcs et de même, celui qui a adoré le Ṭaghūt. Ceux-là, ont les pires des places et sont les plus égarés du chemin droit ». L'auteur dit dans l'exégèse de ce verset : « Il changea une partie d'entre les juifs en singes lorsqu'ils transgressèrent le Sabbat. Et Il changea une partie d'entre eux en porcs lorsqu'ils traitèrent de menteur 'Issā ibn Maryam » (cf. : « *At-Tashīl li 'ulūm at-Tanzīl* » p.229, de l'auteur), NdT.

Ces mêmes aspects, ou du moins une grande partie, servent aussi à répondre aux chrétiens.

**7. Le septième aspect** est que s'ils avaient véritablement accès au bonheur ultime dans l'au-delà, ils auraient espéré la mort afin de l'atteindre. Or ils ne l'ont pas espérée et ne la souhaitent pas, ce qui prouve la caducité de leur parole.

C'est le sens de la parole du Très-Haut : « Dis : « Ô vous qui pratiquez le judaïsme ! Si vous prétendez être les bien-aimés d'Allāh à l'exclusion des autres, souhaitez donc la mort, si vous êtes véridiques ! Or, ils ne la souhaiteront jamais à cause de ce que leurs mains ont préparé. » (sourate Al-Jumu'a, versets 6 et 7).

Il est cité dans l'exégèse de ce verset que s'ils avaient souhaité la mort, ils seraient morts sur le champ. Certains savants dirent : ce fut un miracle accordé au Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - qui demeura toute sa vie - que le salut soit sur lui <sup>60</sup>.

Sache que, parmi les juifs, certains reconnaissent la prophétie de Muḥammad - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - néanmoins ils disent : « Il a été envoyé uniquement aux Arabes ». Mais ceci est une parole clairement contradictoire, car s'ils reconnaissent sa prophétie, il leur incombe de croire en tout ce dont il informe ; or, le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - informa qu'il fut envoyé pour tous les hommes. Il est donc obligatoire de le croire en cela.

---

<sup>60</sup> C'est-à-dire que cette mort subite pour quiconque d'entre eux aurait souhaité la mort était, selon certains savants, un des miracles du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui -, qui aurait pu se réaliser jusqu'à sa mort si l'un d'eux avait formulé ce souhait, NdT.

Certains autres rejettent sa prophétie car il était arabe et n'était pas parmi les enfants d'Israël, or, cette prétention est une ignorance évidente, et sa fausseté se prouve de plusieurs aspects :

- **Parmi ces aspects**, le fait qu'Allāh choisit pour porter Son message qui Il veut de la communauté qu'Il veut. Le Très-Haut dit : « Allāh sait mieux où placer Son message » (sourate Al-An'ām, verset 124). Et la prophétie est une miséricorde de la part d'Allāh par laquelle Il spécifie qui Il veut parmi ses serviteurs. Le Très-Haut dit : « Allāh réserve à qui Il veut Sa Miséricorde » (sourate Al-Baqara, verset 105).
- **Parmi eux également** le fait qu'il y avait par le passé d'autres prophètes d'entre les Arabes, comme Hūd, Ṣāliḥ et Chu'ayb<sup>61</sup>.
- **Parmi eux aussi** il y a de dire que le fait que le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - était un arabe illettré prouve encore plus la véracité de son message et appuie encore davantage ses miracles ; car il enseignait des sagesse et des connaissances sans avoir pratiqué, ni appris ni lu de Livre.

---

<sup>61</sup> Trois prophètes arabes, respectivement assimilés en général aux personnages bibliques Héber, Shélah et Jéthro, NdT.



---

## Troisième chapitre

Sache que les anges sont des serviteurs parmi les serviteurs d'Allāh. Ils sont honorés auprès de Lui, ils L'adorent et Le glorifient, Lui obéissent et ne Lui désobéissent jamais. Allāh le Très-Haut fit leurs éloges dans son Livre en disant : « Ce sont plutôt des serviteurs honorés » (sourate Al-Anbiyā', verset 28). Il dit aussi : « Ceux qui sont auprès de Lui [les anges] ne s'enorgueillissent point quant à son adoration et ne s'en lassent pas. Ils exaltent Sa Gloire nuit et jour et ne s'interrompent point » (sourate Al-Anbiyā', versets 19 et 20).

Parmi eux certains sont des messagers envoyés pour transmettre le message aux prophètes. D'autres sont chargés de reprendre les âmes. D'autres encore sont des protecteurs des fils d'Ādam. Et il y en a encore d'autres que ceux-là : ne les connaît de manière exhaustive qu'Allāh le Très-Haut.

Avoir foi aux anges est obligatoire, car Allāh le Très-Haut dit : « Quiconque ne croit pas en Allāh, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses messagers et au Jour Dernier se sera certes égaré d'un grand égarement » (sourate An-Nissā', verset 136).

Le Messager d'Allāh - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - a évoqué la foi dans le ḥadīth de Djibrīl - que le salut soit sur lui - où il dit : « [La foi] c'est que tu croies en Allāh, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses messagers, au Jour Dernier et au Destin, qu'il soit bon ou mauvais, qu'il soit doux ou amer »<sup>62</sup>.

---

<sup>62</sup> Rapporté par Muslim n°8.



---

## Quatrième chapitre

Sache qu'Abū Bakr aṣ-Ṣiddīq, 'Umar ibn Al-Khaṭṭāb, 'Uthmān ibn 'Affān et 'Alī ibn Abī Ṭālib - qu'Allāh les agrée - sont tous des imāms justes, qui ont chacun obtenu le califat en le méritant.

La voie d'Ahl as-Sunna<sup>63</sup> est que ce sont les meilleures des créatures après le Messenger d'Allāh - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui -, et que leur classement dans le mérite correspond à leur ordre dans le califat.

Quant à Abū Bakr aṣ-Ṣiddīq - qu'Allāh l'agrée -, la preuve de la légitimité de sa gouvernance est le consensus des musulmans qui ont été unanimes pour le mettre en avant après le Messenger d'Allāh - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui -. Le Messenger d'Allāh - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - avait lui-même recommandé de le considérer comme son successeur, comme il est rapporté dans le ḥadīth authentique rapporté de Jubayr ibn Muṭ'īm qui relate le récit de la femme à qui le Messenger d'Allāh - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - dit : « Si tu ne me trouves pas<sup>64</sup>, va voir Abū Bakr »<sup>65</sup>.

---

<sup>63</sup> Littéralement : « les gens de la Sunna (tradition) », ou dans sa formule complète : Ahl as-Sunna wal-Jamā'a : « gens de la Sunna et du groupe », cette expression désigne la voie sunnite dans la croyance et la méthodologie. Elle est attribuée au compagnon Ibn 'Abbās qui serait le premier à l'avoir formulée. Elle est depuis un emblème pour les sunnites désignant leur obédience, NdT.

<sup>64</sup> C'est-à-dire si je meurs. En effet, ce ḥadīth relate le récit d'une femme qui est venue questionner le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient

De même que dans le ḥadīth de ‘Ā’icha, où le Messager - que les éloges d’Allāh et son salut soient sur lui - dit alors qu’il était sur son lit de mort : « Allāh et les musulmans ne veulent que Abū Bakr »<sup>66</sup>.

Quant à ‘Umar - qu’Allāh l’agrée -, c’est Abū Bakr qui le désigna comme son successeur, puis les musulmans furent unanimes pour le mettre en avant. Le Messager d’Allāh - que les éloges d’Allāh et son salut soient sur lui - avait auparavant indiqué son califat dans le ḥadīth authentique rapporté par Abū Hurayra et ‘AbduLLāh ibn ‘Umar ; de même qu’At-Tirmidhī rapporta de Ḥudhayfa qu’il dit : « le Messager d’Allāh - que les éloges d’Allāh et son salut soient sur lui - a dit : « Suivez les deux qui seront après moi : Abū Bakr et ‘Umar ». »<sup>67</sup>.

Quant à ‘Uthmān - qu’Allāh l’agrée -, ce sont les membres du conseil consultatif (chūrā) que ‘Umar avait désignés après lui pour qu’ils tranchent qui le mirent en avant, puis les musulmans furent unanimes à son sujet. Mais après cela se rebellèrent contre lui de vils personnages qui le tuèrent injustement. Personne de ceux qui ont une quelconque importance n’ont participé à son meurtre. ‘Alī - qu’Allāh l’agrée - envoya ses deux fils Al-Ḥassan et Al-Ḥussayn - qu’Allāh les agrée - pour le soutenir et le protéger.

Il est rapporté d’Ibn ‘Umar qu’il dit : « le Messager d’Allāh - que les éloges d’Allāh et son salut soient sur lui - a évoqué une dissension et dit : « Celui-ci y mourra étant victime d’injustice » en parlant de ‘Uthmān »<sup>68</sup>.

---

sur lui - à propos d’une chose et il lui demanda de revenir plus tard, mais elle lui dit : « Si je ne te trouve pas ? » voulant dire par cela : « Si tu meurs avant que je puisse revenir ? » et il lui répondit donc ceci, NdT.

<sup>65</sup> Rapporté par Muslim n°2386.

<sup>66</sup> Rapporté par Muslim n°2387.

<sup>67</sup> Rapporté par At-Tirmidhī n°3662.

<sup>68</sup> Rapporté par At-Tirmidhī n°3708.

Et quant à 'Alī - qu'Allāh l'agrée -, nul doute qu'il rassembla tant de nobles caractères et de magnifiques mérites que certains d'entre eux seulement lui font mériter d'être calife, ne serait-ce que ses liens de parenté avec le Messenger d'Allāh - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui -, le fait qu'il soit son gendre, qu'il ait été l'un des premiers à se convertir, son savoir, son courage ou son ascétisme.

Les musulmans furent unanimes pour le considérer comme calife légitime après l'assassinat de 'Uthmān, et se rangèrent sous ses injonctions et ses interdictions ; ceux qui lui désobéirent ensuite le firent pour d'autres raisons. Quant aux dissensions qui ont éclaté après cela, et ce qui s'est passé entre 'Alī et Mu'āwiyya, ainsi que ceux des compagnons - qu'Allāh les agrée - qui se sont ralliés à l'un et l'autre : aucune information authentique n'est rapportée à ce sujet, et quand bien même ce serait authentique il convient de garder le silence à ce propos et de ne pas évoquer cet épisode. De même, il convient de leur trouver à tous les meilleures excuses et avis, qu'ils soient évoqués de la meilleure manière et qu'on ait de chacun des deux camps la meilleure opinion ; mais de croire malgré tout que c'était 'Alī qui avait raison.

Sache que tous les gens de la demeure (Ahl-ul-Bayt<sup>69</sup>) du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - de même que tous ses compagnons sont des gens émérites et pieux. Le Qur'ān glorieux ainsi que les informations authentiques provenant du Messenger d'Allāh - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - attestèrent de leur mérite. Allāh le Très-Haut dit : « Allāh ne veut que vous

---

<sup>69</sup> Littéralement « gens de la demeure », expression désignant les proches du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui -. Ibn Juzay nous explique en détail sa signification disant : « Les gens de la demeure du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - sont ses épouses, sa descendance, ses proches comme Al-'Abbās et 'Alī - qu'Allāh les agrée -, ainsi que tous ceux à qui l'aumône était interdite (les hachémite) » (cf. : « *At-Tashīl li 'ulūm at-Tanzīl* » p.660, de l'auteur), NdT.

débarrasser de la souillure, ô gens de la demeure, et vous purifier pleinement » (sourate Al-Aḥzāb, verset 33).

Le Très-Haut dit également : « Muḥammad est le Messager d'Allāh. Ceux qui sont avec lui sont durs avec les mécréants, miséricordieux entre eux... » jusqu'à la fin de la sourate (sourate Al-Faṭḥ, verset 29)<sup>70</sup>.

Le Très-Haut dit aussi : « Les tout premiers croyants parmi les Émigrés (Muhājirīn), les Auxiliaires (Anṣār) et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allāh les agrée et ils L'agrément » jusqu'à la fin du verset (sourate At-Tawba, verset 100) <sup>71</sup>.

---

<sup>70</sup> Le verset en entier : « Muḥammad est le Messager d'Allāh. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'Allāh grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation. Telle est leur image dans la Torah. Et l'image que l'on donne d'eux dans l'Évangile est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermir, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. [Allāh] par eux [les croyants] remplit de dépit les mécréants. Allāh promet à ceux d'entre eux qui croient et font de bonnes œuvres, un pardon et une énorme récompense. ».

<sup>71</sup> Le verset en entier : « Les tout premiers croyants parmi les Émigrés (Muhājirīn), les Auxiliaires (Anṣār) et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allāh les agrée, et ils L'agrément. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès ! ».

# Troisième fondement : de la croyance à la Demeure Future

*Ce fondement est composé de quatre chapitres*



---

## Premier chapitre : de l'affirmation de l'existence de l'Au-delà

Sache qu'Allāh le Très-Haut donne la vie et la mort. Il ressuscitera les créatures le Jour de la Résurrection pour les juger et les récompenser ou les châtier. La preuve de cela est que c'est tout d'abord une chose rationnellement possible et non impossible. Tous les Livres d'Allāh en ont parlé, et tous ses messagers en ont informé. Il est donc obligatoire d'y croire. Il est cité dans notre législation des clarifications et un détail de ses différents stades qui n'a pas son pareil dans les autres législations.

La preuve que c'est une chose possible se décline en trois aspects :

1. **Le premier aspect** est qu'Allāh le Très-Haut est capable de faire revenir les corps après qu'ils ont disparu, comme Il a été capable de les créer la toute première fois.

Le Très-Haut dit : « Dis : « Celui qui les fera revivre, c'est Celui qui les a créés la toute première fois » » (sourate Yā-Sīn, verset 79). Le Très-Haut dit aussi : « L'homme pense-t-il vraiment qu'il sera laissé à l'abandon ?<sup>72</sup> N'était-il donc pas une goutte de sperme éjaculé ? »

---

<sup>72</sup> Le mot « abandon » ici est la traduction la plus proche du mot « *sudan* » qui signifie le délaissement, l'oubli. Ibn Juzay explique le sens de ce verset dans son exégèse où il dit : « Ceci est un blâme, dans le sens : pense-t-il vraiment qu'il sera laissé sans résurrection, sans jugement, sans rétribution ?! C'est l'équivalent de l'autre verset : « Pensez-vous que Nous vous avons créés en vain...? » (sourate Al-Mu'minūn verset 115). » (cf. : « *At-Tashīl li 'ulūm at-Tanzīl* » p.946, de l'auteur), NdT.

(sourate Al-Qiyāma, versets 36 et 37) jusqu'à la fin de la sourate <sup>73</sup>. Il dit aussi - exalté soit-Il - : « C'est Lui qui commence la création puis la refait, et cela Lui est plus facile encore<sup>74</sup> » (sourate Ar-Rūm, verset 27).

2. **Le deuxième aspect** est qu'Allāh le Très-Haut fut capable de créer les cieus et la terre, qui sont sans aucun doute des créatures bien plus immenses que la création de l'être humain. De même, il sera capable de redonner vie aux créatures après leur mort. Le Très-Haut dit : « Ne voient-ils pas qu'Allāh, qui a créé les cieus et la terre et n'a point été fatigué par leur création est capable de redonner vie aux morts ? Très certainement que si ! » (sourate Al-Aḥqāf, verset 33).
3. **Le troisième aspect** est qu'Allāh le Très-Haut redonne vie à la terre avec la pluie après qu'elle est morte, et y fait pousser à nouveau des plantes après qu'elles en ont disparu. De même, Il fera revivre les créatures après leur mort, ce qui est le sens de la parole du Très-Haut : « Et tu vois la terre desséchée : dès lors que Nous y faisons descendre de l'eau, elle remue, se gonfle, et fait pousser toutes sortes de splendides couples de végétaux » (sourate Al-Ḥajj,

---

<sup>73</sup> Les versets en entier : « L'homme pense-t-il vraiment qu'il sera laissé à l'abandon ? N'était-il pas une goutte de sperme éjaculé ? Et ensuite une adhérence. Puis [Allāh] l'a créée et formée harmonieusement ; puis en a fait alors les deux éléments de couple : le mâle et la femelle ? Celui-là [Allāh] n'est-Il pas capable de faire revivre les morts ? ».

<sup>74</sup> La facilité ici est une image et n'est pas dans son sens apparent. L'auteur explique le sens de ce verset dans son exégèse où il dit : « ...*cela Lui est plus facile encore* : cela signifie que recréer le Jour de la Résurrection est plus facile que de créer en premier lieu. C'est une image pour faciliter la compréhension de l'auditeur et affirmer la résurrection : en effet, celui qui fait une chose une première fois, elle lui est encore plus aisée la seconde. Mais sinon les choses sont toutes équivalentes auprès d'Allāh car tout Lui est facile. » (cf. : « *At-Tashīl li 'ulūm at-Tanzīl* » p.639, de l'auteur), NdT.

verset 5) et la parole du Très-Haut : « Et par l'eau, Nous avons redonné vie à une contrée morte. Ainsi se fera la résurrection » (sourate Qāf, verset 11).

Observe également la parole du Très-Haut où Il dit, afin de montrer Sa capacité à faire ressusciter la création : « L'affaire de l'Heure ne sera que comme un clin d'œil ou plus bref encore » (sourate An-Naḥl, verset 77), ainsi que le verset où Il dit : « Votre création comme votre résurrection, à toute l'humanité, est aussi facile [pour Allāh] que s'il s'agissait d'une seule âme » (sourate Luqmān, verset 28).

**Sache qu'il y a dans la résurrection plusieurs aspects de sagesse :**

**Parmi eux**, le fait que les hommes divergent : ainsi, Allāh les fera ressusciter afin d'établir la Vérité et de trancher entre eux dans ce dans quoi ils divergeaient. Le Très-Haut dit : « Ton Seigneur, c'est Lui qui décidera entre eux au Jour de la Résurrection de ce sur quoi ils divergeaient » (sourate As-Sajda, verset 25). Il dit aussi - exalté soit-Il - : « [Il les ressuscitera] afin qu'Il leur expose clairement ce en quoi ils divergeaient, et pour que ceux qui ont mécré sachent qu'ils furent des menteurs » (sourate An-Naḥl, verset 39).

**Parmi eux également**, le fait que les hommes sont divisés entre croyants et mécréants, obéissants et désobéissants. Allāh les ressuscitera pour rétribuer chacun en fonction de ses œuvres. Allāh le Très-Haut dit : « [Toute la résurrection sera] afin qu'Allāh rétribue chaque âme de ce qu'elle aura acquis. Certes Allāh est prompt dans Ses comptes. » (sourate Ibrāhīm, verset 51).

Si ce n'était donc la résurrection et la rétribution dans l'au-delà, il n'y aurait aucune différence entre les bons et les mauvais, car ils sont dans ce bas-monde équivalents, et il se peut même que le transgresseur et le mécréant soient en ce bas-monde dans une meilleure situation. Il est donc impératif qu'existe une demeure où la différence entre les rétributions apparaîtra. C'est le sens de la parole du Très-Haut : « Pensez-vous que Nous vous avons créé en vain, et

que vers Nous vous ne seriez jamais ramenés ? » (sourate Al-Mu'minūn, verset 115), ainsi que de Sa parole : « Ceux qui commettent des mauvaises actions comptent-ils que Nous allons les traiter comme ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, dans leur vie comme dans leur mort ? Quel mauvais jugement que cela ! » (sourate Al-Jāthiyā, verset 21), ainsi que Sa parole - exalté soit-Il - : « Traiterons-Nous les soumis [à Allāh] de la même manière que l'on traite les criminels ? » (sourate Al-Qalam, verset 35).

---

## Deuxième chapitre : de ce qui surviendra avant le Jour de la Résurrection.

Sache qu'il est cité dans notre législation beaucoup d'événements qui se déroulent entre la mort et entre le Jour de la Résurrection, auxquels il est impératif de croire. Parmi eux, les questions que poseront les deux anges au mort, ainsi que le supplice de la tombe.

Il nous est parvenu également la mention de nombreuses choses qui se dérouleront juste avant le Jour de la Résurrection, qui sont ses signes avant-coureurs. Parmi eux, la sortie du Dajjāl (l'Antéchrist)<sup>75</sup> ainsi que la sortie de Ya'jūj et Ma'jūj (Gog et Magog)<sup>76</sup>, la sortie de la Bête<sup>77</sup>, de même que le soleil qui se lèvera de l'Occident, etc.

---

<sup>75</sup> Le Dajjāl, littéralement « l'Imposteur », est un personnage annoncé dans l'eschatologie islamique comme étant « l'épreuve la plus grave depuis la création d'Adam jusqu'au Jour de la Résurrection » (rapporté par Muslim n°2946). Il est souvent associé au personnage de l'Antéchrist dans la tradition biblique, avec néanmoins quelques réserves, NdT.

<sup>76</sup> Ya'jūj et Ma'jūj, souvent assimilés aux figures bibliques de Gog et Magog, sont deux nations des descendants de Adam qui sèmeront la corruption sur Terre à la fin des temps, après s'être libérés de la barrière par laquelle Dhu-l-Qarnayn les a enfermés, NdT.

<sup>77</sup> Référence au verset 86 de sourate An-Naml où Allāh dit : « Lorsque le décret de leur châtement [le jour du Jugement] arrivera, nous leur sortirons une Bête de terre qui leur parlera, leur disant que les gens ne croyaient pas en Nos signes ». Ibn Juzay dit dans l'exégèse de ce verset : « La sortie de cette Bête fait partie des signes de l'Heure. Il est dit qu'elle sortira de la Mosquée Sacrée [de la Mecque], d'autres disent qu'elle sortira du mont Şafā, et que sa hauteur sera de soixante coudées. » (cf. : « *At-Tashīl li 'ulūm at-Tanzīl* » p.612, de l'auteur), NdT.

Quant au châtement de la tombe, prouvent son existence le Livre d'Allāh ainsi que la Sunna. Dans le Livre, sa preuve est dans le verset où Allāh le Très-Haut dit : « Le pire châtement cernera les gens de Pharaon : le Feu, auquel ils seront exposés matin et soir... » (sourate Ghāfir, versets 45 et 46).

Ce en quoi ce verset constitue une preuve est qu'il mentionne clairement un châtement qui surviendra avant le Jour de la Résurrection, car le verset qui suit est : «...puis lorsque viendra l'Heure [de la Résurrection], il sera dit : « Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur châtement » » (sourate Ghāfir, verset 46). Ce qui prouve que ce châtement dont il est question en premier sera avant le Jour de la Résurrection, dans les tombes.

Dans la Sunna, de nombreux ḥadīth authentiques le prouvent. De très nombreux compagnons ont rapporté du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - les ḥadīth relatifs au châtement de la tombe et aux questions des deux anges dans celle-ci. On trouve parmi eux Abū Sa'īd al-Khudrī, Abū Ayyūb Al-Anṣārī, 'Ā'icha, 'Uthmān ibn 'Affān, Al-Barā' ibn 'Āzib, Asmā' bint Abī Bakr, Anas ibn Mālik, Abū Hurayra ; comme ils furent recueillis par les plus grands imāms du ḥadīth tels que Muslim, Al-Bukhārī, At-Tirmidhī, Abū Dawūd, An-Nassā'ī<sup>78</sup>. Les prédécesseurs de la communauté (salaf)

---

<sup>78</sup> Parmi ces récits, le ḥadīth cité par 'Ā'icha qui rapporte du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - qu'il ordonna aux croyants de demander à Allāh la protection contre le châtement de la tombe (rapporté par Al-Bukhārī n°1050). De même, le ḥadīth cité par Anas qui rapporte du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - qu'il dit : « Le serviteur, lorsqu'il est placé dans sa tombe et que ceux qui l'ont accompagné et ses amis s'en vont, jusqu'à qu'il entende le bruit de leurs pas, deux anges viennent à lui, le font s'asseoir et lui disent : « Que disais-tu concernant cet homme (Muḥammad - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui -) ? ». Il dira : « J'atteste que c'est le serviteur d'Allāh et son Messager ». On lui dira : « Regarde ta place qui t'était réservée en Enfer : Allāh te l'a remplacée par

sont en consensus à ce sujet, et c'est la voie d'Ahl as-Sunna et de l'ensemble des musulmans.

Quant aux signes avant-coureurs de l'Heure, ils furent relatés dans les ḥadīth authentiques qui ont été également rapportés par de nombreux compagnons, et certains d'entre eux ont été mentionnés dans le Qur'ān. Le Très-Haut dit : « Jusqu'à ce que soient relâchés Ya'jūj et Ma'jūj » (sourate Al-Anbiyā', verset 96). Il dit aussi : « Lorsque le décret de leur châtement [le Jour du Jugement] arrivera, nous leur sortirons une Bête de terre qui leur parlera » (sourate An-Naml, verset 82).

Le Très-Haut dit aussi : « Le jour où viendront certains signes de ton Seigneur, la foi en Lui ne profitera plus à aucune âme qui n'avait pas cru auparavant ou qui n'avait acquis aucun mérite de sa croyance » (sourate Al-An'ām verset 158). Ce verset désigne le moment où le soleil se lèvera de l'Occident, moment auquel la porte du Repentir sera condamnée ; mais avant cela, le repentir reste accepté tant que ses conditions sont respectées.<sup>79</sup>

---

une place au Paradis ». Le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - dit : « On les lui montrera toutes deux. Quant au mécréant ou l'hypocrite, il dira : « Je ne sais pas, je disais ce que les gens disaient ». On lui dira : « Puisses-tu ne jamais savoir, ni ne jamais suivre ! ». Puis on le frappera avec un marteau en métal d'un coup entre ses oreilles, et il hurlera d'un hurlement que tout ce qu'il y a autour de lui entendra, excepté les hommes et les djinns » (rapporté par Al-Bukhārī n°1338 et Muslim n°2870), NdT.

<sup>79</sup> L'auteur fait référence au ḥadīth qui explique ce verset, qui est le ḥadīth que rapporte Abū Dawūd n°2479 dans lequel le compagnon Mu'āwiya rapporte qu'il entendu le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - dire : « [L'acceptation du] repentir ne s'arrêtera jamais jusqu'à ce que le soleil se lève de l'Occident », qui est le signe dont il s'agit dans ce verset, NdT.



---

## Troisième chapitre : du Jour de la Résurrection et de ses états

Sache qu'il est rapporté dans la législation plusieurs choses qui se dérouleront le Jour de la Résurrection, qu'il est impératif de croire. Parmi elles le pont *Şirāt*<sup>80</sup>, la Balance (*al-Mīzān*)<sup>81</sup>, le jugement, le talion (*al-Qiṣāṣ*)<sup>82</sup>, la lecture des livres ayant consigné les actes, le bassin du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - et son intercession, ainsi que le témoignage des membres du corps.

**Quant au pont *Şirāt***, la preuve qui le soutient du Livre est la parole du Très-Haut : « Amenez-les vers le pont (*Şirāt*) de l'Enfer » (sourate *Aṣ-Şāffāt*, verset 23).

Dans la Sunna, plusieurs *ḥadīth* authentiques furent rapportés du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - en ce sens par plusieurs compagnons, tels que *Abū Hurayra*, *Ḥudhayfa*, *Ā'icha*, *Abū Sa'īd Al-Khudrī*, *Al-Mughīra ibn Chu'ba*, recueillis par *Muslim*, *At-Tirmidhī*, *Abū Bakr ibn Abī Chayba* et d'autres parmi les

---

<sup>80</sup> Un pont qui sera dressé au-dessus de l'Enfer par lequel devront passer ceux espérant accéder au Paradis, NdT.

<sup>81</sup> La Balance (*al-Mīzān*) désigne des balances placées qui pèseront les actes des serviteurs, leurs feuillets sur lesquels sont consignés leurs actes, et leurs personnes le Jour de la Résurrection, NdT.

<sup>82</sup> Les serviteurs, le Jour de la Résurrection, devront, lors de leur jugement, se rendre coup pour coup ce qu'ils se sont faits comme injustice dans ce bas-monde selon la loi du talion, NdT.

grands imāms<sup>83</sup>. Les prédécesseurs ainsi que ceux sur la voie d'Ahl as-Sunna parmi les successeurs sont en consensus sur cela.

**Pour la Balance (al-Mīzān)**, de nombreux versets du Livre prouvent son existence. Parmi eux, il y a la parole du Très-Haut : « Au Jour de la Résurrection, Nous placerons les balances exactes » (sourate Al-Anbiyā', verset 47), ainsi que Sa parole - exalté soit-Il - : « Et la pesée, ce Jour-là, sera équitable » (sourate Al-A'raf, verset 8).

Dans la Sunna, plusieurs récits furent rapportés du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - en ce sens par plusieurs compagnons, tels que 'Ā'icha et Anas ibn Mālik, et recueillis par les grands imāms du ḥadīth<sup>84</sup>.

**Pour le jugement**, de très nombreux versets du Livre le soutiennent, parmi eux le fait que le Jour de la Résurrection fut décrit comme étant le Jour du Jugement, comme dans le verset où le Très-Haut dit : «...Il sera soumis à un jugement facile » (sourate Al-Inchiqāq verset 8), ainsi que la parole où Il dit : « Par ton Seigneur ! Nous les

---

<sup>83</sup> Parmi ces récits, le ḥadīth cité par Abū Sa'īd Al-Khudrī qui rapporte du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - qu'il dit : « Un pont sera dressé au-dessus de l'Enfer. Les croyants passeront dessus à la vitesse d'un clin d'œil, ou pour d'autres à la vitesse de l'éclair, ou pour d'autres à la vitesse du vent, ou pour d'autres à la vitesse d'un vol d'oiseau, ou pour d'autres à la vitesse des meilleures montures et cavaliers. Certains d'entre eux seront ainsi sauvés, d'autres seront blessés mais passeront au final, et d'autres encore seront propulsés dans le Feu de l'Enfer » (rapporté par Al-Bukhārī n°7439 et Muslim n°183), NdT.

<sup>84</sup> Parmi ces récits, le célèbre ḥadīth cité par Abū Hurayra qui rapporte du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - qu'il dit : « Deux paroles sont légères sur la langue, lourdes dans **la Balance**, aimées du Tout-Miséricordieux : Gloire à Allāh et louanges à Lui (subhān Allāh wa bi-ḥamdihī), Gloire à Allāh le Glorieux (subhān Allāh al-'Adhīm) » (rapporté par Al-Bukhārī n°6682 et Muslim n°2694), NdT.

interrogerons tous sur ce qu'ils œuvraient » (sourate Al-Hijr, verset 8).

Dans la Sunna, plusieurs récits furent rapportés du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - en ce sens par plusieurs compagnons, tels que 'Ā'icha, 'AbduLLāh ibn Mas'ūd, Abū Barza Al-Aslamī, 'AbduLLāh ibn 'Umar et d'autres, et furent recueillis par les grands imāms et reconnus par tous les musulmans<sup>85</sup>.

**Pour le talion (al-Qiṣāṣ)**, la preuve qui le soutient du Livre est la parole du Très-Haut : « On décidera parmi eux en toute équité » (sourate Az-Zumar, verset 69). Dans la Sunna, plusieurs récits furent rapportés du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - en ce sens par plusieurs compagnons, tels qu'Abū Hurayra, Abū Sa'īd Al-Khudrī, Anas ibn Mālik, et furent recueillis par les grands imāms et reconnus par tous les musulmans.<sup>86</sup>

**Pour la lecture du livre consignait les actes**, de très nombreux versets du Livre le prouvent, parmi eux la parole du Très-Haut qui dit : « A chaque être humain nous avons rattaché son destin à son cou, et le Jour de la Résurrection nous lui sortirons un livre qu'il trouvera exposé » (sourate Al-Isrā', verset 8), ainsi que la parole où Il dit : «

---

<sup>85</sup> Parmi ces récits, le ḥadīth cité par 'Ā'icha qui rapporte du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - qu'il dit : « Le fait d'être questionné le Jour du Jugement sera déjà un châtement » (rapporté par Al-Bukhārī n°6536 et Muslim n°2876), NdT.

<sup>86</sup> Parmi ces récits, le ḥadīth cité par Abū Hurayra qui rapporte que le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - dit : « Vous rendrez certes à chaque ayant-droit ses droits le Jour de la Résurrection, jusqu'à ce qu'on accorde le talion à la chèvre sans cornes pour qu'elle rende à la chèvre qui a des cornes les coups qu'elle lui avait donnés » (rapporté par Muslim n°2582), NdT.

Quant à celui qui recevra son livre de sa main droite... » jusqu'à la fin du verset <sup>87</sup> (sourate Al-Ḥāqqa, verset 19).

Dans la Sunna, plusieurs récits à ce sujet furent rapportés du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - par plusieurs compagnons, tels que Abū Mūsā Al-Ach'arī, 'AbduLlāh ibn 'Amr ibn Al-'Āṣ, Anas ibn Mālik et d'autres, et furent recueillis par les grands imāms et reconnus par tous les musulmans<sup>88</sup>.

**Pour le bassin (Ḥawḍ)**, il s'agit de l'Abondance (al-Kawthar), la rivière qui fut offerte par Allāh au Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui -, à propos de laquelle Allāh dit : « Nous t'avons certes donné l'Abondance (al-Kawthar) » (sourate Al-Kawthar, verset 1). Cette exégèse du verset est rapporté du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - dans un ḥadīth authentique<sup>89</sup>, de même que le soutiennent d'autres nombreux récits rapportés du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur

---

<sup>87</sup> Le verset en entier : « Quant à celui à qui on aura remis le Livre en sa main droite, il dira : « Tenez ! Lisez mon livre. » ».

<sup>88</sup> Parmi ces récits, le ḥadīth cité par Abū Hurayra qui rapporte du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - qu'il dit : « Les gens seront exposés [à Allāh] à trois reprises le Jour de la Résurrection : les deux premières seront des disputes et des excuses ; puis dans la troisième c'est là que les feuillets seront distribués : certains les prendront avec la main droite, d'autres les prendront avec la main gauche » (rapporté par At-Tirmidhī n°2425 et Ibn Mājah n°4277), NdT.

<sup>89</sup> Référence au ḥadīth que rapporte Muslim (n°400) selon Anas ibn Mālik qui raconte que lorsque le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - a reçu la révélation de la sourate Al-Kawthar, il leur dit : « Savez-vous ce qu'est Al-Kawthar ?

- Allāh et son Messenger savent mieux, lui répondirent-ils.

- C'est une rivière qu'Allāh - glorieux et exalté soit-Il - m'a promise sur laquelle il y a un grand bien. Ce sera un bassin auquel viendra s'abreuver ma communauté le Jour de la Résurrection. Les récipients qui y seront placés sont au nombre des étoiles. » NdT.

lui - par plusieurs compagnons, tels que Thawbān, Abū Dharr, Anas, ‘Ā’icha, ‘AbduLLāh ibn ‘Amr ibn Al-‘Āṣ, Umm Salama, Abū Hurayra, Sahl ibn Sa’d, ‘Umar ibn Al-Khaṭṭāb, Jābir ibn ‘AbdiLLāh, Hudhayfa ibn Al-Yamān, Abū Barza Al-Aslamī et d’autres, et furent recueillis par les grands imāms<sup>90</sup>.

**Pour l’intercession**, parmi les versets qui la prouvent dans le Livre, la parole d’Allāh disant au Prophète - que les éloges d’Allāh et son salut soient sur lui - : «...afin que ton Seigneur te ressuscite en une position de gloire » (sourate Al-Isrā’, verset 79)<sup>91</sup>. De même que le soutiennent d’autres nombreux récits rapportés du Prophète - que les éloges d’Allāh et son salut soient sur lui - par plusieurs compagnons, tels que Hudhayfa, Abū Hurayra, ‘AbduLLāh ibn ‘Umar, Anas ibn Mālik, Jābir ibn ‘AbdiLLāh, Abū Umāma, Abū Mūssā Al-Ach’arī, ‘Imrān ibn-ul-Ḥuṣayn et d’autres, et furent recueillis par les grands imāms<sup>92</sup>. Les prédécesseurs ainsi que Ahl as-Sunna sont en consensus sur cela.

**Pour le témoignage des membres du corps**, le prouve notamment dans le Livre le verset où le Très-Haut dit : « Le jour où leurs langues,

---

<sup>90</sup> Parmi ces récits, le ḥadīth cité par ‘AbduLLāh ibn ‘Amr ibn Al-‘Āṣ qui rapporte du Prophète - que les éloges d’Allāh et son salut soient sur lui - qu’il dit : « Mon bassin fait la distance d’un mois de marche. Son eau est plus blanche que le lait, son odeur est meilleure que le musc, ses récipients sont aussi nombreux que les étoiles du ciel. Celui qui en boit n’aura plus jamais soif » (rapporté par Al-Bukhārī n°6579 et Muslim n°2292), NdT.

<sup>91</sup> L’auteur explique ce verset en disant : « *En position de gloire* : c’est-à-dire l’intercession le Jour de la Résurrection » (cf. : « *At-Tashīl li ‘ulūm at-Tanzīl* » p.462, de l’auteur), NdT.

<sup>92</sup> Parmi ces récits, le ḥadīth cité par Abū Hurayra qui rapporte du Prophète - que les éloges d’Allāh et son salut soient sur lui - qu’il dit : « Chaque prophète a eu le droit de faire une invocation qui fut exaucée. Quant à moi, j’ai réservé cette invocation comme intercession pour ma communauté le Jour de la Résurrection » (rapporté par Al-Bukhārī n°6305 et Muslim n°198), NdT.

leurs mains et leurs pieds témoigneront contre eux de ce qu'ils faisaient » (sourate An-Nūr verset 8), ainsi que la parole où Il dit : « Alors quand ils y seront, leur ouïe, leur vue et leurs peaux témoigneront contre eux de ce qu'ils œuvraient » (sourate Fuṣṣilat, verset 8). Dans la Sunna, plusieurs récits furent rapportés du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - en ce sens par plusieurs compagnons, tels que Anas ibn Mālik, Abū Umāma Al-Bāhili et d'autres<sup>93</sup>, et furent recueillis par les grands imāms - qu'Allāh les agrée. Sache que ces choses qui se dérouleront le jour de la Résurrection ainsi qu'avant, leur description ainsi que les détails de leur déroulement sont rapportés dans les récits. Mais nous n'avons pas évoqué cela par désir de concision, parce que notre but est uniquement de prouver qu'elles se dérouleront.

---

<sup>93</sup> Parmi ces récits, le ḥadīth cité par Anas ibn Mālik qui dit : « Nous étions un jour chez le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - quand il rit, puis dit : « Savez-vous de quoi je ris ?

- Allāh et son Messager savent mieux, répondîmes-nous.
- Je ris de ce que le serviteur dira à son Seigneur le Jour de la Résurrection. Il lui dira : « Seigneur ! Ne m'as-tu pas préservé de l'injustice (dans ce jugement) ?
- Certainement, lui répondra le Seigneur.
- Alors je ne peux agréer qu'un témoin venant de moi-même pour me juger.
- Tu te suffis à toi-même aujourd'hui comme juge, dira Allāh, ainsi que les nobles anges scribes témoins [qui consignaient tes œuvres] ». À ce moment-là, on fermera sa bouche, puis on dira à ses membres : « Parlez ! ». Ils parleront en témoignant de ses œuvres. Puis on le laissera à nouveau parler et il dira [à ses membres] : « Malheur et damnation à vous ! C'était vous que je défendais ! ». » (rapporté par Muslim n°2969).

De même que le ḥadīth cité par Yussayra Umm Yassār Al-Anṣāriyya qui rapporte que le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - leur ordonna de prononcer régulièrement les formules proclamant la grandeur d'Allāh (takbīr), Sa sanctification (taqdīs) et Son unicité (tahlīl), et de compter cela avec leurs doigts, car ceux-ci seront questionnés et on les fera parler [au Jour du Jugement]. (rapporté par Abū Dawūd n°1501), NdT.

---

## Quatrième chapitre : du Paradis et de l'Enfer

Sache qu'Allāh le Très-Haut a fait du Paradis la Demeure de la béatitude et de la récompense, comme Il a fait de l'Enfer la demeure du châtement et de la punition.

Quant au Paradis, y rentreront les gens méritant le Bonheur ultime qui sont les croyants. Ils y goûteront à tous les types de plaisirs, de nourriture, de boissons, de femmes, de servants, de vêtements, de palais et autre que cela, tel qu'il est mentionné dans le Qur'ān à plusieurs passages.

Parmi ces passages, la parole du Très-Haut : « Et pour celui qui aura craint de comparaître devant son Seigneur, il y aura deux jardins » (sourate Ar-Raḥmān, verset 46), jusqu'à la fin de la sourate <sup>94</sup>.

---

<sup>94</sup> Les versets en entier : « Et pour celui qui aura craint de comparaître devant son Seigneur, il y aura deux jardins ; Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? Aux branches touffues. Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? Ils y trouveront deux sources courantes. Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? Ils contiennent deux espèces de chaque fruit. Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? Ils seront accoudés sur des tapis doublés de brocart, et les fruits des deux jardins seront à leur portée (pour être cueillis). Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? Ils y trouveront [les houris] aux regards chastes, qu'avant eux aucun homme ou djinn n'aura déflorées. Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? Elles seront [aussi belles] que le rubis et le corail. Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? Y a-t-il d'autre récompense pour le bien, que le bien ? Lequel donc des

De même que Sa parole : « [Et Allāh] les récompensera, pour ce qu'ils auront enduré, par un Paradis et des vêtements de soie » (sourate Al-Insān, verset 12) jusqu'à la fin de la sourate <sup>95</sup>, ainsi que de nombreux autres versets.

---

bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? En deçà de ces deux jardins il y aura deux autres jardins. Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? Ils sont d'un vert sombre. Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? Dans lesquelles il y aura deux sources jaillissantes. Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? Ils contiennent des fruits, des palmiers, et des grenadiers. Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? Là, il y aura des vertueuses et des belles. Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? Des houris cloîtrées dans les tentes, Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? qu'avant eux aucun homme ou djinn n'a déflorées. Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? Ils seront accoudés sur des coussins verts et des tapis épais et jolis. Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? Béni soit le Nom de ton Seigneur, Plein de Majesté et de Munificence ! ».

<sup>95</sup> Les versets en entier : « [Et Allāh] les récompensera, pour ce qu'ils auront enduré, par un Paradis et des vêtements de soie, ils y seront accoudés sur des divans, n'y voyant ni soleil ni froid glacial. Ses ombrages les couvriront de près, et ses fruits inclinés bien bas [à portée de leurs mains]. Et l'on fera circuler parmi eux des récipients d'argent et des coupes cristallines, en cristal d'argent, dont le contenu a été savamment dosé. Et là, ils seront abreuvés d'une coupe dont le mélange sera de gingembre, puisé là-dedans à une source qui s'appelle Salsabīl. Et parmi eux, circuleront des garçons éternellement jeunes. Quand tu les verras, tu les prendras pour des perles éparpillées. Et quand tu regarderas là-bas, tu verras un délice et un vaste royaume. Ils porteront des vêtements verts de satin et de brocart. Et ils seront parés de bracelets d'argent. Et leur Seigneur les abreuvera d'une boisson très pure. Cela sera pour vous une récompense, et votre effort sera reconnu. En vérité c'est Nous qui avons fait descendre sur toi le Coran graduellement. Endure donc ce que ton Seigneur a décrété, et n'obéis ni au pécheur, parmi eux, ni au grand mécréant. Et invoque le nom de ton Seigneur, matin et après-midi ; et prosterne-toi devant Lui une partie de la nuit; et glorifie-Le de longues [heures] pendant la nuit. Ces gens-là aiment [la vie] éphémère (la vie sur

Sont rapportés également de nombreux récits authentiques décrivant cela, que rapportent du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - de très nombreux compagnons<sup>96</sup>.

Sache que les gens du Paradis verront Allāh le Très-Haut. Preuve en est Sa parole - qu'Il soit exalté - qui dit : « Ce Jour-là, il y aura des visages resplendissants, qui regarderont leur Seigneur » (sourate Al-Qiyāma, versets 22 et 23). De très nombreux récits, authentiques et explicites, ont été rapportés en ce sens du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - par plusieurs compagnons, parmi eux Abū Hurayra, Jarīr ibn 'AbdiLlāh Al-Bajalī, Ṣuhayb, Ibn 'Umar, Abū Sa'īd Al-Khudrī et d'autres, et furent recueillis par les grands imāms<sup>97</sup>.

---

terre) et laissent derrière eux un jour bien lourd [le Jour du Jugement]. C'est Nous qui les avons créés et avons fortifié leur constitution. Quand Nous voulons, cependant, Nous les remplaçons [facilement] par leurs semblables. Ceci est un rappel. Que celui qui veut prenne donc le chemin vers son Seigneur ! Cependant, vous ne saurez vouloir, à moins qu'Allāh veuille. Et Allāh est Omniscient et Sage. Il fait entrer qui Il veut dans Sa miséricorde. Et quant aux injustes, Il leur a préparé un châtiment douloureux. »

<sup>96</sup> Parmi ces récits, le ḥadīth cité par Abū Hurayra qui dit : « Le Messenger d'Allāh - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - a dit : « Allāh le Très-Haut a dit : « J'ai préparé pour Mes serviteurs pieux ce que nul œil n'a vu, nulle oreille n'a entendu et que nul cœur humain n'a pu imaginer. ». Lisez, si vous le souhaitez : « Aucun être ne sait ce qu'on a réservé pour eux comme réjouissance pour les yeux, en récompense de ce qu'ils œuvraient » (sourate As-Sajda verset 17) » ». (rapporté par Al-Bukhārī n°3244 et Muslim n°2824), NdT.

<sup>97</sup> Parmi ces récits, le ḥadīth cité par Jarīr ibn 'AbdiLlāh Al-Bajalī qui dit : « Nous étions auprès du Messenger d'Allāh - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - quand il observa la lune, un soir où elle était pleine, puis dit : « Vous verrez assurément votre Seigneur comme vous voyez cette lune, sans être victime d'injustice dans cette vision [de sorte que certains le voient et pas d'autres]. » (rapporté par Al-Bukhārī n°554 et Muslim n°633), NdT.

Sache aussi que la béatitude du Paradis est éternelle et ne s'interrompt jamais. La preuve qui soutient cela dans le Livre est la Parole du Très-Haut : « Ils y demeureront éternellement » (sourate An-Nissā', verset 57), ainsi que Sa parole : « Ils n'en seront jamais sortis » (sourate Al-Hijr, verset 48), et Sa parole : « Ils n'y goûteront jamais à la mort » (sourate Ad-Dukhān, verset 56), ainsi que des récits authentiques relatés en ce sens, de même que les musulmans sont en consensus à ce sujet<sup>98</sup>. Qu'Allāh nous accorde d'en faire partie, par Sa grâce et Sa miséricorde.

Quant à l'Enfer, y entreront les mécréants et les pécheurs<sup>99</sup> pour y être châtiés de plusieurs sortes de châtiments comme il est cité dans le Qur'ān à plusieurs passages. Parmi ces passages, la parole d'Allāh le Très-Haut : « L'Enfer demeure aux aguets... » jusqu'au verset où Il dit : « ...comme rétribution équitable »<sup>100</sup> (sourate An-Naba', versets 21 à 26). De même que Sa parole : « Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les flammes le cernent » jusqu'à la fin du verset<sup>101</sup>

---

<sup>98</sup> Parmi ces récits, le ḥadīth cité par Ibn 'Umar qui dit : « Le Messager d'Allāh - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - dit : « Lorsque les gens du Paradis entreront au Paradis, et les gens de l'Enfer en Enfer, on amènera la Mort et on la placera entre le Paradis et l'Enfer, puis on l'égorgera. Ensuite, un héraut clamera : « Ô gens du Paradis ! Vous ne connaîtrez plus jamais la mort. Ô gens de l'Enfer ! Vous ne connaîtrez plus jamais la mort. » Les gens du Paradis en seront encore plus heureux, et les gens de l'Enfer en seront encore plus accablés. » (rapporté par Al-Bukhārī n°6548 et Muslim n°2849), NdT.

<sup>99</sup> C'est-à-dire les pécheurs croyants, comme il le précisera un peu plus loin, NdT.

<sup>100</sup> Les versets en entier : « L'Enfer demeure aux aguets, refuge pour les transgresseurs. Ils y demeureront pendant des siècles successifs. Ils n'y goûteront ni fraîcheur ni breuvage, Hormis une eau bouillante et un pus comme rétribution équitable. ».

<sup>101</sup> Le verset en entier : « Et dis : « La vérité émane de votre Seigneur ». Quiconque le veut, qu'il croie, quiconque le veut, qu'il mécroie ». Nous avons

(sourate Al-Kahf, verset 29), ainsi que d'autres versets que ceux-là. Il est aussi rapporté de nombreux récits décrivant cela.

Pour les mécréants, il est obligatoire qu'ils y rentrent et y demeurent éternellement, d'une éternité absolue, sans interruption. Preuve en est le verset du Livre où le Très-Haut dit : « Et ceux qui ont mécré auront le Feu de l'Enfer : on ne les achève pas pour qu'ils meurent, ni on ne leur allège rien de ses tourments » (sourate Fāṭir, verset 36), ainsi que Sa parole - qu'Il soit exalté - : « Ce Jour-là, on ne les en fera pas sortir, et on ne les excusera pas » (sourate Al-Jāthiya, verset 35), et Sa parole - qu'Il soit exalté - : « Et ceux qui ne croient pas et traitent de mensonge Nos révélations, ceux-là sont les gens du Feu : ils y demeureront éternellement » (sourate Al-Baqara, verset 39), ainsi que d'autres versets. Dans la Sunna, de nombreux récits authentiques le prouvent, de même que les musulmans sont en consensus à ce sujet<sup>102</sup>.

Et pour les pécheurs parmi les croyants, certains seront pardonnés par Allāh et n'entreront pas en Enfer. Le prouve la parole du Très-Haut : « Allāh ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé. Mais Il pardonne en deçà de cela à qui Il veut » (sourate An-Nissā', verset 48), de même que tout ce qui est cité dans le Qur'ān comme versets décrivant Allāh le Très-Haut par la miséricorde, la clémence et le pardon. De nombreux récits authentiques ont été également rapportés à ce sujet<sup>103</sup>.

---

préparé pour les injustes un Feu dont les flammes le cernent. Et s'ils implorent à boire on les abreuvera d'une eau comme du métal fondu brûlant les visages. Quelle mauvaise boisson et quelle détestable demeure ! ».

<sup>102</sup> Le ḥadīth cité par Ibn 'Umar mentionné pour les gens du Paradis prouve l'équivalent pour les gens de l'Enfer, NdT.

<sup>103</sup> Parmi ces récits, le ḥadīth cité par Ibn 'Umar qui dit : « Le Messager d'Allāh - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - dit : « [Le Jour de la Résurrection], Allāh rapprochera le croyant en le mettant sous Sa

Certains autres seront châtiés par Allāh pour leurs péchés et seront rentrés en Enfer<sup>104</sup>, puis la miséricorde d'Allāh ainsi que l'intercession du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - les en sortiront, et ils seront rentrés au Paradis.

Sache qu'aucun croyant ne sera en Enfer pour l'éternité. La preuve de cela dans le Livre d'Allāh est la parole d'Allāh : « Celui qui fait ne serait-ce que l'équivalent du poids d'une minuscule fourmi comme bien le verra » (sourate Az-Zalzala, verset 7), et ce car s'il est maintenu éternellement en Enfer, il n'aura eu aucune récompense

---

protection et en le couvrant, puis lui dira : « Reconnais-tu tel péché ? Reconnais-tu tel péché ? ». Le serviteur répondra : « Oui ô Seigneur ». Lorsqu'il lui aura fait reconnaître tous ses péchés, et que le serviteur se pensera condamné à la perdition, Allāh lui dira : « Je les ai couvert pour toi dans le bas-monde, et aujourd'hui Je te les pardonne. ».» (rapporté par Al-Bukhārī n°2441 et Muslim n°2768), NdT.

<sup>104</sup> Il est intéressant ici de partager un passage d'un autre ouvrage de l'auteur dans lequel il détaille ce fait. Il dit à ce sujet - qu'Allāh lui fasse miséricorde - : « Clarification. Rentreront exclusivement en Enfer ceux des croyants qui auront rassemblé sept caractéristiques :

- La première : qu'ils aient des péchés, excluant ainsi les pieux.
- La deuxième : qu'ils meurent sans s'être repentis de leurs péchés, car celui qui se repentit d'un péché est comme celui qui n'en a jamais eu.
- La troisième : que ses péchés soient des péchés majeurs (kabā'ir), car les péchés mineurs sont pardonnés par le fait de s'écarter des péchés majeurs [référence au verset 31 de sourate An-Nissā'].
- La quatrième : que ses bonnes actions ne soient pas plus lourdes dans la balance que ses péchés, car si elles sont plus lourdes que ses péchés ne serait-ce que du poids d'une fourmi, il sera sauvé de l'Enfer.
- La cinquième : qu'il ne fasse pas partie de ceux qui auront déjà le salut accordé grâce à une œuvre antérieure, comme les gens [ayant participé à la bataille] de Badr et ceux de l'allégeance d'Ar-Ridhwān.
- La sixième : que personne n'intercède pour lui.
- La septième : qu'Allāh ne lui pardonne pas. » (cf. : « *Al-Qawānīn Al-Fiqhiyya* » p.36-37, de l'auteur), NdT.

pour sa foi ni pour ce qu'il aura accompli comme bonnes œuvres. De même que la parole du Très-Haut : « Il pardonne en deçà de cela à qui Il veut » (sourate An-Nissā', verset 48).

Il y a dans la Sunna également de très nombreux récits authentiques à ce sujet qu'on a rapporté du Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - de nombreux compagnons, tels que Abū Hurayra, Abū Sa'īd Al-Khudrī, Jābir ibn 'Abdīllāh, Anas, Hudhayfa et 'Imrān ibn Al-Huṣayn, et furent recueillis par les grands imāms. Ceci est l'opinion d'Ahl as-Sunna, qui interprètent tous les versets ou les récits qui prouveraient l'inverse de cela<sup>105</sup>.

---

<sup>105</sup> Parmi ces récits, le ḥadīth cité par Abū Sa'īd Al-Khudrī qui dit : « Le Messager d'Allāh - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - dit : « [Le Jour de la Résurrection], les gens du Paradis entreront au Paradis, et les gens de l'Enfer en Enfer. Allāh dira ensuite : « Sortez de l'Enfer quiconque aura dans son cœur le poids d'un grain de moutarde de foi ». Ils sortiront de l'Enfer étant calcinés, et seront jetés dans le fleuve d'Al-Ḥayā et pousseront à nouveau comme les plantes poussent au bord d'une rivière. ». (rapporté par Al-Bukhārī n°22 et Muslim n°184), NdT.



---

## Conclusion du livre

Sache que la foi est la base de tout bien ; c'est la condition de l'acceptation des bonnes œuvres. Ainsi, corriger sa croyance est l'obligation la plus importante des choses qu'Allāh a imposées à ses serviteurs. Il t'est donc impératif de te montrer sérieux et de faire des efforts dans cela.

Je vais donc te conseiller ce qui renforcera ta certitude et raffermira - si Allāh le veut - ta religion, tout en te mettant en garde contre ce qui détournera ton cœur et corrompra ta vision et ton intérieur.

- **Quant au conseil que je te donne, il est constitué de quatre choses :**

1. **La première** : la lecture du Glorieux Qur'ān, ainsi que la méditation de ses versets et la compréhension de ses sens. C'est en effet le Qur'ān qui illumine les cœurs et ouvre les poitrines, Allāh le Très-Haut dit : « Ce Qur'ān guide vers ce qu'il y a de plus droit » (sourate Al-Isrā', verset 9). Allāh l'a décrit comme étant un guide, une miséricorde, une lumière, une clarification, une bonne annonce et des preuves évidentes.

Le Messenger d'Allāh - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - a dit : « Le Livre d'Allāh contient les récits de ceux qui étaient avant vous, les annonces de ceux qui seront après vous ainsi que le jugement des affaires qui surgissent entre vous. C'est la parole décisive qui tranche entre le vrai et le faux, qui n'est point une plaisanterie frivole. Le tyran qui le délaissera se verra brisé par Allāh, et celui qui cherchera à être guidé par autre que lui se verra égaré par Allāh. C'est le câble solide d'Allāh, c'est le sage rappel, c'est le chemin

droit. C'est le Livre que ne peuvent détourner les passions, le Livre qui n'est difficile à réciter pour aucune langue, le Livre duquel les savants ne sont jamais rassasiés et qui ne lasse jamais malgré les nombreuses répétitions. C'est le Livre dont les miracles ne s'arrêtent jamais. C'est le Livre à propos duquel les djinns, lorsqu'ils l'ont entendu, ont proclamé sur le champ : « Nous avons entendu une récitation merveilleuse qui guide vers la droiture : nous y avons cru...! » (sourate Al-Djinn versets 1 et 2). Quiconque parlera en citant ses versets aura raison, quiconque le mettra en pratique sera récompensé, quiconque l'utilisera pour juger, son jugement sera juste, et quiconque y appellera sera guidé vers le chemin droit »<sup>106</sup>

**2. La deuxième :** la lecture des ḥadīth du Messager d'Allāh - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - ainsi que de son histoire, la compréhension de ses paroles, le suivi de sa Sunna. Car c'est ainsi que tu pourras observer tant et tant de ses belles œuvres et de ses sages paroles, qui sont étonnantes et guident les gens doués d'intelligence.

Allāh le Très-Haut a dit : « Par l'étoile à son déclin ! Votre compagnon ne s'est pas égaré, ni n'a été induit en erreur. Il ne prononce rien sous l'effet de la passion » (sourate An-Najm, versets 1 à 3). Il dit aussi - glorifié soit-Il - : « Dis : « Si vous aimez Allāh, suivez-moi : ainsi, Allāh vous aimera et pardonnera vos péchés ». » (sourate 'Āli 'Imrān, verset 31). Le Messager d'Allāh - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - a dit : « Je vous ai laissé deux choses avec lesquelles vous ne serez jamais égarés tant que vous vous y cramponnez : le Livre d'Allāh et ma Sunna »<sup>107</sup>.

**3. La troisième :** de connaître les récits des salaf (prédécesseurs) parmi les ṣaḥāba (compagnons) et les tābi'īn (suiveurs des compagnons), de prendre exemple sur eux et de délaisser les

---

<sup>106</sup> Rapporté par At-Tirmidhī n°2906.

<sup>107</sup> Rapporté par l'imām Mālik dans le « *Muwatta'* » n°2618.

choses innovées. Le Messenger d'Allāh - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - a dit : « Mes compagnons sont comme les étoiles : quiconque d'entre eux vous prendrez comme exemple vous guidera »<sup>108</sup>.

Le Prophète - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - dit également, répondant à une question concernant le groupe qui sera sauvé [au Jour de la Résurrection] : « Ce sont ceux qui seront sur ce sur quoi je suis moi et mes compagnons »<sup>109</sup>. Il dit aussi - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - : « Prenez garde aux choses innovées, car ce sont des égarements. Celui d'entre vous qui vit l'époque où apparaîtra ce genre de choses, qu'il se cramponne à ma Sunna et à celle des califes orthodoxes bien-guidés après moi. Mordez-y avec vos molaires ».<sup>110</sup>

**4. La quatrième** : de craindre Allāh le Très-Haut, de se tenir scrupuleusement aux actes d'obéissance et de s'écarter des désobéissances et des péchés. Car tout ceci accroît la lumière de la clairvoyance (al-baṣīra), de même que leur opposé couvre le cœur. Allāh le Très-Haut dit : « Allāh rajoute ceux qui sont guidés en guidée » (sourate Maryam, verset 76). Le Très-Haut dit aussi : « Si vous craignez Allāh, Il vous accordera la faculté de discerner [entre le bien et le mal] » (sourate Al-Anfāl, verset 29). Il dit également, décrivant l'opposé de cela : « Mais ce qu'ils ont accompli couvre leur cœur » (sourate Al-Muṭaffifin, verset 14). Le Très-haut dit aussi : « N'obéis pas à celui dont Nous avons rendu le cœur

---

<sup>108</sup> Ḥadīth faible voire inventé ; comme le cite Ibn 'Abd Al-Barr dans son livre : « *Jāmi' bayān al-'ilm wa fadhlih* » vol. 2 p.116, ainsi qu'Ibn Al-Mulaqqin dans « *Al-Badr al-Munir* » vol. 9 p. 587.

<sup>109</sup> Rapporté par At-Tirmidhī n°2641.

<sup>110</sup> Rapporté par At-Tirmidhī n°2676.

insouciant à Notre rappel » jusqu'à la fin du verset <sup>111</sup> (sourate Al-Kahf, verset 28).

- **Quant à ce dont je te mets en garde, il s'agit de deux choses :**
  1. **La première** : s'occuper des sciences anciennes non légiférées, telles que la philosophie ou l'astrologie (tanjīm) <sup>112</sup>, car ceci - généralement - affaiblit la foi, rend le cœur ténébreux et attire pour celui qui s'en occupe la haine dans le cœur des croyants. Tout en sachant que ces sciences sont inutiles, qu'elles n'ont pas été prêchées par les messagers ou les prophètes ; et si Allāh avait décrété qu'elles contiennent quelque bien, Il les aurait envoyées avec Ses messagers - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur eux -. 'Umar - qu'Allāh l'agrée - a ordonné que les livres de ces sciences soient jetés dans l'océan, disant : « Même si elles contiennent un bien, ce à quoi nous avons été guidés est meilleur encore ».
  2. **La deuxième** : rechercher dans les sujets équivoques et s'occuper des ambiguïtés et des choses douteuses, de même que d'évoquer les opinions des opposants parmi les mécréants et les hérétiques, car tout ceci introduit le doute dans les cœurs et fait trembler les bases de la foi. C'est pour cette raison que le Législateur s'est abstenu d'évoquer certaines choses et a interdit de trop poser de

---

<sup>111</sup> Le verset en entier : « Fais preuve de patience [en restant] avec ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir, désirant Sa Face. Et que tes yeux ne se détachent point d'eux, en cherchant (le faux) brillant de la vie sur terre. N'obéis pas à celui dont Nous avons rendu le cœur insouciant à Notre rappel, qui poursuit sa passion et dont le comportement est outrancier. ».

<sup>112</sup> Le « tanjīm » dont il est question est une discipline connue des Arabes, pouvant désigner l'astronomie comme l'astrologie d'aujourd'hui. Ainsi, si cette discipline tend vers la divination, elle devient clairement interdite, NdT.

questions et de faire preuve de curiosité mal placée. Le Messenger d'Allāh - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - dit : « Ce qui a détruit les générations vous ayant précédé fut leur excès de questions et leurs divergences avec leurs prophètes »<sup>113</sup>.

‘Umar - qu’Allāh l’agrée - corrigea même un jour une personne qui posa des questions sur une affaire de ce type, et les pieux prédécesseurs ainsi que les grands imāms n’ont eu de cesse de blâmer les discussions sur ce genre de sujets. Mālik [ibn Anas] alla jusqu’à expulser l’homme qui lui posa des questions sur le verset de « Al-Istiawā’ »<sup>114</sup> en lui disant : « Questionner à ce propos est une hérésie : je te considère comme une mauvaise personne »<sup>115</sup>. Il est également rapporté de l’imām Ach-Chāfi‘ī et de l’imām Aḥmad qu’ils se montrèrent très sévères à ce sujet.

Mais si l’on dit : « il est nécessaire de poser des questions à ce sujet afin de répliquer aux opposants et de démonter leurs prétentions », **la réponse à ceci** est que les opposants se distinguent en deux catégories : mécréants et hérétiques.

- **Quant aux mécréants**, le Qur’ān a déjà démonté leurs propos et a clarifié leurs divergences et leur égarement. C’est l’argument d’Allāh contre toute Sa création : il n’y a donc pas nécessité dans ce sujet à recourir à autre chose.
- **Et quant aux hérétiques**, il est impératif de ne pas relater leurs propos et de ne pas évoquer leurs arguments à moins qu’il n’y ait de réelle nécessité ; dans ce cas, il faut s’affairer à leur répliquer comme

---

<sup>113</sup> Rapporté par Al-Bukhārī n°7288 et Muslim n°1337.

<sup>114</sup> Le verset 5 de la sourate 20 : « Allāh S’est établi (istawā) sur Son Trône ». Cf. la partie « remarque et conseils » à la fin du chapitre quatre du premier fondement dans ce livre.

<sup>115</sup> Récit très célèbre de l’imām Mālik, que cite notamment Ad-Dārimī dans son livre « Ar-Radd ‘ala-l-Jahmiyya » p.33.

ont fait ‘Alī et Ibn ‘Abbās avec les Khawārīj<sup>116</sup> lorsque leur affaire s’est répandue.

C’est ce qui a poussé les imām des mutakallimīn<sup>117</sup> tels que Abu-l-Ḥassan Al-Ach‘arī, Abū Bakr Ibn Aṭ-Ṭayyib et d’autres - qu’Allāh leur

---

<sup>116</sup> Les « Khawārīj », littéralement : « les sortants » ou « les rebelles » du fait qu’ils sont sortis de la droiture et se sont rebellés contre les croyants, constituent l’une des premières sectes hérétiques en Islām. Les premiers événements marquant leur apparition officielle dans l’histoire islamique furent ceux de leur rébellion contre ‘Alī ibn Abī Ṭālib - qu’Allāh l’agrée - après l’avoir excommunié lorsqu’il accepta la trêve demandée par le camp de Mu‘awiya pendant la guerre de Ṣiffin, formant un groupe de plus de huit-mille dissidents, alors dirigés par ‘AbduLlāh ibn Al-Kawā’ Al-Yachkurī et Chabath At-Tamimī. Après cela, le compagnon Ibn ‘Abbās débattit avec eux sur les points qu’ils reprochaient à ‘Alī et fit entendre raison à un grand nombre d’entre eux qui revinrent à la droiture, puis ‘Alī s’en alla les appeler à rentrer avec lui à Kūfā et ils lui obéirent, mais finirent par se retourner une nouvelle fois contre lui et l’assassiner. Cf « *Fatḥ-ul-Bārī* » d’Ibn Ḥajar Al-‘Asqalānī vol. 12 p.354, NdT.

<sup>117</sup> « Al-Mutakallimīn » signifient littéralement « ceux qui pratiquent la science du Kalām ». La science du « Kalām », littéralement : « discussion, dispute », est un des noms qui désignent la science de la croyance et du dogme, et plus particulièrement le débat inter-dogmatique, qui est devenu une discipline à part entière en particulier lorsque des hérésies telles que « al-i‘tizāl » (le mutazilisme), « al-jahmiyya » (les jahmites) ou encore les philosophies greco-romaines se sont mélangées au dogme sunnite.

- L’imām ‘Aḍud Ad-Dīn Al-Ījī définit cette science comme étant : « une science accordant la faculté d’affirmer les croyances religieuses en les soutenant avec des arguments et en rejetant les ambiguïtés » (cf. « Al-Mawāqif fī ‘Ilm al-Kalām » p.35).

- Abū Ḥāmid Al-Ghazālī quant à lui le définit comme étant : « une discipline dont le but est de préserver la croyance d’Ahl as-Sunna et la protéger des perturbations de Ahl-ul-Bid‘a (hérétiques) » (« Al-Munqidh min aḍ-Ḍalāl » p.61).

Ainsi, certains imāms, tels qu’Abū-l-Ḥassan Al-Ach‘arī, Abū Bakr Al-Bāqillānī, Al-Ghazālī et d’autres se sont affairés à répliquer à ces déviances et

fasse miséricorde - à débattre à propos de ces choses, à cause de l'apparition des sectes à leur époque.

Quant à notre époque, Allāh nous a préservés de ce combat du fait qu'ils ont disparu, en particulier dans notre région, au Maghreb et en Andalousie. Il ne faut donc pas à notre époque s'intéresser à leurs opinions, ni qu'elles ne parviennent à quelconque cœur ou oreille, car c'est un mal sans aucun bien, étant donné que le bien qui en était tiré dans la réplique aux opposants n'est plus d'actualité, vu qu'ils ont maintenant disparu. Or le mal qu'il y a dans cette discipline, du fait de commettre l'interdit et de s'opposer aux salaf (prédécesseurs), ainsi que les ténèbres que cela engendre dans le cœur, tout cela existe toujours et atteindra celui qui s'y adonne.

---

ces ambiguïtés, fondant les bases de ce qui deviendra une branche importante de la science du dogme, considérée même par certains comme le dogme à part entière. Pour ce faire, ils étudiaient les différentes sciences qu'ils voulaient réfuter comme la philosophie, puis en utilisant les codes de ces mêmes sciences les déconstruisaient dans ce qu'elles avaient d'hérétique et montraient la voie correcte du dogme islamique. C'est en ce sens que Muḥammad Aṭ-Ṭāhir Ibn 'Āchūr dit à ce propos dans son commentaire du livre « At-Tanqīḥ » (p.5) : « La science d'al-Kalām est une science qui a rassemblé la révision des principes des sciences logiques d'un aspect qui ne s'oppose pas avec les fondements de la science islamique. Ainsi, elle a replacé les bases de la science de la logique (mantīq) et de la philosophie après les avoir dénués de ce qui contredirait la religion ».

Néanmoins, cette discipline fut également vivement critiquée par les savants sunnites, accusant ceux qui s'y adonnaient de s'engouffrer dans les méandres des égarements philosophiques et rationnels et d'avoir eux-mêmes leur croyance perturbée par les hérésies qu'ils étaient censés déconstruire. C'est ainsi qu'un grand nombre d'imāms ont catégoriquement blâmé cette matière. Le célèbre érudit Ibn 'Abd al-Barr disait : « Les prédécesseurs - qu'Allāh leur fasse miséricorde - ont blâmé le débat à propos d'Allāh - glorifié soit-Il -, Ses attributs et Ses noms » (« Jāmi' bayān al-'ilm wa fadhlih » vol. 2 p.120). Il dit également, parlant de ceux qui se sont pleinement plongés dans la discipline

---

comme les mu'tazila : « Les juristes (ahl al-Fiqh) et les maîtres des récits (ahl ul-Āthār) sont en consensus sur le fait que les gens du Kalām sont des hérétiques dévoyés et qu'ils ne sont pas comptés dans les catégories des juristes» (Ibid, vol. 2 p.130). À tel point que l'ont catégoriquement interdit les imāms des quatre écoles, jusqu'à que l'imām Ach-Chāfi'ī dise à l'un de ses compagnons après avoir débattu avec Ḥaḥḥ al-Fard, un hérétique de son époque : « Ô Abū Mūssā ! Qu'une personne rencontre Allāh avec tous les péchés existants, excepté le polythéisme (chirk), est meilleur que de le rencontrer avec des choses d'Al-Kalām. J'ai entendu de Ḥaḥḥ des paroles que je ne peux pas répéter » (Ibid, vol. 2 p.128). L'imām Aḥmad quant à lui disait : « Ne réussira jamais qui s'adonne au Kalām. Tu ne peux trouver personne qui étudie le Kalām sans qu'il n'y ait dans son cœur d'égarément » (Ibid, vol. 2 p.130). L'imām Mālik disait : « Je déteste la dispute (Al-Kalām) concernant la croyance. Les gens de notre contrée la détestaient également et l'interdisaient. A l'instar de la dispute concernant les avis de Jahm (fondateur de la secte jahmite), du destin ou autre que cela. » (Ibid, vol. 2 p.127). Ibn 'Abd al-Barr explique par la suite : « Mālik - qu'Allāh lui fasse miséricorde - a démontré que la dispute [blâmée] concerne la croyance, comme de parler des attributs d'Allāh et de Ses noms, en donnant comme exemple le fait de débattre sur les opinions de Jahm et le destin. Ces propos qu'a tenus Mālik sont la position de l'ensemble des juristes (fuqahā') et des savants ('ulamā'), passés comme présents, des gens du Ḥadīth et de la Fatwā (avis juridique). Ceux qui se sont opposés à ce principe sont les hérétiques, tels que les mu'tazilites et le reste des sectes. Quant au Groupe (sunnites), ils sont sur ce qu'a dit Mālik, sauf si la nécessité de pratiquer le Kalām se présente à l'un d'eux : il lui est interdit alors de rester silencieux s'il espère rejeter le blâmable et écarter l'opposant de sa voie, ou qu'il craint que la masse s'égaré ou autre que cela » (Ibid, vol. 2 p.127). C'est cette position de nécessité que défend Ibn Juzay ici - et qu'il continue à étayer dans le reste de ses propos - en l'attribuant aux grands imāms qu'il évoque : ainsi, comme l'ont dit ces imāms, la science du Kalām dans son sens de dispute philosophique a assurément son lot d'ambiguïtés et de perturbations, mais si la nécessité réelle se présente, on y aura recours comme a recours à la viande illicite celui qui craint la mort de famine.

Que le noble lecteur sache donc que cette vive et véhémence interdiction de la discipline qu'il a pu lire n'était que dans le but de préserver les croyants de

Si l'on dit : « Il se peut qu'atteignent le cœur de la personne des mauvaises pensées, ou que le diable lui insuffle des mauvaises choses et lui tende des ambiguïtés. Que devrait faire celui qui se trouve dans ce cas ? ».

La réponse est que ceci est une maladie dont le remède a été détaillé dans le Livre et la Sunna. Celui-ci est constitué de quatre choses :

- 1. La première** : de demander à Allāh la protection contre le diable et de se détourner de cette mauvaise pensée. Allāh le Très-Haut dit : « Et si jamais le diable t'incite à faire le mal, cherche refuge auprès d'Allāh. Car Il entend, et sait tout » (sourate Al-A'raf, verset 200). Le Messager d'Allāh - que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui - a dit : « Celui qui ressent une de ces choses [des mauvaises pensées], qu'il dise : « J'ai foi en Allāh » » et il dit dans une autre version : « qu'il cherche protection auprès d'Allāh et qu'il cesse [de penser à cela] ». <sup>119</sup>
- 2. La deuxième** : d'évoquer Allāh. Allāh - qu'Il soit glorifié - dit : « Ceux qui ont cru et dont le cœur s'apaise à l'évocation d'Allāh. N'est-ce point par l'évocation d'Allāh que s'apaise le cœur ? » (sourate Ar-Ra'd, verset 28).
- 3. La troisième** : de réfléchir aux preuves et se rappeler les arguments [de la croyance]. Allāh le Très-Haut dit : « Ceux qui pratiquent la

---

la diffusion d'hérésies notoires telles que le mu'tazilisme, et que la nécessité que les savants ont eu de pratiquer cette discipline était uniquement dans le même but, afin de déconstruire ces hérésies à leur source. Ainsi, blâmeurs et blâmés n'avaient qu'un seul objectif commun au final : protéger l'Islām en combattant ces déviances. Qui saisit ce principe comprendra la raison de la longueur de cette note, à une époque où d'aucuns tentent - vainement, si Allāh le veut - de remettre au goût du jour ces poussiéreuses hérésies qu'ont unanimement rejetées et déconstruites, chacun à leur manière, tous les imāms de l'Islām, des premières générations aux dernières, NdT.

<sup>119</sup> Rapporté par Al-Bukhārī n°3276 et Muslim n°134.

piété, lorsqu'une suggestion du diable les touche, se rappellent : et les voilà devenus clairvoyants » (sourate Al-A'raf, verset 201).

4. **La quatrième** : de questionner un savant sunnite. Allāh le Très-Haut a dit : « Questionnez-donc les gens du Rappel (du savoir) si vous ne savez pas » (sourate An-Nahl, verset 43).

Voici que s'achève ce que nous avons l'objectif d'accomplir par la grâce d'Allāh, et la louange est à Allāh qui nous a guidés à ceci, nous n'aurions pas été guidés si Allāh ne nous avait pas guidés. Nous demandons à Allāh le Glorieux, Maître du Trône glorieux, qu'Il inscrive pour nous, par ce livre, la récompense de celui qui aura appelé à la vérité et qui aura dit la vérité, qu'Il nous rajoute en foi et en certitude, et qu'Il mette dans nos poitrines, avec Sa connaissance, une lumière éclatante.

Nous finirons par la prière sur celui qui nous a amenés vers Allāh et nous a indiqués l'adoration d'Allāh, notre souverain et maître Muḥammad, qu'Allāh le récompense pour ce qu'il a fait pour nous de la meilleure des récompenses qu'Il ait pu donner à un prophète pour sa communauté, qu'Il nous fasse mourir sur sa voie, cramponnés à sa Sunna ; par la grâce d'Allāh et Sa miséricorde.

# Table des matières

Mot de l'éditeur ... 7

Avant-propos ... 9

Biographie de l'imâm Abû-l-Qâsim Ibn Juzayy ... 13

Introduction de l'auteur ... 19

Premier fondement : de la croyance au Divin ... 23

Premier chapitre : de la démonstration de l'existence d'Allāh le Très-Haut, qui est le Seigneur des Mondes et le Créateur de toutes les créatures ... 25

- *Premier topique : utiliser comme preuve ce qu'Allāh a placé comme signe à travers toutes les catégories de choses qui existent ... 25*
- *Deuxième topique : utiliser comme preuve les informations des prophètes ... 35*
- *Troisième topique : que l'existence d'Allāh est prouvée par la saine nature humaine. ... 37*

Deuxième chapitre : de l'Unicité (Tawḥīd) d'Allāh; qui est la signification de la parole : « Lā ilāha illa Allāh » (nulle divinité n'est digne d'être adorée sauf Allāh) ... 39

- *Topique : de la réplique aux chrétiens ... 42*
- *Topique : de la réplique aux adorateurs des idoles ... 47*
- *Topique : de la réplique aux zoroastriens ... 48*
- *Topique : de la réplique à ceux qui croient aux pouvoirs de la « Nature ».  
... 49*

Troisième chapitre : de l'affirmation des Attributs d'Allāh le Très-Haut ... 51

- *Topique ... 53*

Quatrième chapitre : de l'exemption d'Allāh le Très-Haut ... 55

- *Remarque et conseil ... 56*

**Deuxième fondement : de la croyance aux prophètes, aux anges, aux dirigeants (imams) et aux compagnons. ... 59**

Premier chapitre : de l'affirmation de la prophétie ... 61

Deuxième chapitre : de l'affirmation de la prophétie du sceau des prophètes et maître des messagers, le meilleur des premiers et des derniers, la miséricorde pour les univers, Abu-l-Qāsim Muḥammad ibn 'Abdīllāh ibn 'Abdīl-Muṭṭalib ibn Hāchim, le Prophète illettré arabe qurachite, que les éloges d'Allāh et son salut soient sur lui.  
... 63

- *Topique : de la réplique aux juifs ... 76*

Troisième chapitre ... 85

Quatrième chapitre ... 87

**Troisième fondement : de la croyance à la Demeure Future. ...**  
**91**

Premier chapitre : de l'affirmation de l'existence de l'au-delà ... 93

Deuxième chapitre : de ce qui surviendra avant le Jour de la  
Résurrection. ... 97

Troisième chapitre : du Jour de la Résurrection et de ses états ...  
101

Quatrième chapitre : du Paradis et de l'Enfer ... 107

**Conclusion du livre ... 115**

Table des matières ... 125

Aux éditions Ribât :

La conquête musulmane de la Perse – Agha Ibrahim Akram

**Collection « Islâm d'Europe »**

Le roman des Janissaires – 'Issâ Meyer

Le roman des Andalous - 'Issâ Meyer

La conquête musulmane de l'Espagne – Agha Ibrahim Akram

Le faucon de Quraysh – Agha Ibrahim Akram

**Collection « Témoignages »**

Rencontre(s) avec le désert (Itinéraire d'un musulman d'Europe à travers l'Afrique du Nord coloniale) – Knud Holmboe

**Collection « Histoire contemporaine »**

La chute de l'empire Ottoman (La Longue Guerre & la naissance de la Turquie) – S.E. Zaimeche Al-Djazairi

Colonisation & Résistance (Algérie, 1830-1871) –

S.E. Zaimeche Al-Djazairi

Colonisation & Résistance (Libye, 1911-1932) –

S.E. Zaimeche Al-Djazairi

**Collection « Maghreb Islamique »**

Le sultan du Maghreb (La vie de Yusuf ibn Tashfin) – 'Issâ Meyer

La conquête musulmane de l'Afrique du Nord – Agha Ibrahim Akram

**Collection « Chroniques »**

Femmes d'islâm – 'Issâ Meyer

Héros de l'islâm, les 30 figures les plus inspirantes de l'Histoire musulmane – 'Issâ Meyer

**Collection « Patrimoine »**

La lumière éclatante des fondements de la croyance religieuse – Abû-l-Qasîm ibn Juzay

Histoire des califes Omeyyades – Jalâl ad-Dîn As-Suyûtî